Budget de l'Ontario 2001

Documents budgétaires

Des choix responsables

Présenté aux
membres de l'Assemblée législative de l'Ontario
par l'honorable James M. Flaherty
ministre des Finances
Le 9 mai 2001

Pour de plus amples renseignements concernant le
Budget de l'Ontario 2001 — Documents budgétaires : Des choix responsables
prière de s'adresser au :

Ministère des Finances
Édifice Frost Nord, 3e étage
95, rue Grosvenor, Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1Z1
Téléphone : 416 325-0333

ou de téléphoner au :

Ministère des Finances
(demandes en français ou en anglais) : 1 800 263-7965
Téléimprimeur (ATS) : 1 800 263-7776

On peut se procurer des exemplaires
gratuits du présent document à :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Commandes de l'extérieur : 1 800 668-9938
Téléimprimeur (ATS) sans frais : 1 800 268-7095
Site Web : www.publications.gov.on.ca

On peut aussi prendre connaissance des documents en consultant notre site Web, à l'adresse suivante : http://www.gov.on.ca/FIN/hmpage.html

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2001
ISBN 0-7794-1251-6

This document is available in English under the title:
2001 Ontario Budget, Budget Papers: Responsible Choices.

Table des matières

Document A : Poursuite de la croissance : Aperçu des recettes et de l'économie de l'Ontario 1

Annexe 27

Document B : Responsabilité financière : Plan de l'Ontario 33

Annexes : Tableaux et diagrammes financiers 65

Document C : Réductions d'impôt : Promesses tenues, nouveaux horizons 81

Document D : Plan de financement de l'Ontario 115

Annexe : Tableaux financiers 125

Document E : SuperCroissance : Bâtir l'avenir de l'Ontario 149

Document F : Reddition de comptes : Progrès et rendement 185

101-04596/

DOCUMENT A

Poursuite de la croissance : Aperçu des recettes et de l'économie de l'Ontario

Aperçu

On prévoit que l'économie de l'Ontario affichera une croissance réelle de 2,2 % en 2001 après quatre années consécutives de croissance vigoureuse dont le taux a été en moyenne de plus de 5,0 % par année. Les réductions d'impôt et les autres politiques mises en oeuvre par le gouvernement de l'Ontario ont contribué à cette croissance et elles aident maintenant l'économie à conserver sa vigueur, malgré le fléchissement actuel du marché américain.

En juin 1999, la Federal Reserve Board des États-Unis a commencé à augmenter les taux d'intérêt afin de ralentir la demande et d'éviter les pressions inflationnistes. Entre juin 1999 et mai 2000, les taux d'intérêt ont augmenté de 175 points de base.

Au deuxième semestre de 2000, la croissance de l'économie américaine a ralenti. Les marchés de diverses industries clés de la province telles que l'automobile et le matériel de télécommunications se sont affaiblis. En Ontario, de nombreuses entreprises exportatrices ont réagi rapidement et certaines d'entre elles ont décidé de mettre fin aux heures supplémentaires ou de procéder à des mises à pied temporaires.

La vigueur de l'économie ontarienne atténue les effets de l'essoufflement de l'économie américaine. Bien que certaines industries doivent faire face à un ralentissement de la demande extérieure, d'autres secteurs intérieurs clés tels que ceux de la construction et du commerce de gros et de détail continuent de croître.

La réduction des impôts et des taux d'intérêt a jeté les assises d'une reprise de l'économie nord-américaine. Selon la plupart des prévisions du secteur privé, la croissance devrait reprendre de la vigueur au deuxième semestre de 2001. Grâce à son économie dynamique et concurrentielle, l'Ontario sera en mesure d'afficher une croissance supérieure à celle d'autres territoires, comme cela a été le cas au cours des quatre dernières années.

La croissance économique de l'Ontario a généré une forte hausse des recettes fiscales. Depuis que l'Ontario a commencé à réduire ses taux d'imposition, les recettes fiscales ont augmenté de plus de 15 milliards de dollars. On prévoit que les recettes diminueront en 2001-2002, en raison des recettes uniques comptabilisées en 2000-2001. Abstraction faite de ces recettes uniques, l'augmentation des recettes totales se chiffre à plus de 350 millions de dollars en 2001-2002. Toutefois, comme l'économie de l'Ontario repose sur des assises solides, on prévoit que les recettes recommenceront à afficher une forte croissance en 2002-2003.

Les réductions d'impôt et la croissance des recettes fiscales de l'Ontario

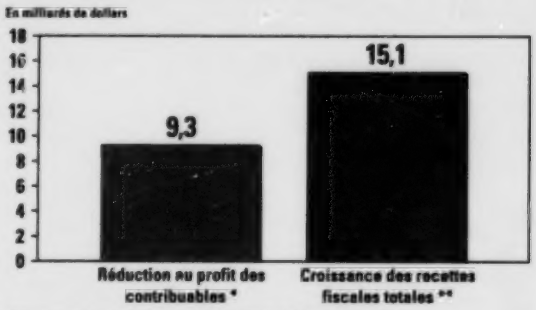

* Valeur annualisée en 2000-2001 des réductions d'impôt de l'Ontario depuis 1995.
** Hausse des recettes fiscales annuelles de la province depuis le début des réductions d'impôt de l'Ontario.

Hypothèses sur l'économie et aperçu des recettes de l'Ontario
(moyenne annuelle)

	1999	2000	2001	2002
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	6,1	5,5	2,2	3,5
Emplois (en milliers)	5 688	5 872	jusqu'à 6 019	jusqu'à 6 200
Taux de chômage (en pourcentage)	6,3	5,7	5,5 - 6,0	5,5 - 6,0
Inflation de l'IPC (en pourcentage)	1,9	2,9	2,8	2,0
Recettes provinciales (en milliards de dollars)	62,9	64,9	64,3	65,5
Recettes provinciales, excluant des recettes fiscales uniques en 2000-2001*	***62,9***	***63,9***	***64,3***	***65,5***

* Exclut des recettes uniques tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers de 764 millions de dollars et de l'impôt sur les sociétés de 250 millions de dollars en 2000-2001. Ces recettes ont été incluses dans les recettes en 2000-2001 afin de tenir compte des estimations des recettes fiscales pour 1999-2000 qui ont été supérieures au montant indiqué dans les *Comptes publics de l'Ontario* de 1999-2000.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario. Recettes établies selon l'exercice financier.

- La réduction substantielle de l'impôt sur le revenu et la baisse des taux d'intérêt stimuleront la croissance des dépenses de consommation et de l'investissement dans le secteur résidentiel.

- La réduction des impôts sur les sociétés, qui renforce la situation concurrentielle de l'Ontario, stimulera les investissements des entreprises à moyen terme.

- Bien que la croissance des exportations et des importations de la province ait ralenti considérablement, en raison de la plus faible croissance économique aux États-Unis et dans le reste du Canada au cours du deuxième semestre de 2000, on prévoit que les échanges commerciaux se raffermiront au cours de la deuxième moitié de 2001.

La croissance économique se poursuit

L'an dernier, le taux de croissance de l'économie ontarienne a été supérieur aux prévisions du budget de 2000. Le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario a progressé de 5,5 % en 2000, ce qui est nettement supérieur au taux de 4,6 % prévu dans le budget. Cette croissance a été supérieure à celle enregistrée dans le reste du Canada, aux États-Unis et dans tous les autres grands pays industrialisés du G-7.

On prévoit que la croissance du PIB réel de l'Ontario ralentira et s'établira à 2,2 % en 2001. La réduction substantielle de la croissance économique aux États-Unis ainsi que le ralentissement de la production et la diminution des stocks qui en ont découlé dans les secteurs de l'automobile et des télécommunications modèrent la croissance en Ontario au cours de la première moitié de 2001. On prévoit une reprise de l'économie plus tard cette année, car la réduction des impôts et des taux d'intérêt stimulera les dépenses des ménages, les niveaux de stocks retourneront à la normale, et le raffermissement de la croissance économique aux États-Unis accroîtra la demande à l'égard des exportations ontariennes. On prévoit que ce redressement économique se poursuivra en 2002 et que la production réelle progressera de 3,5 %.

Conformément à la politique de prudence du gouvernement de l'Ontario, ces prévisions sont inférieures aux prévisions actuelles du secteur privé établies par consensus. Comme dans les budgets précédents, le plan financier de 2001-2002 comprend également une réserve de 1 milliard de dollars pour le protéger contre tout changement négatif imprévu dans les perspectives financières et économiques.

Hypothèses sur la croissance économique
(en pourcentage)

	2001	2002
Croissance du PIB réel de l'Ontario		
Moyenne - Enquête menée auprès du secteur privé	2,3	3,6
Prévisions de l'Ontario	2,2	3,5

Nota : Pour établir la moyenne du secteur privé, on s'est fondé sur neuf prévisions récentes.
Sources : ministère des Finances de l'Ontario et enquête sur les prévisions du secteur privé (avril 2001) du ministère des Finances de l'Ontario.

De solides assises pour la croissance économique

Grâce aux diverses mesures qu'il a prises depuis 1995, le gouvernement de l'Ontario a jeté des assises solides pour la croissance de l'économie. Les réductions d'impôt, le dépôt de budgets équilibrés, l'élimination des formalités administratives inutiles, le renouvellement de l'infrastructure, l'élimination des obstacles à la croissance, ainsi que le renforcement des mesures d'encouragement au travail et à l'investissement se traduisent par une économie dynamique et une hausse du niveau de vie.

En outre, ces politiques ont accru la capacité de l'économie ontarienne de faire face aux ralentissements périodiques qui affligent inévitablement les marchés internationaux.

Comparativement à leurs concurrents américains, les fabricants ontariens sont nettement plus compétitifs qu'ils ne l'étaient au début des années 1990. Au cours des dix dernières années, les coûts unitaires de la main-d'oeuvre dans le secteur ontarien de la fabrication, exprimés en dollars américains, ont diminué d'environ 20 % par rapport aux coûts aux États-Unis. Les forts gains de productivité et un meilleur contrôle des coûts ont contribué de façon marquée à l'accroissement de la compétitivité de l'Ontario.

Par ailleurs, la situation financière des gouvernements au Canada et aux États-Unis s'est considérablement améliorée. Grâce à cet assainissement des finances publiques, les gouvernements peuvent continuer à réduire les impôts et, pour leur part, les consommateurs et les entreprises ne craignent pas de subir des augmentations futures d'impôt.

Grâce à la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers et à la forte croissance des emplois, un plus grand nombre de personnes travaillent et ont un revenu disponible plus élevé en Ontario. Conjugués à la réduction des taux d'intérêt, ces facteurs ont amélioré les finances des familles et ont stimulé les dépenses des ménages.

Les entreprises ont elles aussi amélioré leur situation financière dans les années 1990. Leur ratio d'endettement a diminué considérablement. Étant moins endettées, les entreprises sont davantage en mesure de s'adapter aux baisses cycliques de la demande relative à leurs produits, d'investir et de financer l'innovation.

Le taux d'inflation, beaucoup moins élevé aujourd'hui qu'il y a dix ans, est un autre facteur positif pour l'économie. En Ontario, au Canada et aux États-Unis, les taux d'inflation sont environ deux fois moins élevés qu'en 1990. Bien que les prix de l'énergie aient fait augmenter ces taux l'an dernier, les prévisionnistes s'attendent à ce que les taux d'inflation diminuent. En outre, le ralentissement de l'économie aux États-Unis a atténué les risques d'inflation dans ce pays.

- Au Canada, l'inflation de base de l'IPC est passée de plus de 5 % au début des années 1990 à 1,5 % au cours des deux dernières années.

Comme on prévoit des taux d'inflation peu élevés, il est beaucoup plus facile pour les autorités monétaires du Canada et des États-Unis de réagir au ralentissement de la croissance économique. On s'attend à ce que la réduction de 200 points de base du taux des fonds fédéraux à laquelle a procédé la Federal Reserve Board des États-Unis cette année et la diminution de 100 points de base du taux d'escompte mise en oeuvre par la Banque du Canada accélèrent le rythme de la croissance économique.

La croissance affichée depuis 1995 s'est produite dans une vaste gamme d'industries. Par exemple, en 2000, les industries de fabrication qui ne font pas partie du secteur de l'automobile ont affiché un taux de croissance de 6,9 %; le secteur du commerce de gros et de détail, un taux de 6,6 %; l'industrie de la construction, un taux de 3,4 %; le secteur des services communautaires, commerciaux et personnels, un taux de 4,8 %; et l'industrie de la haute technologie, un taux de 23,6 %.

Structure de l'économie ontarienne en 2000
(Exprimée en % du PIB)

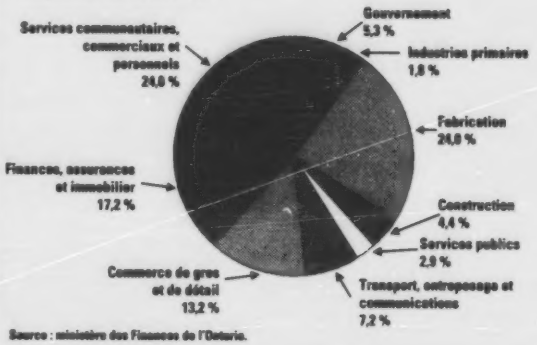

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Croissance plus rapide dans la deuxième moitié de 2001

On prévoit une accélération de la croissance économique de l'Ontario dans la deuxième moitié de l'année, car le raffermissement de la demande des produits exportés ainsi que la réduction des impôts et des taux d'intérêt favoriseront une hausse marquée de la demande intérieure.

> *« [...] la province est relativement bien placée pour faire face à un ralentissement provisoire de l'activité manufacturière, car la hausse du revenu disponible des particuliers devrait stimuler la demande intérieure. L'an prochain, la croissance du PIB réel devrait approcher à nouveau les 3,5 % en raison de la reprise des exportations de biens de consommation durables vers les États-Unis. »*
>
> ***Banque Royale, avril 2001***

- La demande intérieure demeurera le principal facteur à l'origine de la forte croissance de l'économie ontarienne. Depuis les quatre dernières années, 80 % de cette croissance est attribuable aux dépenses intérieures. La réduction supplémentaire des impôts cette année et la baisse des taux d'intérêt stimuleront encore davantage la demande intérieure, ce qui permettra à l'économie de poursuivre son expansion malgré la croissance moindre de la demande extérieure.

- Au premier trimestre de 2001, le taux de croissance annualisé du PIB réel aux États-Unis s'est élevé à 2,0 %. Bien qu'il s'agisse d'un taux de croissance nettement inférieur aux taux relevés ces dernières années, la vigueur de l'économie américaine a dépassé les attentes. On prévoit que la diminution des taux d'intérêt et les réductions d'impôt proposées aux États-Unis renforceront davantage la croissance dans ce pays plus tard au cours de l'année.

Croissance trimestrielle du PIB réel, du 1er trimestre de 2000 au 4e trimestre de 2001

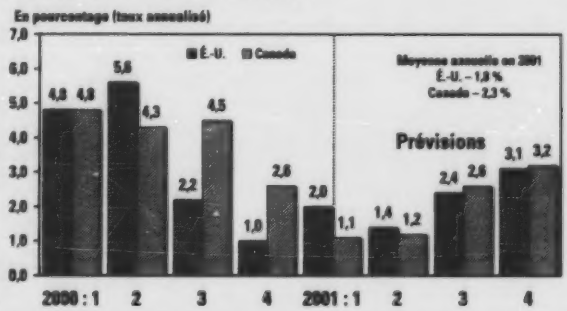

- La situation économique de l'Ontario devrait se raffermir au cours de la deuxième moitié de l'année, la diminution des impôts et des taux d'intérêt favorisant les dépenses des ménages. En outre, la croissance économique accrue aux États-Unis stimule les exportations de l'Ontario et les entreprises maîtrisent mieux leurs niveaux de stocks.

Création d'emplois

Le marché de l'emploi en Ontario a connu une expansion record au cours des trois dernières années. Malgré le ralentissement de la croissance économique mondiale en 2001, l'Ontario continuera de créer des emplois cette année. En effet, on prévoit que la croissance de l'économie au cours du deuxième semestre entraînera l'accélération de la création d'emplois.

En juillet 2000, 725 000 emplois nets avaient été créés en cinq ans, conformément à l'objectif du gouvernement. Depuis, l'économie a créé 97 900 emplois supplémentaires. Le gouvernement est donc en voie d'atteindre l'objectif fixé dans le Plan d'action, soit la création de 825 000 emplois au cours des cinq prochaines années.

- L'Ontario a créé 558 700 emplois de 1998 à 2000, soit le taux de création d'emplois le plus élevé jamais enregistré dans la province. Neuf de ces nouveaux emplois sur 10 étaient des emplois à temps plein dans le secteur privé.

- Compte tenu du ralentissement de la croissance économique cette année, on s'attend à un taux de création d'emplois de 2,0 à 2,5 % en 2001. À mesure que la croissance s'accentuera en 2002, le taux annuel de création d'emplois devrait atteindre 2,5 à 3,0 %.

Nombre cumulatif d'emplois créés depuis septembre 1995

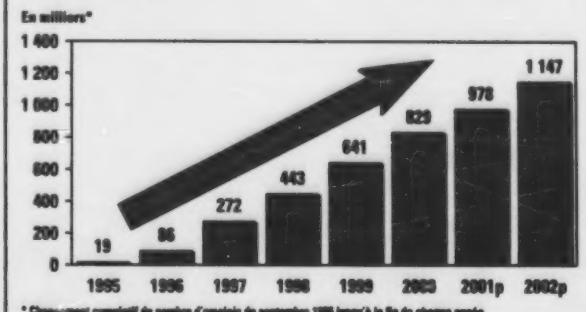

- L'offre constante de nouveaux emplois, les réductions d'impôt et la réforme de l'aide sociale encouragent un nombre croissant d'Ontariennes et Ontariens à participer au marché du travail.

- Chaque année depuis les six dernières années, les recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers ont été supérieures aux prévisions grâce à la vigoureuse création d'emplois et à la hausse du revenu des particuliers qui en a découlé. En 2000-2001, ces recettes ont été de 1 445 millions de dollars supérieures aux prévisions du budget de 2000.

- On prévoit que les recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers diminueront en 2001-2002. Cette prévision tient compte des recettes uniques de 764 millions de dollars qui ont été incluses dans les recettes de 2000-2001 parce que les recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers en 1999-2000 ont été supérieures au montant indiqué dans les *Comptes publics de l'Ontario* de 1999-2000.

- En outre, le rendement de la bourse des valeurs mobilières en 2001 devrait réduire les gains en capital, un facteur important qui a stimulé la croissance récente des recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers. De même, les avantages fiscaux offerts aux contribuables qui ont été annoncés dans les budgets précédents et ceux qui sont proposés dans le présent budget auront pour effet de ralentir la hausse de l'impôt sur le revenu des particuliers à court terme. Les réductions d'impôt déjà appliquées et les taux d'imposition moindres, s'ils sont adoptés, aideront à réduire la durée et la gravité du ralentissement économique actuel.

Des taux d'intérêt moindres soutiennent la croissance

On prévoit que les taux d'intérêt diminueront encore au Canada et aux États-Unis. On s'attend à ce que la Federal Reserve Board des États-Unis et la Banque du Canada réduisent les taux d'intérêt à court terme d'encore 50 points de base afin de stimuler la croissance économique.

Afin d'établir des prévisions prudentes de l'intérêt sur la dette publique, on applique une marge de prudence lorsque l'on se sert des prévisions moyennes du secteur privé relativement aux taux d'intérêt. On suppose que les taux d'intérêt des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada seront de 50 points de base supérieurs à la moyenne des prévisions du secteur privé, et que les taux d'intérêt des obligations de dix ans du gouvernement du Canada seront de 100 points de base supérieurs à la moyenne des prévisions du secteur privé.

Taux des obligations de 10 ans du gouvernement canadien

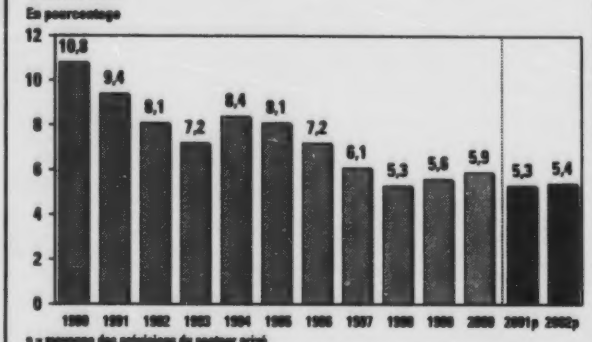

p = moyenne des prévisions du secteur privé.
Sources : Banque du Canada et enquête sur les marchés financiers (avril 2001) du ministère des Finances de l'Ontario.

Hypothèses concernant les taux d'intérêt
(moyenne en pourcentage)

		janv.-avr.	mai-déc.	
	2000	2001	2001	2002
Bons du Trésor de 3 mois du gouvernement du Canada				
Moyenne - Enquête menée auprès du secteur privé	5,5	4,7	4,0	4,1
Hypothèse de l'Ontario			4,5	4,6
Obligations de 10 ans du gouvernement du Canada				
Moyenne - Enquête menée auprès du secteur privé	5,9	5,5	5,3	5,4
Hypothèse de l'Ontario			6,3	6,4

Sources : Banque du Canada, ministère des Finances de l'Ontario et enquête sur les marchés financiers (avril 2001) du ministère des Finances de l'Ontario.

L'inflation demeure modérée

Le taux d'inflation de l'IPC en Ontario devrait être en moyenne de 2,8 % en 2001 et de 2,0 % en 2002.

- Le taux d'inflation de l'IPC de l'Ontario a été de 3,2 % en mars 2001. Si on fait abstraction des prix des aliments et de l'énergie, le taux d'inflation de l'IPC en Ontario était de 2,2 % en mars.

- Le taux annuel d'inflation est passé de 1,9 % en 1999 à 2,9 % en 2000 en moyenne dans la province. L'augmentation des prix du pétrole et du gaz naturel l'an dernier est la cause principale de la hausse du taux d'inflation de l'IPC.

Inflation des prix à la consommation en Ontario

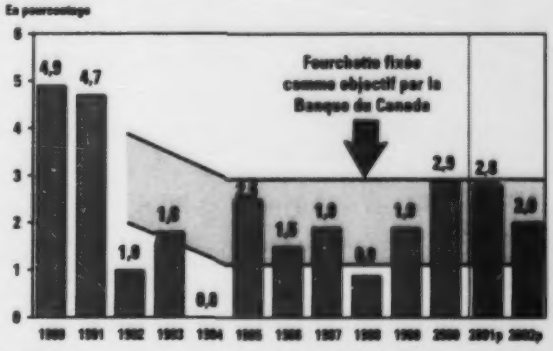

- Les prix du pétrole brut (en utilisant le West Texas Intermediate [WTI] comme point de repère) ont diminué; ils étaient de 34,40 $US le baril en novembre 2000 et, récemment, ils ont varié entre 26 $ et 28 $US. Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que les cours du pétrole diminuent pour passer à 24 $US d'ici à la fin d'avril 2002.

Les réductions d'impôt et la hausse des revenus stimulent les dépenses de consommation

La réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers et la hausse des revenus continueront d'assurer une croissance vigoureuse des dépenses de consommation en 2001 et en 2002.

- Les dépenses de consommation réelles ont fait un bond de 4,4 % en 2000, bénéficiant de la forte croissance du revenu après impôt réel attribuable aux réductions d'impôt et à la forte création d'emplois.

- La croissance soutenue des dépenses de consommation en 2000 a entraîné une hausse des recettes tirées de la taxe de vente au détail de 6,8 % en 2000-2001. Ces recettes ont été de 357 millions de dollars supérieures aux prévisions du budget de 2000.

- On prévoit que les recettes générées par la taxe de vente au détail continueront de croître en 2001-2002, car la hausse des revenus, les réductions d'impôt déjà appliquées et les réductions d'impôt proposées devraient stimuler les dépenses de consommation.

- À partir du deuxième trimestre de 1996, lorsque le gouvernement de l'Ontario a commencé à réduire les impôts, jusqu'au quatrième trimestre de 2000, le revenu disponible réel a augmenté de 17,7 % en Ontario, ce qui est nettement supérieur à la hausse de 10,9 % affichée dans le reste du Canada.

Le rendement de l'économie de l'Ontario dépasse celui du reste du Canada

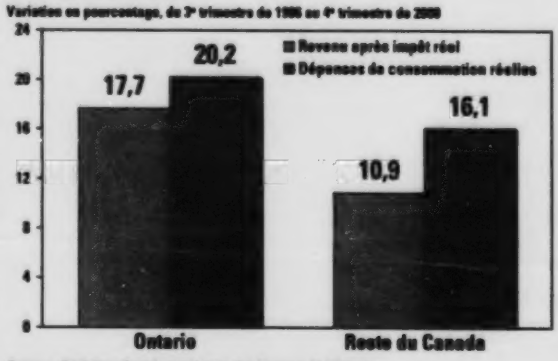

Les réductions d'impôt entraînent une hausse du salaire net réel

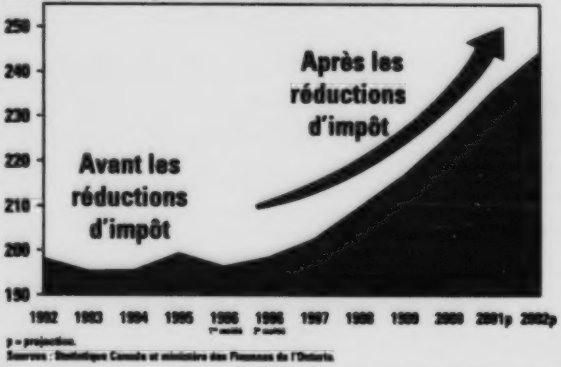

- Au cours de la même période, la consommation réelle a augmenté de 20,2 % dans la province, ce qui est supérieur à la hausse de 16,1 % enregistrée dans le reste du Canada.

- On prévoit que le revenu disponible réel augmentera de 4,5 % en 2001 et de 3,5 % en 2002. Cette hausse soutenue du revenu disponible est attribuable aux réductions d'impôt et à la croissance vigoureuse de l'emploi.

- La croissance des dépenses de consommation réelles devrait atteindre 3,1 % en 2001 et 3,3 % en 2002.

Bonnes perspectives pour le marché du logement

Le secteur du logement devrait demeurer actif en 2001, grâce aux plus faibles taux d'intérêt et à la hausse du revenu après impôt.

- En 2001, 72 000 logements devraient être mis en chantier en Ontario. On prévoit que les dépenses au chapitre de la construction résidentielle augmenteront de 2,6 % en 2001 et de 5,1 % en 2002. La remise des droits de cession immobilière, accordée aux personnes qui accèdent à la propriété en achetant un logement neuf, continuera de favoriser l'acquisition de logements et d'appuyer le secteur de la construction.

Mises en chantier de logements en Ontario

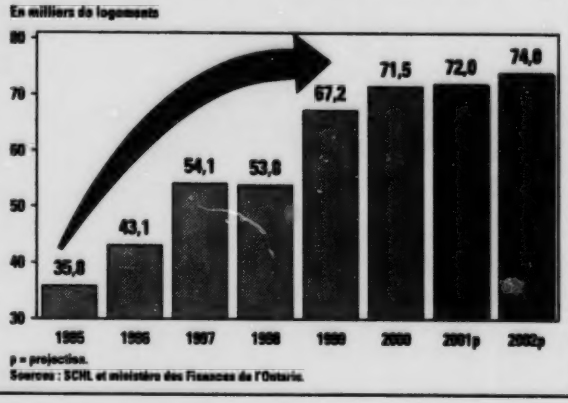

p = projection.
Source : SCHL et ministère des Finances de l'Ontario.

- Grâce à la vigueur du marché du logement en Ontario en 2000, les recettes tirées des droits de cession immobilière en 2000-2001 ont dépassé de 50 millions de dollars les prévisions du budget de 2000.

- Les recettes tirées des droits de cession immobilière perçus devraient augmenter et passer de 630 millions de dollars en 2000-2001 à 670 millions de dollars en 2001-2002, ce qui témoigne de la vigueur soutenue du marché du logement.

- Les taux hypothécaires pour cinq ans offerts par les principales institutions financières, qui étaient de 8,75 % en mai 2000, ont diminué et variaient de 7,5 à 7,75 % au début de mai 2001.

- Le logement demeure abordable dans la province. En 2000, le coût de possession d'un logement de prix moyen y était de 1 097 $ par mois comparativement à 1 489 $ en 1990. En pourcentage du revenu des ménages après impôt, le coût de possession d'un tel logement était de 22,6 % en 2000, comparativement à 35,5 % en 1990.

Les entreprises continuent à investir

La croissance soutenue des investissements au cours des dernières années a stimulé la productivité et amélioré la situation concurrentielle de l'Ontario au sein de l'économie internationale. Les plus faibles taux d'imposition des sociétés inciteront les entreprises à poursuivre leurs investissements dans des biens d'équipement qui améliorent leur capacité et leur productivité. On s'attend toutefois à ce que les entreprises établissent des plans d'investissement prudents en 2001, en raison du ralentissement de la croissance économique. Le taux d'utilisation de la capacité est tout de même toujours supérieur à la moyenne à long terme, et l'accélération de la croissance au cours du deuxième semestre de 2001 devrait stimuler considérablement les investissements.

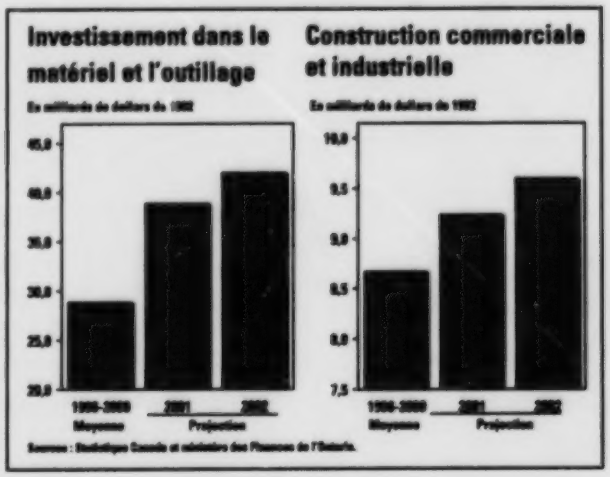

Les bénéfices des entreprises ont augmenté de 16,2 % en 2000. En raison du ralentissement temporaire de la croissance économique, les bénéfices totaux affichés par les entreprises devraient diminuer de 0,5 % en 2001, puis augmenter de nouveau de 9,6 % en 2002.

L'accroissement marqué des bénéfices a entraîné une hausse de 12,8 % des recettes tirées de l'impôt sur les sociétés en 2000-2001, qui ont atteint 9 130 millions de dollars, soit 365 millions de dollars de plus que selon les prévisions du budget de 2000.

On prévoit que les recettes tirées de l'impôt sur les sociétés en 2001-2002 seront inférieures à celles de 2000-2001. Cette prévision tient compte des recettes uniques de 250 millions de dollars qui ont été incluses dans les recettes de 2000-2001, du fait que les recettes tirées de l'impôt sur les sociétés de 1999-2000 se sont révélées supérieures au montant indiqué dans les *Comptes publics de l'Ontario* de 1999-2000. La baisse prévue des bénéfices généraux des sociétés en 2001 ainsi que les effets à court terme des réductions de l'impôt sur les sociétés déjà appliquées et des nouvelles réductions proposées contribuent également à la réduction des recettes devant provenir de cette source pour 2001-2002.

La valeur en chiffres absolus des investissements des entreprises de l'Ontario dans le matériel et l'outillage a augmenté de 93 % entre 1996 et 2000. Les investissements réels dans la construction commerciale et industrielle se sont accrus de plus de 35 % au cours de la même période. Mesurés

en dollars constants de 1992, les investissements devraient atteindre 42,0 milliards de dollars pour ce qui est du matériel et de l'outillage et 9,6 milliards de dollars quant à la construction commerciale et industrielle en 2002.

- Les investissements dans le matériel et l'outillage devraient progresser de 2,9 % en 2001. Avec l'accélération de la croissance économique, on prévoit que les entreprises accroîtront leurs investissements dans le matériel et l'outillage, qui devraient augmenter de 8,1 % en 2002.

- L'aménagement de bâtiments industriels en Ontario affiche une forte croissance. Le nombre de permis délivrés pour des projets de construction commerciale et industrielle a augmenté en moyenne de 13,7 % par année au cours des trois dernières années.

- Les dépenses dans des projets de construction commerciale et industrielle devraient continuer d'être fortes et afficher une augmentation annuelle moyenne de 3,4 % au cours des deux prochaines années.

Un taux élevé d'utilisation de la capacité stimule les investissements

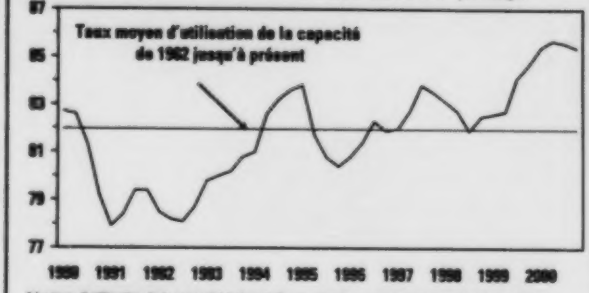

De nombreuses entreprises reconnaissent qu'il est intéressant d'investir en Ontario en raison d'un climat des affaires et d'un régime fiscal favorisant la concurrence et des perspectives économiques de la province à long terme. Parmi les entreprises qui poursuivent ou envisagent des projets d'envergure, mentionnons les suivantes :

- Electrofuel Inc. a inauguré à Toronto une nouvelle usine de fabrication de piles pour les ordinateurs portatifs, et Du Pont Canada a créé une unité qui fabrique des piles à combustible à Kingston.

- Lofthouse Brass, dont le siège social est à Whitby, investit dans une nouvelle gamme de produits de forge à son usine de Burk's Falls; Great Lakes Power investit dans le barrage hydroélectrique Michipicoten High Falls à Wawa; Falconbridge investit à Timmins dans une nouvelle mine qui deviendra la mine de métaux communs en exploitation la plus profonde au monde.

Le commerce extérieur de l'Ontario s'accroît

L'importance des exportations de l'Ontario témoigne de la vigueur et de la compétitivité de l'économie de la province. Depuis le milieu de 1995, il y a eu une augmentation de 51 % des exportations; cette hausse a découlé principalement de la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), des initiatives de restructuration industrielle et de la croissance de l'économie américaine. Cependant, il y a également eu un accroissement de 49 % des importations. Un grand nombre des exportations de l'Ontario, telles que celles des voitures, ont des composantes importées. En vertu de l'ALENA, les multinationales ont pu rationaliser leurs opérations et intégrer leur production à l'échelle de l'Amérique du Nord. Cette rationalisation, qui permet d'améliorer l'efficience, a entraîné une utilisation accrue de composantes importées en Ontario. Le ralentissement de la croissance de l'économie américaine a freiné la croissance des exportations de la province. Cela a été en partie contrebalancé par la réduction des importations de composantes.

Une autre façon d'évaluer le rôle que jouent les échanges commerciaux dans l'économie de l'Ontario consiste à examiner la balance commerciale ou, en d'autres termes, les exportations nettes, qui représentent la valeur des exportations moins celle des importations. Comme le démontre le graphique, les exportations nettes constituent actuellement un pourcentage moins important du PIB de la province qu'au début des années 1980. En 2000, ce pourcentage a diminué, mais le PIB réel de l'Ontario a tout de même augmenté de 5,5 %.

Exportations internationales et interprovinciales nettes de l'Ontario

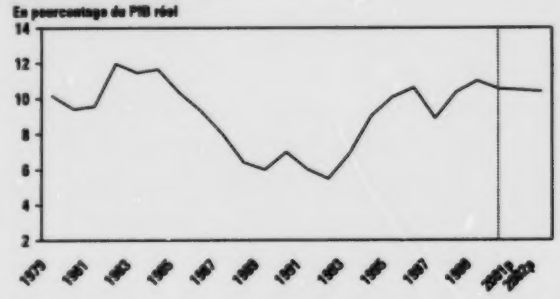

Remarque : p = projection. Les exportations nettes représentent la valeur des exportations moins celle des importations, en dollars de 1992.
Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

Grâce à ses avantages au chapitre de la compétitivité, l'Ontario est bien placé pour conserver sa part du marché américain et pour profiter de la reprise économique lorsqu'elle se produira.

Les industries manufacturières de la province ont augmenté considérablement leur productivité, et les gains de productivité que la plupart ont réalisés sont équivalents ou supérieurs à ceux affichés par les industries aux États-Unis. Cette croissance, conjuguée à un contrôle accru des coûts et à la plus faible valeur du dollar canadien, assure la compétitivité des industries exportatrices de l'Ontario. Les coûts unitaires de la main-d'oeuvre du secteur manufacturier de l'Ontario par rapport à ceux des États-Unis, exprimés en dollars américains, ont diminué d'environ 20 % depuis 1990.

- La plupart des prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que le dollar canadien s'apprécie par rapport au dollar américain. Une devise forte correspondant à une économie vigoureuse et productive bénéficierait aux Canadiennes et Canadiens en accroissant leur pouvoir d'achat sur les marchés internationaux. Le fardeau fiscal moindre et les autres mesures qui stimulent l'investissement et les gains de productivité donneront du tonus au dollar canadien.

Les ventes de véhicules automobiles reviennent à des niveaux favorables

Le secteur de l'automobile joue un rôle important dans l'économie de l'Ontario. En effet, la province se classe parmi les principaux territoires au monde en matière de production automobile. Elle arrive au deuxième rang après le Michigan pour ce qui est du montage de véhicules. Le secteur représente environ 5,5 % de l'économie ontarienne et environ 3,5 % du marché de l'emploi.

- L'Ontario compte 12 usines de montage de voitures, de camions légers et de fourgonnettes. La part de l'Ontario du marché nord-américain de la production de véhicules automobiles est passée de 14,6 % en 1995 à 16,3 % en 2000, et le nombre d'emplois a augmenté de 8,7 %, ce qui représente 74 000 emplois en 2000.

- La production ontarienne de pièces d'automobiles a également augmenté considérablement. Le nombre d'emplois dans ce secteur s'est accru de 61,8 % depuis 1995, ce qui représente 125 000 emplois en 2000. Comparativement, les emplois dans la production de pièces d'automobiles aux États-Unis n'ont augmenté que de 7,4 %.

- Le rendement de l'Ontario découle de ses coûts relativement faibles, de son important bassin de fournisseurs et de son climat des affaires favorable.

L'industrie automobile continue à réinvestir des sommes importantes en Ontario.

- Toyota modernise son usine de Cambridge. General Motors réinvestit des montants considérables dans ses usines d'Oshawa. Ford a annoncé un réinvestissement à son usine de St. Thomas et Honda a récemment entrepris le montage de deux nouveaux modèles à son usine d'Alliston.

- Les fournisseurs de pièces investissent également pour accroître leur capacité en Ontario. UBE est en train de construire une nouvelle usine à Sarnia. Keiper investit dans une nouvelle usine à London.

- La R.-D. liée au secteur de l'automobile en Ontario augmente considérablement, à la suite des nouvelles initiatives de DaimlerChrysler à Windsor et de General Motors à Oshawa.

Les ventes de véhicules automobiles aux États-Unis devraient reprendre la tendance observée au cours des 20 dernières années

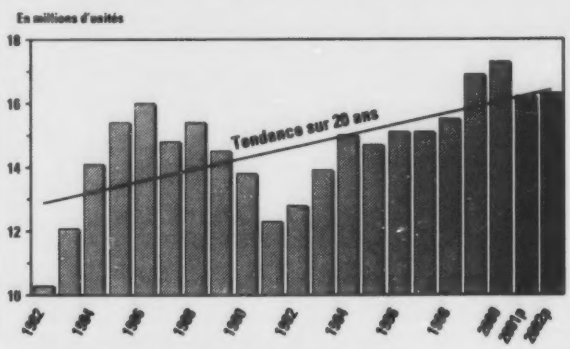

Sources : *Ward's Automotive Report* et consensus des prévisions (avril 2001).

- Les ventes de véhicules automobiles aux États-Unis ont atteint le nombre record de 17,3 millions d'unités en 2000. Cependant, ces ventes ont ralenti à la fin de 2000, passant à 16,2 millions d'unités (nombre annualisé) au 4e trimestre. Grâce à des prix concurrentiels et à une demande plus importante que prévu, les ventes de véhicules aux États-Unis ont fait un bond au cours des quatre premiers mois de 2001 et se sont chiffrées à plus de 17 millions d'unités (nombre annualisé).

- La baisse des ventes de véhicules automobiles aux États-Unis au cours du deuxième semestre de 2000 a provoqué une accumulation des stocks. Cependant, grâce à une réduction de la production et à l'amélioration des ventes, les concessionnaires se trouvent désormais dans une meilleure situation sur le plan des stocks. Ainsi, les stocks des concessionnaires nords-américains sont passés d'un approvisionnement de 85 jours en janvier à 63 jours en mars.

- La plupart des mises à pied dans le secteur de l'automobile ont été temporaires puisque les constructeurs tiennent leurs stocks à des niveaux plus faciles à gérer. Certaines de ces mises à pied sont permanentes en raison de la restructuration qui se poursuit dans l'industrie de l'automobile à l'échelle mondiale.

Bonnes perspectives de croissance pour le secteur de la haute technologie

Le secteur de la haute technologie de l'Ontario, qui fabrique des produits et fournit des services liés à la technologie de l'information et aux télécommunications, a continué à créer, au cours du premier trimestre de 2001, des emplois dont le nombre s'élève à 305 000.

- Les emplois dans les entreprises de matériel et de pièces de télécommunications ont diminué par rapport à l'année dernière; cependant, les emplois dans d'autres entreprises du secteur de la haute technologie, qui représentent 90 % des emplois occupés dans ce secteur, ont continué d'augmenter.

- La croissance des emplois du secteur a été principalement attribuable aux industries de services moins conjoncturels, tels que les services informatiques et de télécommunications.

Haute technologie* : part deux fois plus grande de l'économie qu'en 1994

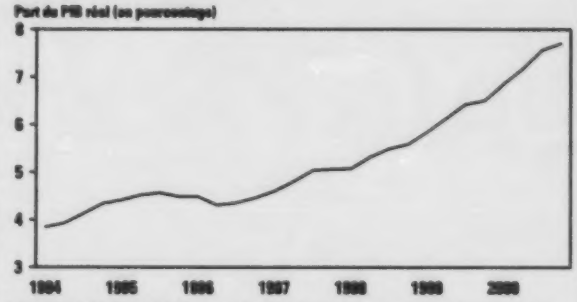

* Comprend la fabrication d'ordinateurs et de pièces électroniques, les services informatiques et les produits et services de télécommunications.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Des groupes d'importantes entreprises du secteur de la technologie de pointe sont établis dans les régions du grand Toronto, d'Ottawa et de Kitchener-Waterloo, et le nombre d'emplois spécialisés dans la haute technologie de ces sociétés a augmenté au cours du premier trimestre de 2001.

- L'Ontario est un endroit invitant pour les entreprises du secteur de la technologie de pointe en raison de sa main-d'oeuvre très instruite, de ses universités et de ses autres établissements en mesure d'effectuer de la recherche-développement (R.-D.), ainsi que du climat des affaires favorable et des taux d'imposition compétitifs.

- Un grand nombre de petites entreprises prennent de l'expansion en Ontario et effectuent des travaux de R.-D. pour concevoir de nouveaux produits et services destinés aux marchés internationaux. Pensons à Med-Eng Systems d'Ottawa, qui produit des systèmes de protection individuelle, à Cymat Corporation dans la région du grand Toronto, qui met au point des technologies novatrices pour les matériaux, et à RMH Teleservices, qui a établi à Sault Ste. Marie un centre téléphonique auquel peuvent également avoir recours les clients des États-Unis.

Depuis 1994, le secteur de la haute technologie a connu une croissance rapide en Ontario et la part de l'économie qu'il représente a doublé pour atteindre près de 8 % du PIB.

- Par le passé, l'investissement réel des entreprises américaines dans la technologie de l'information a suivi une forte tendance à la hausse, ce qui a contribué à la croissance rapide des exportations de l'Ontario dans le secteur de la haute technologie. Cet investissement devrait croître en 2001, mais à un rythme plus lent qu'au cours des dernières années. Toutefois, puisque la technologie de l'information est un élément crucial pour l'accroissement de la compétitivité des entreprises, cet investissement devrait s'intensifier de nouveau à moyen terme.

Aperçu des recettes

L'Ontario a continué d'afficher des recettes élevées en 2000-2001, grâce à la vigueur de son économie. Les recettes totales de 2000-2001 ont été de 2 867 millions de dollars supérieures aux prévisions du budget de 2000; de ce montant, 2 339 millions de dollars ont découlé des recettes fiscales plus élevées. Une évaluation détaillée du rendement relatif aux recettes en 2000-2001 est présentée dans le document B, *Responsabilité financière : Plan de l'Ontario*.

On prévoit que les recettes diminueront en 2001-2002, ce qui est en grande partie attribuable à des recettes uniques de 1 014 millions de dollars comptabilisées en 2000-2001. Abstraction faite de ces recettes uniques, l'augmentation des recettes totales se situe à plus de 350 millions de dollars.

- Il y a eu des hausses uniques des recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les sociétés en 2000-2001. Ces hausses sont attribuables au fait que les recettes de 1999-2000 se sont révélées supérieures au montant indiqué dans les *Comptes publics de l'Ontario* de 1999-2000.

Recettes de l'Ontario : de 1999-2000 à 2001-2002
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 1999-2000	Chiffres provisoires 2000-2001	Projections 2001-2002
Recettes fiscales			
Impôt sur le revenu des particuliers	17 617	18 975	18 010
Taxe de vente au détail	12 879	13 757	14 340
Impôt sur les sociétés	8 095	9 130	8 340
Autres	7 290	7 800	8 130
Paiements de transfert fédéraux	5 885	6 232	7 359
Recettes des entreprises publiques	3 708	3 968	3 424
Autres recettes	7 457	5 065	4 667
Total des recettes	62 931	64 927	64 270
Total des recettes excluant les recettes fiscales uniques en 2000-2001*	***62 931***	***63 913***	***64 270***

* Exclut des recettes uniques tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers de 764 millions de dollars et de l'impôt sur les sociétés de 250 millions de dollars en 2000-2001. Ces recettes ont été incluses dans les recettes en 2000-2001 afin de tenir compte des estimations des recettes fiscales pour 1999-2000 qui ont été supérieures au montant indiqué dans les *Comptes publics de l'Ontario* de 1999-2000.

- On prévoit que les recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers diminueront en 2001-2002. Cette baisse est attribuable à l'inclusion en 2000-2001 des recettes uniques de 764 millions de dollars découlant des recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers en 1999-2000 plus élevées que les estimations figurant dans les *Comptes publics de l'Ontario* de 1999-2000. Le rendement de la bourse des valeurs mobilières en 2001 devrait aussi réduire les gains en capital, un facteur important qui a stimulé la croissance des recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers. Enfin, les avantages fiscaux offerts aux contribuables qui ont été annoncés dans les budgets précédents et ceux qui sont proposés dans le présent budget auront pour effet de ralentir la hausse de l'impôt sur le revenu des particuliers à court terme.

- On prévoit que les recettes tirées de l'impôt sur les sociétés en 2001-2002 seront inférieures à celles de 2000-2001. Cette prévision tient compte des recettes uniques de 250 millions de dollars qui ont été incluses dans les recettes de 2000-2001, du fait que les recettes tirées de l'impôt sur les sociétés en 1999-2000 se sont révélées supérieures au montant indiqué dans les *Comptes publics de l'Ontario* de 1999-2000. La baisse prévue des bénéfices généraux des sociétés en 2001 ainsi que les effets à court terme des réductions de l'impôt sur les sociétés qui ont été annoncées dans les budgets précédents et qui sont proposées dans le présent budget contribuent également à la réduction des recettes devant provenir de cette source en 2001-2002.

- Les recettes tirées de la taxe de vente au détail devraient continuer d'augmenter en 2001-2002, les réductions d'impôt et les revenus à la hausse stimulant les dépenses de consommation.

- La création d'emplois et la croissance des revenus qui se poursuivront devraient entraîner la hausse des recettes découlant de l'impôt-santé des employeurs, qui passeront à 3 620 millions de dollars en 2001-2002.

- Les paiements de transfert du gouvernement du Canada devraient représenter 7 359 millions de dollars en 2001-2002. Ce montant inclut 6 010 millions de dollars pour le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), y compris l'augmentation des paiements auxquels la province a droit et les suppléments accordés dans le cadre du TCSPS.

- Les autres recettes devraient diminuer de 398 millions de dollars, en raison surtout du transfert des responsabilités de la Société de logement de l'Ontario aux municipalités, ce qui réduit les recettes à raison de 256 millions de dollars. Ce transfert a également réduit les dépenses. Les recettes tirées du remaniement des services locaux diminuent de 166 millions de dollars, ce qui provient du montant moindre des dépenses remboursables par les municipalités.

- La croissance économique devant s'amplifier à compter du deuxième semestre de 2001, les recettes totales devraient passer de 64,3 milliards de dollars en 2001-2002 à 65,5 milliards de dollars en 2002-2003.

Conclusion

La hausse durable des recettes dépend d'une économie compétitive et en expansion. Les recettes fiscales totales ont augmenté de plus de 15 milliards de dollars, soit 43,9 %, depuis le début des réductions d'impôt de l'Ontario. On prévoit que la croissance économique plus forte fera passer les recettes à 65,5 milliards de dollars d'ici 2002-2003.

La croissance du PIB réel de l'Ontario sera modérée cette année et s'amplifiera en 2002. Selon les prévisions moyennes du secteur privé, l'économie de la province devrait afficher un taux de croissance de 2,3 % en 2001 et de 3,6 % en 2002.

Prévisions économiques du secteur privé pour 2001 et 2002

Croissance du PIB réel (en pourcentage)

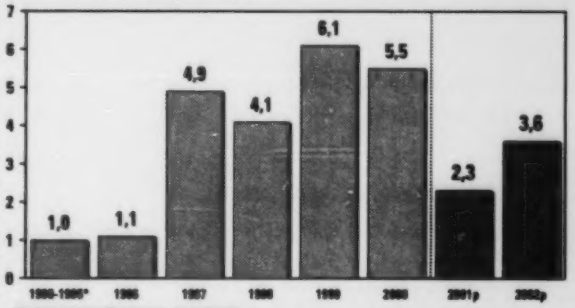

*Croissance annuelle moyenne. p = projection.
Source : Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et enquête sur les prévisions (avril 2001) du ministère des Finances de l'Ontario.

Les prévisionnistes du secteur privé estiment que l'économie ontarienne continuera à croître. Les politiques fiscales et financières adoptées depuis 1995 ont mis en place les conditions permettant de stimuler la croissance et d'améliorer les niveaux de vie de façon soutenue à long terme. Les facteurs économiques fondamentaux de la province sont solides, particulièrement si on les compare à ce qu'ils étaient lors de la première moitié des années 1990. L'économie est concurrentielle, l'inflation et les taux d'intérêts sont faibles et les revenus disponibles réels augmentent. Les consommateurs, les entreprises et le gouvernement jouissent d'une excellente situation financière.

L'Ontario est bien placé pour faire face au ralentissement temporaire de l'économie américaine et pour continuer à faire croître son PIB réel en 2001 et en 2002.

DOCUMENT A

Annexe

Précisions sur les hypothèses relatives à l'économie et l'aperçu des recettes de l'Ontario

Les tableaux et les graphiques suivants donnent des précisions sur les projections du ministère des Finances de l'Ontario quant aux recettes et à l'économie de la province en général. Les projections relatives aux recettes tiennent compte de l'effet des dispositions législatives proposées dans le présent budget, qui sont expliquées en détail dans le Document C, *Réductions d'impôt : Promesses tenues, nouveaux horizons*.

L'économie de l'Ontario, de 1999 à 2002
(variation en pourcentage)

	Chiffres réels		Projections	
	1999	2000	2001	2002
Produit intérieur brut réel	**6,1**	**5,5**	**2,2**	**3,5**
Consommation des particuliers	4,2	4,4	3,1	3,3
Construction résidentielle	14,7	3,8	2,6	5,1
Construction non résidentielle	(0,3)	1,1	2,9	3,9
Matériel et outillage	14,1	19,1	2,9	8,1
Exportations	11,3	6,8	1,5	4,6
Importations	11,0	7,9	1,4	5,0
Produit intérieur brut nominal	**6,5**	**7,9**	**4,2**	**5,3**
Autres indicateurs économiques				
Ventes au détail	7,3	7,3	4,8	5,0
Mises en chantier de logements (en milliers)	67,2	71,5	72,0	74,0
Revenu des particuliers	4,6	6,4	4,5	5,0
Bénéfices des entreprises	20,3	16,2	(0,5)	9,6
Indice des prix à la consommation de l'Ontario	1,9	2,9	2,8	2,0
Marché du travail				
Emploi*	3,6	3,2	2,0 - 2,5	2,5 - 3,0
Taux de chômage* (en pourcentage)	6,3	5,7	5,5 - 6,0	5,5 - 6,0
Recettes provinciales (en milliards de dollars)	62,9	64,9	64,3	65,5
Recettes provinciales, excluant des recettes fiscales uniques en 2000-2001	***62,9***	***63,9***	***64,3***	***65,5***

* Basé sur l'Enquête sur la population active.

** Exclut des recettes uniques tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers de 764 millions de dollars et de l'impôt sur les sociétés de 250 millions de dollars en 2000-2001. Ces recettes ont été incluses dans les recettes en 2000-2001 afin de tenir compte des estimations des recettes fiscales pour 1999-2000 qui ont été supérieures au montant indiqué dans les *Comptes publics de l'Ontario* de 1999-2000.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Le tableau suivant illustre l'effet que des taux d'intérêt plus faibles ont sur l'intérêt sur la dette publique et sur l'équilibre budgétaire, ainsi que l'incidence sur les recettes et les dépenses d'une croissance économique plus forte.

Incidence de la modification des hypothèses économiques sur l'excédent de l'Ontario
(en millions de dollars)

	2001-2002
Baisse de 100 points de base des taux d'intérêt canadiens	80
Augmentation de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB réel	610

Nota : Ces réactions sont des moyennes et pourraient varier considérablement selon la nature du changement dans les recettes et dépenses.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Recettes
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 1997-1998	Chiffres réels 1998-1999	Chiffres réels 1999-2000	Chiffres provisoires 2000-2001	Plan 2001-2002
Recettes fiscales					
Impôt sur le revenu des particuliers	16 293	17 190	17 617	18 975	18 010
Taxe de vente au détail	10 843	11 651	12 879	13 757	14 340
Impôt sur les sociétés	7 456	7 447	8 095	9 130	8 340
Impôt-santé des employeurs	2 851	2 882	3 118	3 455	3 620
Taxe sur l'essence	2 028	2 068	2 154	2 242	2 300
Taxe sur les carburants	563	592	665	651	655
Taxe sur le tabac	425	447	481	495	620
Droits de cession immobilière	565	470	565	630	670
Impôt sur les bénéfices miniers	40	23	50	90	55
Impôt sur les dividendes privilégiés	60	50	33	40	56
Autres recettes fiscales	145	257	224	197	154
	41 269	**43 077**	**45 881**	**49 662**	**48 820**
Gouvernement du Canada					
Transf. can. en mat. de santé et de progr. sociaux (TCSPS)	3 970	3 553	3 967	4 137	5 630
Suppléments - TCSPS	-	-	755	758	380
Logement social	387	358	466	550	530
Aide aux étudiantes et étudiants	18	64	170	40	64
Services de bien-être aux Autochtones	87	155	85	118	117
Loi sur les jeunes contrevenants	59	57	58	56	55
Expansion du bilinguisme	49	55	65	64	64
Aide à l'emploi pour les personnes handicapées	53	71	65	58	39
Travaux d'infrastructure Canada/Ontario	116	71	19	-	-
Autres	359	131	235	451	480
	5 098	**4 515**	**5 885**	**6 232**	**7 359**
Recettes des entreprises publiques					
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	1 485	1 764	1 924	2 150	2 000
Régie des alcools de l'Ontario	745	809	845	875	890
Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.	-	-	903	918	524
Autres	61	(26)	36	25	10
	2 291	**2 547**	**3 708**	**3 968**	**3 424**
Autres recettes					
Droits de permis et d'immatriculation des véhicules	820	890	911	930	925
Autres droits et permis	548	661	667	680	685
Recettes tirées des permis d'alcool	506	519	539	525	518
Redevances	286	289	345	219	240
Ventes et locations	582	640	2 133	585	300
Amendes et pénalités	174	50	41	37	40
Remaniement des services locaux - remb. des dépenses	519	2 109	1 678	1 389	1 223
Divers	425	489	1 143	700	736
	3 860	**5 647**	**7 457**	**5 065**	**4 667**
Total des recettes	**52 518**	**55 786**	**62 931**	**64 927**	**64 270**
Total des recettes excluant des recettes fiscales uniques en 2000-2001*	***52 518***	***55 786***	***62 931***	***63 913***	***64 270***

* Exclut des recettes uniques tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers de 764 millions de dollars et de l'impôt sur les sociétés de 250 millions de dollars en 2000-2001. Ces recettes ont été incluses dans les recettes en 2000-2001 afin de tenir compte des estimations des recettes fiscales pour 1999-2000 qui ont été supérieures au montant indiqué dans les *Comptes publics de l'Ontario* de 1999-2000.

Le dollar budgétaire : recettes en 2001-2002

Sources de recettes par catégorie : pourcentage du total de 1997-1998 à 2001-2002

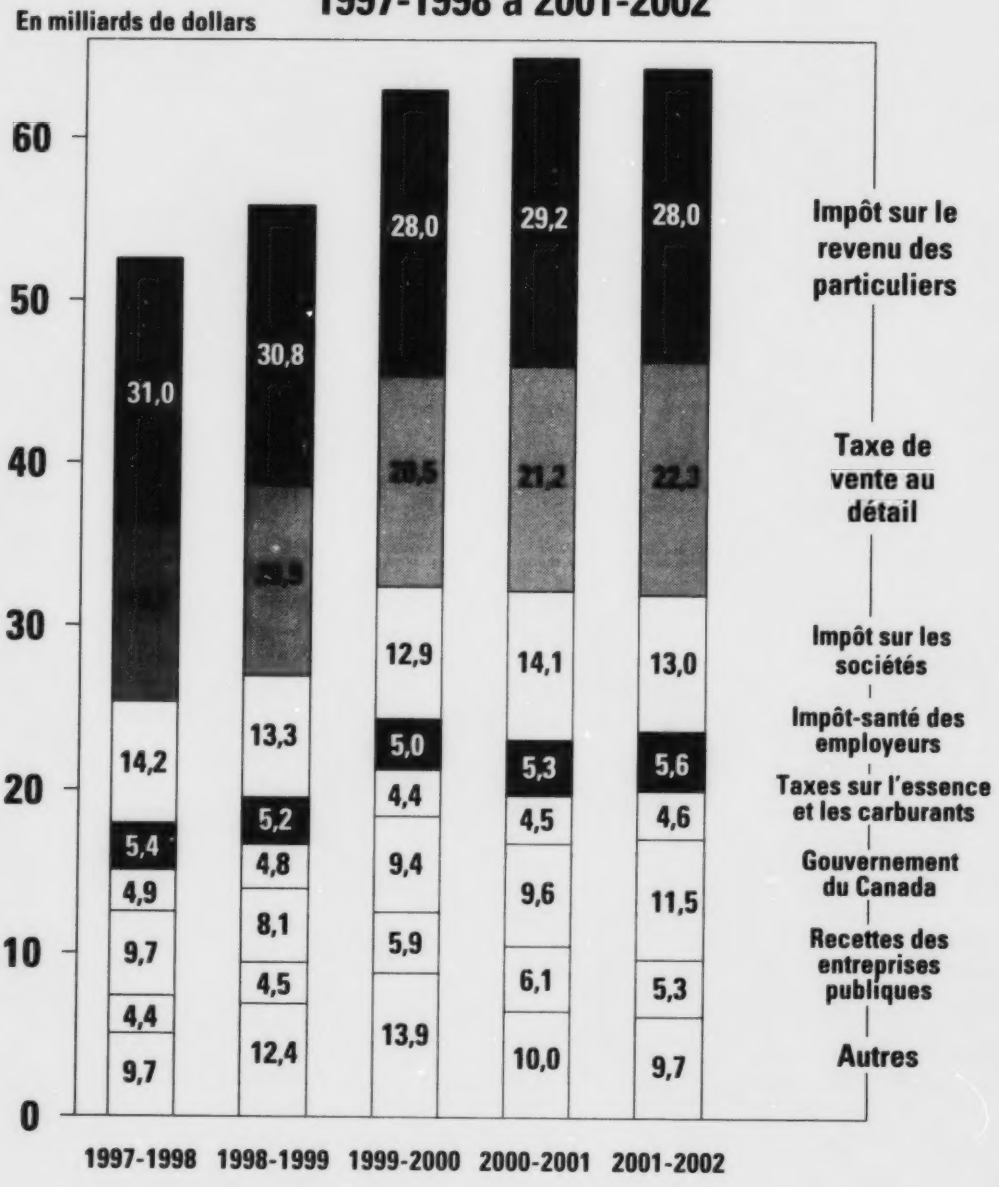

DOCUMENT B

Responsabilité financière : Plan de l'Ontario

Introduction

La situation financière de l'Ontario a été assainie. Grâce aux politiques économiques et financières du gouvernement et à son approche prudente en matière de budgétisation, l'Ontario a affiché deux excédents budgétaires consécutifs. Il a réalisé un excédent de 668 millions de dollars en 1999-2000 et il devrait réaliser un excédent de 3,2 milliards de dollars en 2000-2001. Avec son budget de 2001, le gouvernement est en passe d'équilibrer son budget pour la troisième année consécutive et il a adopté les politiques nécessaires pour équilibrer son budget à l'avenir. Ainsi, il pourra continuer de réduire la dette provinciale nette et le fardeau des frais d'intérêts à la charge des contribuables d'aujourd'hui et de demain.

En 1995, le gouvernement a énoncé son plan visant à équilibrer le budget de la province, afin de réduire le déficit de façon constante et d'arriver à un budget équilibré. Le budget de 2001 prouve que l'engagement de la province d'équilibrer le budget est permanent. Grâce à l'adoption de la *Loi de 1999 sur la protection des contribuables* et de la *Loi de 1999 sur l'équilibre budgétaire*, la population de l'Ontario est certaine que le gouvernement continuera de gérer judicieusement les finances de la province en 2001-2002 et au cours des exercices à venir.

L'Ontario a affiché ces dernières années des résultats financiers exceptionnels. La vigueur de la croissance économique et l'adoption d'une approche prudente en matière de budgétisation ont permis au gouvernement de dépasser chaque année les objectifs fixés dans son plan visant à équilibrer le budget de la province et d'équilibrer le budget en 1999-2000, un an plus tôt que prévu. Le gouvernement, qui a réduit de 1,0 milliard de dollars la dette provinciale nette en 1999-2000 et qui devrait la réduire de 3,0 milliards de dollars en 2000-2001 – le remboursement annuel le plus élevé de l'histoire de l'Ontario – a réalisé, au cours des deux premiers exercices de son mandat actuel, 80 % de son objectif de réduction de la dette, objectif qui s'établit à 5 milliards de dollars.

Le présent document comprend ce qui suit :

Section I : Résultats provisoires de 2000-2001

Section II : Plan financier de l'Ontario pour 2001-2002

Section III : Perspectives à moyen terme

Section IV : Résultats financiers de l'Ontario

Section V : Prochaines mesures pour réduire la dette

Section I : Résultats provisoires de 2000-2001

Deuxième excédent consécutif

En 1999-2000, le gouvernement de l'Ontario a affiché un excédent de 668 millions de dollars et réussi à équilibrer le budget en cinq ans à peine, une année plus tôt que prévu dans le plan visant à équilibrer le budget. Avec un excédent prévu de 3 192 millions de dollars pour 2000-2001, le gouvernement de l'Ontario aura enregistré deux excédents consécutifs, ce qui ne s'était pas fait depuis plus d'un demi-siècle.

Résultats financiers de l'exercice 2000-2001
(en millions de dollars)

	Plan budgétaire	Chiffres provisoires	Variation en cours d'exercice
Recettes	62 060	64 927	2 867
Dépenses			
Programmes	49 525	50 428	903
Restructuration et autres dépenses	-	31	31
Total des dépenses des programmes	49 525	50 459	934
Immobilisations	2 075	2 075	-
Intérêt sur la dette publique			
Province	8 940	8 883	(57)
Secteur de l'électricité	520	520	-
Total des dépenses	61 060	61 937	877
Moins : Réserve	1 000	-	(1 000)
Plus : Incidence nette de la restructuration du secteur de l'électricité (montant à recouvrer des consommateurs)*	-	202	202
Excédent/(Déficit)	**0**	**3 192**	**3 192**

* Montant excédentaire estimatif des recettes par rapport aux dépenses de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, la dette de la SFIEO doit être recouvrée des consommateurs, et non des contribuables.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- Les recettes ont été de 2 867 millions de dollars supérieures aux prévisions du plan budgétaire de 2000. Cette augmentation est en très grande partie attribuable à la hausse des recettes fiscales, qui se sont établies à 2 339 millions de dollars de plus que prévu dans le budget, par suite de la forte croissance économique favorisée par les politiques gouvernementales de diminution des impôts, les initiatives de déréglementation et une saine gestion financière.

- Le total des dépenses dépassait de 877 millions de dollars les prévisions du budget de 2000 en raison surtout de l'incidence des modifications comptables adoptées dans les *Comptes publics de l'Ontario* de 1999-2000 et des investissements prioritaires dans les services de santé et l'infrastructure des secteurs de la santé et de l'éducation effectués en cours d'exercice, investissements qui ont été en grande partie compensés par une sous-utilisation des fonds dans d'autres secteurs.

- Le plan budgétaire de l'Ontario de 2000 comprenait une réserve de 1 milliard de dollars afin de protéger le budget équilibré contre des changements imprévus et défavorables dans les perspectives économiques et financières. Compte tenu de l'amélioration des perspectives relatives à l'économie et aux recettes, la réserve de 1 milliard de dollars a été éliminée en cours d'exercice et affectée à la réduction de la dette provinciale nette.

Recettes élevées en 2000-2001

Les recettes perçues en 2000-2001 ont continué d'être élevées. Le total des recettes perçues au cours de cet exercice s'est chiffré à 64 927 millions de dollars, soit 2 867 millions de dollars de plus que les prévisions du budget de 2000, qui s'établissaient à 62 060 millions de dollars. Grâce à la vigueur de l'économie ontarienne et à la création continue d'emplois, les recettes fiscales ont dépassé de 2 339 millions de dollars les prévisions. Les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers, de la taxe de vente au détail, de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt-santé des employeurs et des droits de cession immobilière ont été supérieures aux chiffres prévus dans le budget de 2000. Les recettes des entreprises publiques et les transferts fédéraux ont eux aussi été plus élevés que les prévisions du budget de 2000.

Sommaire de l'évolution des recettes perçues au cours de l'exercice 2000-2001
(en millions de dollars)

		Chiffres provisoires 2000-2001
Recettes fiscales		
Impôt sur le revenu des particuliers	1 445	
Taxe de vente au détail	357	
Impôt sur les sociétés	365	
Impôt-santé des employeurs	135	
Droits de cession immobilière	50	
Total des autres recettes	(13)	
		2 339
Transferts fédéraux		
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	38	
Total des autres transferts	162	
		200
Recettes des entreprises publiques		
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	455	
Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.	123	
Autres	(33)	
		545
Autres recettes		
Recettes diverses	175	
Remaniement des services locaux - remboursement des dépenses	(183)	
Ventes et locations	(205)	
Total des autres recettes	(4)	
		(217)
Total de l'évolution des recettes au cours de l'exercice		**2 867**

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- Les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers ont été de 1 445 millions de dollars supérieures aux prévisions budgétaires de 2000 par suite de l'augmentation vigoureuse du revenu des particuliers et des gains en capital, ainsi que de l'amélioration considérable du marché de l'emploi. De ce montant, 764 millions de dollars correspondent à des recettes ponctuelles qui résultent des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers en 1999-2000 plus élevées que les montants déclarés dans les *Comptes publics de l'Ontario* de 1999-2000.

- Les recettes de la taxe de vente au détail ont dépassé de 357 millions de dollars les prévisions en raison de l'accroissement des dépenses de consommation en 2000.

- Les recettes de l'impôt sur les sociétés ont été de 365 millions de dollars supérieures aux prévisions. Ce montant comprend des recettes ponctuelles de 250 millions de dollars en 2000-2001 qui résultent de recettes de l'impôt sur les sociétés en 1999-2000 plus élevées que les montants indiqués dans les *Comptes publics de l'Ontario* de 1999-2000. En 2000-2001, la hausse des bénéfices des sociétés a été plus importante que ce qui avait été prévu dans le budget de 2000.

- La vigueur de la croissance des revenus et de l'emploi en 2000 a entraîné une hausse des recettes de l'impôt-santé des employeurs de 135 millions de dollars par rapport aux prévisions budgétaires de 2000.

- Le dynamisme du marché du logement en Ontario a permis d'accroître les recettes provenant des droits de cession immobilière, qui ont dépassé de 50 millions de dollars les prévisions budgétaires de 2000.

- Par suite de l'incidence de la majoration des prix sur la consommation d'essence et de carburants, les recettes de la taxe sur l'essence ont été de 18 millions de dollars inférieures aux prévisions du budget de 2000. Les recettes de la taxe sur les carburants, quant à elles, ont baissé de 14 millions de dollars par rapport aux prévisions.

- Les paiements de transfert fédéraux ont été de 200 millions de dollars supérieurs aux prévisions budgétaires de 2000. Cette augmentation comprend 190 millions de dollars au titre de l'équipement médical. Les autres modifications aux paiements de transfert fédéraux résultent principalement du versement des bourses d'études canadiennes du millénaire directement aux bénéficiaires, et non par l'entremise du gouvernement provincial, d'où une réduction des dépenses et des recettes en cours d'exercice de 106 millions de dollars.

- Les recettes des entreprises publiques ont été de 545 millions de dollars supérieures aux prévisions du budget de 2000. De ce montant, 455 millions de dollars proviennent des recettes nettes plus élevées de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, qui ont découlé des revenus supérieurs aux prévisions des casinos et des machines à sous dans les hippodromes. Les recettes nettes de la Ontario Power Generation Inc. et de Hydro One Inc. ont été supérieures de 123 millions de dollars aux prévisions budgétaires de 2000. Cette augmentation est principalement attribuable aux recettes nettes plus élevées de la société Ontario Power Generation Inc., qui a enregistré un volume supérieur de ventes d'électricité en Ontario et une diminution de ses dépenses en raison du rendement accru de l'actif de la caisse de retraite.

- Les recettes de ventes et de locations ont été de 205 millions de dollars inférieures aux prévisions budgétaires en raison du volume moins élevé de ventes d'éléments d'actif et des recettes plus faibles provenant d'organismes gouvernementaux. Le fléchissement des recettes de ces organismes est principalement attribuable à la diminution des recettes de la Société de logement de l'Ontario par suite de l'accélération du transfert de ses responsabilités aux administrations municipales.

- Les recettes provenant du remaniement des services locaux étaient de 183 millions de dollars inférieures aux prévisions du budget de 2000 en raison de la diminution du montant des dépenses remboursables pour le compte des municipalités.

- Les recettes diverses étaient supérieures de 175 millions de dollars aux prévisions. Ces recettes comprennent une augmentation de 344 millions de dollars au titre de la consolidation de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité en tant qu'organisme gouvernemental. Cette révision en cours d'exercice est conforme au traitement comptable de cet organisme dans les *Comptes publics de l'Ontario* de 1999-2000.

Évolution des dépenses de fonctionnement au cours de l'exercice 2000-2001

En 2000-2001, les dépenses de fonctionnement, qui se chiffraient à 59 862 millions de dollars, ont été de 877 millions de dollars supérieures au montant de 58 985 millions de dollars prévu dans le budget de 2000. Cette hausse s'explique surtout par l'incidence en 2000-2001 des modifications comptables adoptées dans les *Comptes publics de l'Ontario* de 1999-2000 et des investissements dans les services de santé effectués en cours d'exercice, investissements qui ont été en grande partie compensés par une sous-utilisation des fonds dans d'autres secteurs de programmes.

Sommaire de l'évolution des dépenses de fonctionnement au cours de l'exercice 2000-2001
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2000-2001	
Évolution des dépenses de programmes :		
Financement des services de santé (chiffres nets)	775	
Aide aux municipalités	216	
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario – dépenses inférieures aux prévisions	(157)	
Bourses d'études canadiennes du millénaire – versées directement aux bénéficiaires	(106)	
Réseau ontarien de recherche sur le cancer	(50)	
Autres (dépenses nettes)	(500)	
		178
Modifications comptables*		
Secteur de l'électricité – augmentation de la provision	398	
Société indépendante de gestion du marché de l'électricité – incidence de la consolidation compensée par les recettes	321	
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto – incidence de la consolidation compensée par les recettes	37	
		756
Total de l'évolution des dépenses de programmes		934
Intérêt sur la dette publique		(57)
Total de l'évolution des dépenses de fonctionnement en cours d'exercice		877

* Les modifications comptables adoptées dans les *Comptes publics de l'Ontario* de 1999-2000 ont eu pour effet d'augmenter les dépenses de fonctionnement en cours d'exercice de 756 millions de dollars en 2000-2001.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- L'augmentation des dépenses nettes de fonctionnement des services de santé en cours d'exercice s'est élevée à 775 millions de dollars en raison surtout des subventions accordées aux hôpitaux, qui ont reçu 443 millions de dollars supplémentaires, d'un montant de 177 millions de dollars prévu pour le financement des déficits des hôpitaux et d'une somme de 120 millions de dollars

destinée à fournir des primes d'encouragement aux hôpitaux efficients. En outre, 189 millions de dollars ont été prévus en cours d'exercice au titre de l'équipement médical et une somme supplémentaire de 105 millions de dollars a été affectée aux programmes de médicaments par suite de leur utilisation accrue. Ces augmentations ont été partiellement compensées par des économies de 259 millions de dollars par suite de la modification du calendrier d'établissement de lits de soins de longue durée, de la réduction de l'utilisation des services offerts dans le cadre de l'Assurance-santé de l'Ontario et de l'instauration plus lente que prévu de nouveaux programmes.

- Des crédits de 166 millions de dollars ont été accordés en cours d'exercice aux municipalités de Hamilton, d'Ottawa et du grand Sudbury, ainsi qu'aux comtés de Haldimand et Norfolk, pour les aider à faire face aux dépenses liées à la restructuration. En outre, une contribution finale de 50 millions de dollars a été prévue pour rembourser à la ville de Toronto certains des coûts des améliorations qui ont été apportées au réseau de métro de la ville.

- En 2000-2001, les dépenses de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario ont été de 157 millions de dollars inférieures aux prévisions, étant donné que la Société a réorienté son mandat et travaillé à l'élaboration d'une stratégie de partenariats pour des projets d'immobilisations importants. Les fonds non affectés en 2000-2001 seront investis dans le Nord au cours des années à venir.

- Les bourses d'études canadiennes du millénaire ont été versées directement aux bénéficiaires, et non par l'entremise du gouvernement provincial, d'où une diminution, de l'ordre de 106 millions de dollars, des dépenses et des recettes en cours d'exercice.

- Les fonds destinés à la création du Réseau ontarien de recherche sur le cancer ont été reportés aux exercices à venir, d'où une réduction de 50 millions de dollars des dépenses en cours d'exercice.

- Les frais d'intérêt sur la dette publique ont diminué de 57 millions de dollars en raison de la réduction de la dette provinciale nette, de taux d'intérêt plus avantageux que prévu et de la gestion efficiente de la dette.

Modifications comptables

- Dans le cadre de l'engagement du gouvernement d'affecter les recettes du secteur de l'électricité à ce secteur, un montant de 398 millions de dollars a été ajouté en cours d'exercice à la provision pour le secteur de l'électricité. Cette provision correspond aux recettes nettes de la Ontario Power Generation Inc. et de Hydro One Inc. qui sont supérieures aux frais d'intérêt de la province sur ses investissements dans le secteur de l'électricité. Ce traitement comptable fait suite à la création de la provision pour le secteur de l'électricité dans les *Comptes publics de l'Ontario* de 1999-2000.

- Les dépenses déclarées ont augmenté de 321 millions de dollars en cours d'exercice pour tenir compte du volet de fonctionnement de la consolidation de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité en tant qu'organisme gouvernemental, conformément au traitement comptable de cette société dans les *Comptes publics de l'Ontario* de 1999-2000. Cette augmentation a été contrebalancée par les recettes générées.

- Les dépenses déclarées ont augmenté de 37 millions de dollars au cours de l'exercice en raison de la consolidation du Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto en tant qu'organisme gouvernemental, conformément au traitement comptable de cet organisme dans les *Comptes publics de l'Ontario* de 1999-2000. Cette augmentation a été contrebalancée par les recettes générées.

Évolution des dépenses en immobilisations en cours d'exercice

En 2000-2001, les dépenses en immobilisations, qui se chiffraient à 2 075 millions de dollars, sont restées inchangées par rapport aux prévisions du budget de 2000. Les principales modifications en cours d'exercice comprennent des investissements ponctuels dans la restructuration des hôpitaux et l'enseignement postsecondaire, qui ont été contrebalancés par des dépenses inférieures aux prévisions au cours de la première année au titre de diverses initiatives de partenariat réalisées dans le cadre de SuperCroissance et d'autres projets d'immobilisations.

Sommaire de l'évolution des dépenses en immobilisations au cours de l'exercice 2000-2001
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2000-2001	
Restructuration des services de santé – accélération des projets d'immobilisations	140	
Établissements d'enseignement postsecondaire – financement de projets d'entretien reportés	100	
Institut de technologie de l'Ontario	60	
Initiatives de partenariat réalisées dans le cadre de SuperCroissance	(334)	
Projet de réaménagement de l'infrastructure et système exclusif aux jeunes contrevenants	(61)	
Projets de construction de tribunaux	(24)	
Autres (dépenses nettes)	39	
		(80)
Modifications comptables*		
Société indépendante de gestion du marché de l'électricité – incidence de la consolidation		80
Total de l'évolution des dépenses en immobilisations en cours d'exercice		0

* Les modifications comptables adoptées dans les *Comptes publics de l'Ontario* de 1999-2000 ont eu pour effet d'augmenter les dépenses en immobilisations en cours d'exercice de 80 millions de dollars en 2000-2001.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- Un montant supplémentaire de 140 millions de dollars a été accordé aux hôpitaux en cours d'exercice pour accélérer la réalisation des projets d'immobilisations ordonnés par la Commission de restructuration des services de santé.

- Une somme supplémentaire de 100 millions de dollars a été versée en cours d'exercice aux établissements d'enseignement postsecondaire pour financer les coûts des projets d'entretien reportés engagés par les collèges et les universités.

- Les dépenses en cours d'exercice ont augmenté de 60 millions de dollars en raison de la création de l'Institut de technologie de l'Ontario, un nouvel établissement d'enseignement postsecondaire novateur dans la région de Durham qui offrira des programmes de niveau collégial et des programmes menant à un diplôme universitaire.

- Une somme de 334 millions de dollars prévue aux fins des initiatives de partenariat SuperCroissance n'a pas été dépensée en raison, d'une part, de la décision de différer le lancement de ces initiatives à cause de la tenue des élections en novembre 2000 et, d'autre part, du délai dont avaient besoin les municipalités pour préparer des analyses de rentabilité à l'égard de leurs projets et faire adopter les résolutions nécessaires par leur conseil municipal.

- Un montant de 61 millions de dollars n'a pas été dépensé, car la réalisation de certains projets d'immobilisations dans le cadre du Projet de réaménagement de l'infrastructure et du système exclusif aux jeunes contrevenants est plus lente que prévu.

- Le ministère du Procureur général n'a pas dépensé un montant de 24 millions de dollars en raison de retards dans la construction de divers tribunaux à Pembroke, Brampton, Owen Sound, Chatham et Brockville.

- Les dépenses déclarées ont augmenté de 80 millions de dollars en cours d'exercice et tiennent compte du volet des dépenses en immobilisations liées à la consolidation de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité en tant qu'organisme gouvernemental. Ce traitement comptable est conforme aux *Comptes publics de l'Ontario* de 1999-2000.

Mesures de transition aux fins du remaniement des services locaux

Le 1er janvier 1998, le gouvernement provincial et les administrations municipales ont entrepris le remaniement des services gouvernementaux. L'initiative de remaniement des services locaux a pour but d'accroître la responsabilité, de réduire le gaspillage et d'offrir aux contribuables de l'Ontario les meilleurs services possibles au coût le plus bas qui soit.

La responsabilité financière d'un certain nombre de programmes visés par l'initiative de remaniement a été confiée aux municipalités le 1er janvier 1998. Pour faciliter la transition, la province continue d'assurer la prestation de certains de ces programmes au nom des municipalités en attendant qu'elles assument toutes les responsabilités à cet égard. Les municipalités remboursent au gouvernement provincial les dépenses que celui-ci engage en leur nom. Parmi les programmes énumérés ci-dessous, les programmes associés à l'aide sociale (le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et le Programme de médicaments de l'Ontario) ne seront pas transférés aux administrations municipales.

Mesures de transition - Remaniement des services locaux : répercussions sur le plan financier
(en millions de dollars)

	2000-2001	2001-2002
Dépenses de transition		
Logement social	683	585
Aide sociale	520	554
Ambulances terrestres	57	0
Loi sur les infractions provinciales	8	4
Subvention à l'égard des recettes nettes - *Loi sur les infractions provinciales*	37	7
Augmentation totale des dépenses	**1 305**	**1 150**
Remboursement des dépenses par les municipalités	**1 254**	**1 133**
***Loi sur les infractions provinciales* - Recettes**	**45**	**11**
Incidence nette sur l'excédent	**(6)**	**(6)**

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- En 2001-2002, les dépenses au titre du logement social ont baissé de 98 millions de dollars et sont passées de 683 millions de dollars en 2000-2001 à 585 millions de dollars en 2001-2002. Cette diminution résulte du transfert du volet du logement public du programme aux municipalités le 1er janvier 2001.

- L'augmentation du nombre de personnes bénéficiant du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées a donné lieu à un accroissement de 34 millions de dollars des dépenses d'aide sociale, qui sont passées de 520 millions de dollars en 2000-2001 à 554 millions de dollars en 2001-2002. En outre, les municipalités bénéficieront de la diminution du nombre de prestataires du programme Ontario au travail d'une année à l'autre, ce qui leur permettra d'économiser environ 50 millions de dollars.

- Étant donné que le programme d'ambulances terrestres a été cédé aux municipalités le 1er janvier 2001, aucune dépense de transition n'est prévue à ce chapitre dans l'exercice 2001-2002.

- Comme la responsabilité des tribunaux s'occupant des cas prévus aux termes de la *Loi sur les infractions provinciales* a été en grande partie transférée aux administrations municipales, les dépenses de transition relatives à ce programme ont considérablement diminué pour 2001-2002.

Section II : Plan financier de l'Ontario pour 2001-2002

Troisième budget équilibré consécutif

L'Ontario est en voie d'afficher un budget équilibré en 2001-2002. Comme le gouvernement provincial a réalisé des excédents au cours des deux derniers exercices, ce sera la troisième année consécutive que le budget sera équilibré.

Plan financier de 2001-2002
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2000-2001	Plan 2001-2002	Variation en millions de dollars	Variation en pourcentage
Recettes	64 927	64 270	(657)	(1,0)
Dépenses				
Programmes	50 428	52 011	1 583	3,1
Restructuration et autres dépenses	31	-	(31)	(100,0)
Total des dépenses de programmes	50 459	52 011	1 552	3,1
Immobilisations	2 075	1 944	(131)	(6,3)
Intérêt sur la dette publique				
Province	8 883	8 795	(88)	(1,0)
Secteur de l'électricité	520	520	-	-
Total des dépenses	61 937	63 270	1 333	2,2
Moins : Réserve	-	1 000	1 000	-
Plus : Incidence nette de la restructuration du secteur de l'électricité (montant à recouvrer des consommateurs)*	202	140	(62)	(30,7)
Excédent/(Déficit)	**3 192**	**140**	**(3 052)**	**(95,6)**

* Montant excédentaire estimatif des recettes par rapport aux dépenses de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, la dette de la SFIEO doit être recouvrée des consommateurs, et non des contribuables.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- Les dépenses totales en 2001-2002 devraient s'élever à 63 270 millions de dollars, soit 1 333 millions de dollars de plus que les 61 937 millions de dollars enregistrés en 2000-2001. La hausse des dépenses est surtout attribuable à l'augmentation des dépenses de base dans le secteur de la santé en 2001-2002.

- Conformément aux pratiques budgétaires prudentes du gouvernement, le plan financier de 2001-2002 comprend une réserve de 1 milliard de dollars. Cette réserve vise à protéger le budget équilibré contre des changements imprévus et défavorables dans les perspectives économiques et financières. Si elle n'est pas utilisée, la réserve pourra être appliquée à la réduction de la dette.

Aperçu des recettes pour 2001-2002

L'excellente performance économique de l'Ontario en 2000-2001 a favorisé une forte hausse des recettes. Les recettes devraient diminuer en 2001-2002 en raison principalement de l'inclusion, en 2000-2001, de recettes ponctuelles.

Recettes de 2000-2001
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 1999-2000	Chiffres provisoires 2000-2001	Plan 2001-2002
Imposition	45 881	49 662	48 820
Transferts fédéraux	5 885	6 232	7 359
Recettes des entreprises publiques	3 708	3 968	3 424
Autres recettes	7 457	5 065	4 667
Total des recettes	62 931	64 927	64 270
Total des recettes à l'exclusion des recettes fiscales uniques en 2000-2001*	***62 931***	***63 913***	***64 270***

* Sont exclues les recettes uniques de l'impôt sur le revenu des particuliers (764 millions de dollars) et de l'impôt sur les sociétés (250 millions de dollars) comptabilisées en 2000-2001. Ces recettes sont incluses en 2000-2001 en raison des recettes fiscales pour 1999-2000 supérieures aux montants déclarés dans les *Comptes publics de l'Ontario* de 1999-2000.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- On prévoit que les recettes seront de 64 270 millions de dollars en 2001-2002, une diminution de 657 millions de dollars par rapport aux recettes perçues en 2000-2001. Cette baisse des recettes résulte principalement de l'inclusion, en 2000-2001, de recettes ponctuelles.

- On trouvera des précisions sur l'aperçu des recettes pour 2001-2002 dans le document A intitulé *Poursuite de la croissance : Aperçu des recettes et de l'économie de l'Ontario*.

Aperçu des dépenses pour 2001-2002

Le plan de dépenses du gouvernement continue d'être axé sur les secteurs prioritaires tels que la santé et l'éducation tout en cherchant à améliorer l'efficacité et l'efficience de la prestation des services gouvernementaux.

- En 2001-2002, le financement de base total des services de santé, à l'exclusion des remboursements associés au transfert des services d'ambulances terrestres, s'élèvera à 23,9 milliards de dollars.

- Les dépenses provinciales au chapitre des écoles et de l'enseignement postsecondaire se chiffreront à 11,7 milliards de dollars en 2001-2002.

Appui aux programmes prioritaires en 2001-2002
Total des dépenses : 63,3 milliards de dollars
(En milliards de dollars)

* Comprend d'importantes dépenses ponctuelles de 100 millions de dollars au titre de l'équipement médical.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Maintien de l'engagement du gouvernement de l'Ontario en matière de services de santé

Depuis l'arrivée au pouvoir de l'actuel gouvernement, les dépenses de fonctionnement de base de l'Ontario dans le domaine des services de santé ont augmenté chaque année. Entre 1994-1995 et 2000-2001, ces dépenses se sont accrues de 4,7 milliards de dollars. Cette année, elles augmenteront de 1,2 milliard de dollars pour atteindre 23,5 milliards de dollars, soit l'équivalent de 745 $ la seconde.

- En 1999, le gouvernement s'est engagé à augmenter les dépenses de santé de 20 % pour les porter à 22,7 milliards de dollars d'ici l'exercice 2003-2004. Il dépassera cet objectif en 2001-2002, soit deux ans plus tôt que prévu.

Augmentation des dépenses de fonctionnement de base des services de santé

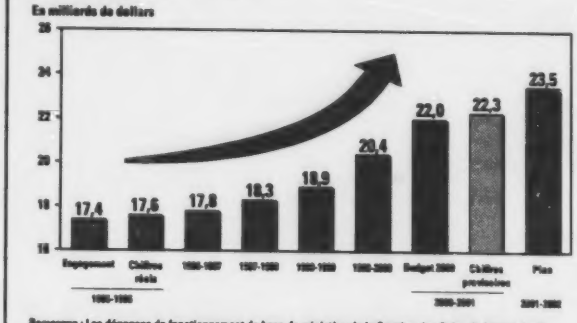

Remarque : Les dépenses de fonctionnement de base du ministère de la Santé et des Soins de longue durée excluent les immobilisations, les dépenses de restructuration et les principales dépenses ponctuelles.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- Le gouvernement consacre un pourcentage toujours plus élevé de ses dépenses aux services de santé. En 1995-1996, les dépenses de santé de base équivalaient à 38 % des dépenses de programmes du gouvernement (à l'exclusion des immobilisations et de l'intérêt sur la dette publique). La part des services de santé a atteint 44 % en 2000-2001 et atteindra 45 % en 2001-2002.

Augmentation des engagements en matière de santé

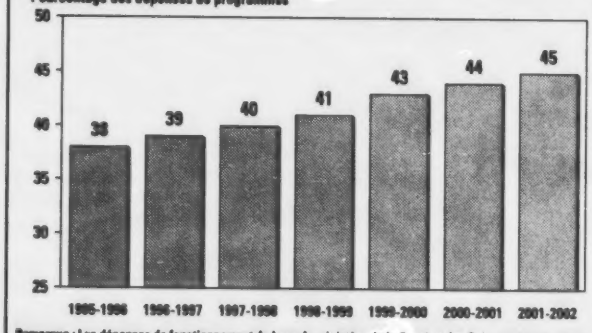

Remarque : Les dépenses de fonctionnement de base du ministère de la Santé et des Soins de longue durée excluent les immobilisations, les dépenses de restructuration et les principales dépenses ponctuelles.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Financement des services de santé supérieur à l'engagement prévu dans le cadre du TCSPS

En septembre 2000, suite à l'annonce du gouvernement fédéral relative à l'augmentation des crédits affectés aux services de santé, le gouvernement de l'Ontario a mis le gouvernement du Canada au défi de rétablir le montant des paiements de transfert prévus dans le cadre du TCSPS et de prendre des mesures supplémentaires pour aider les provinces à maintenir la qualité des services de santé. L'Ontario a demandé au gouvernement central de s'engager à payer 18 % au moins des dépenses de santé et de services sociaux de la nation, soit le pourcentage de dépenses que le gouvernement fédéral prenait à sa charge avant le début des réductions en 1994-1995.

L'Ontario s'était déjà engagé à affecter aux services de santé les subventions à la santé supplémentaires reçues, le cas échéant, du gouvernement du Canada, y compris les montants annoncés dans les budgets fédéraux de 1999 et de 2000.

En décembre 2000, le document *Finances de l'Ontario* du deuxième trimestre signalait une augmentation, ou accélération, des dépenses de santé de l'ordre de 498 millions de dollars, soit près de la moitié du montant supplémentaire de 1 070 millions de dollars que le gouvernement fédéral prévoit accorder en 2001-2002.

Dépenses du ministère de la Santé et des Soins de longue durée : années données
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 1994-1995	Chiffres réels 1998-1999*	Chiffres provisoires 2000-2001**	Plan 2001-2002†	Variation par rapport aux chiffres provisoires
Dépenses de fonctionnement de base	17 599	18 867	21 779	23 486	1 707
Engagement accéléré - Services de santé	-	-	498	-	(498)
Dépenses en immobilisations	249	187	211	200	(11)
Total	17 848	19 054	22 488	23 686	1 198
Moins : remboursements associés au transfert de services d'ambulance terrestres	0	(166)	(57)	0	57
Total, à l'exclusion des remboursements associés au transfert des services d'ambulances terrestres	17 848	18 888	22 431	23 686	1 255
Augmentation des dépenses de fonctionnement de base depuis 1994-1995 (y compris l'engagement accéléré en matière de services de santé)			**4 678**	**5 887**	
Augmentation des dépenses totales de base depuis 1998-1999			**3 543**	**4 798**	
Augmentation des dépenses totales de base depuis le budget de 2000				**1 501**	

* Les chiffres de 1998-1999 ne tiennent pas compte des coûts de restructuration des services de santé de 50 millions de dollars ni des dépenses de fonctionnement ponctuelles importantes de 639 millions de dollars, dont 120 millions de dollars pour les frais de démarrage de la Société canadienne du sang; 200 millions de dollars pour indemniser les personnes qui ont contracté l'hépatite C par l'entremise du système d'approvisionnement en sang avant 1986 ou après 1990; 229 millions de dollars pour l'aide non renouvelable accordée aux hôpitaux; et 90 millions de dollars pour les dépenses que le ministère et les organismes du secteur parapublic ont engagées afin de modifier les systèmes informatiques en prévision de l'an 2000.

** Les chiffres provisoires de 2000-2001 ne tiennent pas compte des dépenses de fonctionnement ponctuelles importantes de 486 millions de dollars (189 millions de dollars au titre de l'équipement médical, 120 millions de dollars à titre de primes d'encouragement versées aux hôpitaux efficients et 177 millions de dollars pour financer les déficits des hôpitaux) ni des dépenses en immobilisations ponctuelles importantes de 140 millions de dollars au titre des subventions accordées pour les projets d'immobilisations ordonnés par la Commission de restructuration des services de santé.

† Les chiffres de 2001-2002 ne tiennent pas compte de dépenses de fonctionnement ponctuelles importantes de 190 millions de dollars au titre de l'équipement médical.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

♦ Depuis 1998-1999, les dépenses de base totales de l'Ontario au chapitre des services de santé (fonctionnement et immobilisations) ont augmenté de 4 798 millions de dollars; par contre, le niveau de rétablissement des affectations du gouvernement fédéral ne s'est établi qu'à 2 379 millions de dollars. Les dépenses de base totales dans le domaine des services de santé étaient supérieures de 1 501 millions de dollars aux prévisions budgétaires de 2000, qui s'établissaient à 22,2 milliards de dollars. Ainsi, le gouvernement de l'Ontario a respecté et même dépassé son engagement d'investir dans les services de santé la totalité des 1 070 millions de dollars que le gouvernement fédéral a rétablis dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux en 2000-2001.

- Depuis 1994-1995, les dépenses de base totales de l'Ontario au chapitre des services de santé (fonctionnement et immobilisations) ont augmenté de 5 887 millions de dollars. Cette même année, le gouvernement fédéral a commencé à réduire graduellement ses paiements de transfert. Ce n'est qu'en 1999-2000 qu'il a finalement rétabli certaines des réductions qu'il avait opérées. En 2001-2002, cependant, les paiements de transfert effectués par le gouvernement fédéral à l'Ontario dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux sont toujours inférieurs aux montants virés à la province en 1994-1995.

Assurer l'accès à l'enseignement postsecondaire

Le gouvernement est en train de prendre des mesures pour permettre à chaque élève sérieux et qualifié de l'Ontario d'obtenir une place dans un programme d'enseignement postsecondaire. D'ici 2003-2004, le nombre d'inscriptions dans les collèges et universités de la province augmentera considérablement en raison de la réforme du système d'écoles secondaires, de la croissance démographique et de l'augmentation du pourcentage de la population qui fait des études postsecondaires.

Afin de veiller à ce que les établissements d'enseignement postsecondaire possèdent les ressources nécessaires pour dispenser un enseignement de qualité, le gouvernement accroîtra les subventions de fonctionnement aux collèges et aux universités d'environ 293 millions de dollars d'ici 2003-2004, montant qui sera directement proportionnel au nombre d'inscriptions prévues. Cet engagement financier pluriannuel permettra aux établissements d'engager de nouveaux professeurs et de planifier l'avenir. Afin d'encourager l'efficience dans le secteur de l'enseignement postsecondaire, une partie des subventions de fonctionnement sera distribuée en fonction des mesures de rendement et de responsabilisation.

Subventions aux collèges et universités
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 1999-2000	Chiffres provisoires 2000-2001	Plan 2001-2002
Subventions de fonctionnement aux collèges et universités	2 291	2 364	2 394
Programme d'accès aux perspectives d'avenir	78	87	86
Total des subventions de fonctionnement aux collèges et universités	2 369	2 451	2 480
Immobilisations	1 028	202	48

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- Les augmentations prévues des subventions de fonctionnement s'ajouteront aux fonds considérables déjà investis dans les immobilisations. En 1999-2000, le gouvernement provincial a investi, par l'intermédiaire de l'initiative SuperCroissance, plus de 1 milliard de dollars dans les collèges et universités. Cet investissement total de 1,8 milliard de dollars, conjugué aux contributions des partenaires, favorisera la création de plus de 73 000 places dans les établissements d'enseignement postsecondaire.

- Pour aider les étudiantes et étudiants à gérer le coût de leurs études postsecondaires, les règles du Régime de prêts aux étudiantes et étudiants de l'Ontario seront harmonisées avec celles du Programme canadien de prêts aux étudiants. De plus, le gouvernement présentera un projet de loi visant à créer une entité pour faciliter le financement du Régime de prêts aux étudiantes et

étudiants de l'Ontario aux meilleures conditions possibles pour les contribuables et les étudiantes et étudiants.

- Ces initiatives font suite aux programmes d'aide aux étudiantes et étudiants instaurés antérieurement, comme le Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario, qui a permis de recueillir 600 millions de dollars et d'aider 185 000 étudiantes et étudiants sur une période de 10 ans, les améliorations apportées aux bourses d'études supérieures de l'Ontario, et les bourses « Sommet de l'excellence » qui ont aidé 4 000 élèves du palier secondaire à payer leurs frais de scolarité cette année.

- Au cours des six prochaines années, le gouvernement affectera 10 millions de dollars à la création des prix platine du premier ministre, qui seront décernés aux plus grands chercheurs de la province. Ces prix, qui s'ajoutent à l'engagement actuel de 85 millions de dollars du gouvernement provincial aux termes du programme « Bourses du premier ministre pour l'excellence en recherche », un programme couronné de succès, illustrent, aux yeux de l'ensemble du milieu de la recherche-développement, l'engagement de l'Ontario en matière d'excellence et d'appui aux meilleurs chercheurs.

Institut de technologie de l'Ontario

- Le gouvernement a affecté 60 millions de dollars en subventions d'immobilisations pour la création d'une toute nouvelle université dans la province, l'Institut de technologie de l'Ontario, dans la région de Durham. Cet établissement, qui répondra aux besoins en matière de compétences des marchés aux niveaux local et mondial, axera ses activités sur la préparation des étudiantes et étudiants à la poursuite de carrières qui font appel tant à des compétences pratiques qu'à des connaissances théoriques.

- L'Institut de technologie de l'Ontario préparera les étudiantes et étudiants à exercer une profession dans des domaines aussi importants que les sciences de la santé appliquées, le commerce, la technologie de l'information et la fabrication de pointe. Il donnera aux étudiantes et étudiants une certaine marge de manoeuvre en leur permettant de passer directement d'un programme collégial à un programme universitaire.

Formation et innovation

- Le gouvernement prévoira de nouveaux crédits pour doubler le nombre de nouveaux élèves dans les programmes d'apprentissage de métiers spécialisés et le faire passer de 11 000 en 1998-1999 à 22 000. Une fois que le programme sera entièrement mis en oeuvre, ces fonds s'élèveront à 33 millions de dollars par année. En outre, 50 millions de dollars en financement d'immobilisations seront prévus sur cinq ans pour la création du Fonds pour l'amélioration des installations d'apprentissage afin d'améliorer l'équipement et les installations dans les collèges.

Soutien aux services de santé, aux organismes de bienfaisance, aux collectivités et au secteur agricole

Il est prévu dans la loi que les recettes provinciales nettes provenant des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes doivent être affectées aux services prioritaires tels que les services de santé, les programmes de traitement des joueurs compulsifs et le financement des organismes de bienfaisance, par l'entremise de la Fondation Trillium de l'Ontario.

Soutien aux services de santé, aux organismes de bienfaisance et au programme de traitement des joueurs compulsifs
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2000-2001	Plan 2001-2002
Services de santé	556	529
Fondation Trillium de l'Ontario	100	100
Programmes de traitement des joueurs compulsifs	17	21
Total	**673**	**650**

Source : ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs.

Les recettes provinciales découlant des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes sont affectées comme suit :

- En 2001-2002, 529 millions de dollars en recettes provinciales tirées des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes seront consacrés aux priorités dans le domaine des services de santé.

- La Fondation Trillium de l'Ontario verse 100 millions de dollars par année à des organismes de bienfaisance et à but non lucratif en Ontario. Le rapport annuel de la Fondation précise le nom des organismes qui ont reçu une aide financière.

- Le gouvernement affectera 2 % des recettes brutes tirées des machines à sous à des programmes de traitement, de prévention et de recherche associés au jeu compulsif. En 2001-2002, ce montant est estimé à 21 millions de dollars.

Autres bénéficiaires des recettes provinciales tirées des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes :

- Vingt pour cent des recettes brutes tirées des machines à sous dans les hippodromes sont versées directement à l'industrie des courses de chevaux. Pour 2001-2002, ce montant est estimé à 228 millions de dollars. Depuis sa création, cette initiative a permis de conserver et d'améliorer 45 000 emplois dans l'industrie des courses de chevaux en Ontario, un élément clé du secteur agricole de la province.

- Une portion des recettes brutes tirées des machines à sous et estimée à 55 millions de dollars est également fournie aux municipalités où l'on retrouve des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes, notamment pour compenser les coûts locaux additionnels liés à l'infrastructure et aux services.

Section III : Perspectives à moyen terme

D'après les prévisions à moyen terme de l'Ontario, le budget restera équilibré à moyen terme, conformément aux exigences de la *Loi de 1999 sur l'équilibre budgétaire*.

Perspectives financières à moyen terme
(en milliards de dollars)

	Chiffres réels 1999-2000	Chiffres provisoires 2000-2001	Plan 2001-2002	Prévisions 2002-2003
Recettes	62,9	64,9	64,3	65,5
Dépenses				
Programmes	47,4	50,4	52,0	53,2
Restructuration et autres dépenses	0,2	-	-	-
Total des dépenses de programmes	47,6	50,5	52,0	53,2
Immobilisations	4,8	2,1	1,9	2,0
Intérêt sur la dette publique				
Province	9,0	8,9	8,8	8,8
Secteur de l'électricité	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des dépenses	61,9	61,9	63,3	64,5
Moins : Réserve	-	-	1,0	1,0
Plus : Incidence nette de la restructuration du secteur de l'électricité (montant à recouvrer des consommateurs)*	(0,4)	0,2	0,1	0,7
Excédent/(Déficit)	**0,7**	**3,2**	**0,1**	**0,7**

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

* Montant excédentaire estimatif des recettes par rapport aux dépenses de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, la dette de la SFIEO doit être recouvrée des consommateurs, et non des contribuables.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- Le plan budgétaire de 2001-2002 et les prévisions de 2002-2003 comprennent chacun une réserve de 1 milliard de dollars pour protéger le plan financier contre des changements imprévus et défavorables dans les perspectives économiques et financières. Si elle n'est pas utilisée, la réserve servira à réduire la dette.

Section IV : Résultats financiers de l'Ontario

Budgets équilibrés

En novembre 1995, le gouvernement a adopté un plan visant à équilibrer le budget. Pour ce faire, il prévoyait réduire de façon constante les déficits annuels afin d'arriver à un budget équilibré en 2000-2001. Les objectifs de réduction du déficit ont été dépassés chaque année depuis l'instauration du plan, et le budget a été équilibré en 1999-2000, un an plus tôt que prévu.

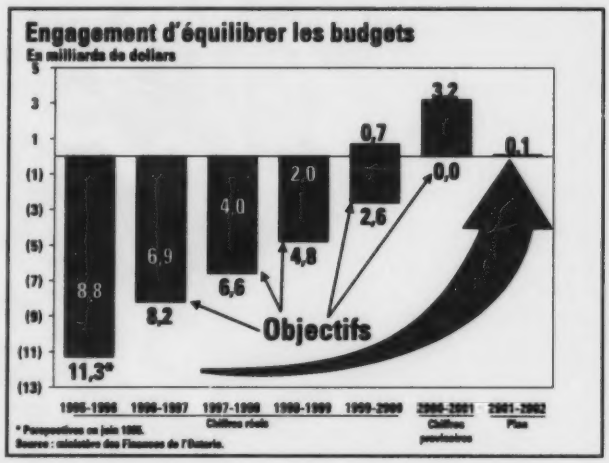

- Chaque année, les objectifs de réduction du déficit ont été dépassés grâce à une planification financière prudente et réaliste, aux politiques économiques et financières du gouvernement et à la vigueur de l'économie.

- L'un des principaux engagements du gouvernement consistait à éliminer le déficit et à équilibrer le budget. Cet engagement constitue une composante essentielle d'une stratégie ciblée sur la croissance économique et la compétitivité. Grâce à son budget équilibré, le gouvernement stimule la croissance économique en libérant des ressources pour des investissements dans le secteur privé.

Dépenses de programmes en tant que pourcentage de l'économie

Le gouvernement s'est engagé à contrôler les dépenses. Cette mesure est nécessaire pour veiller à ce que le budget de la province reste équilibré, même en période d'incertitude sur le plan économique.

En 2001-2002, les dépenses de programmes devraient représenter un moins grand pourcentage de l'économie, soit 11,7 %; elles avaient atteint le sommet de 15,9 % en 1992-1993.

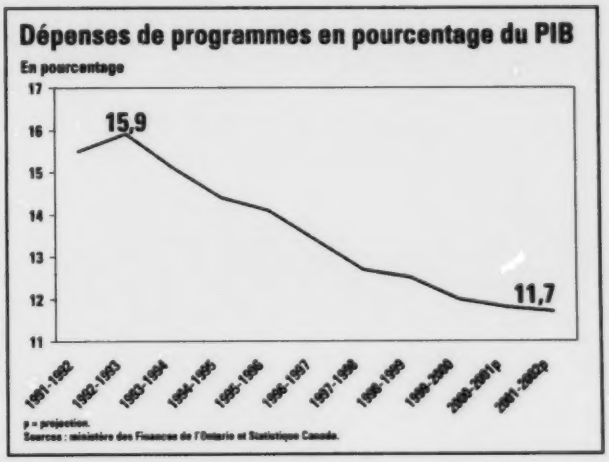

- Les dépenses de programmes, qui correspondent actuellement à 11,7 % du produit intérieur brut, sont à leur niveau le plus bas depuis le début des années 1980.

- Cette tendance à la baisse fait suite à l'engagement du gouvernement de réduire la fonction publique et d'accroître son efficience.

- La réduction de la taille et du coût du gouvernement se traduit par l'amélioration des services et la réduction des coûts, une plus grande responsabilisation et des économies pour les contribuables.

- Le présent gouvernement exige que chaque ministère élabore un plan d'activités général annuel afin de mieux articuler ses services essentiels et d'accroître sa responsabilisation.

Section V : Prochaines mesures pour réduire la dette

Dette provinciale nette

Dans le budget de 2000, le gouvernement s'était engagé à réduire la dette provinciale nette d'au moins 5 milliards de dollars au cours de son mandat actuel. Grâce aux montants affectés à la réduction de la dette, soit 1,0 milliard de dollars en 1999-2000 et 3,0 milliards de dollars en 2000-2001, le gouvernement a déjà rempli 80 % de son engagement au cours des deux premières années.

Le gouvernement a pu affecter un montant de 3,0 milliards de dollars à la réduction de la dette en 2000-2001 grâce à l'approche de gestion financière prudente qu'il a adoptée dans le budget de 2000 et à la forte croissance de l'économie ontarienne qui a fait augmenter les recettes au-delà des prévisions contenues dans le budget de l'an dernier.

- Le remboursement de 3,0 milliards de dollars en 2000-2001 représente la réduction la plus élevée de la dette de l'histoire de l'Ontario. Le gouvernement reste déterminé à affecter la réserve de 1 milliard de dollars, si elle n'est pas nécessaire, ainsi que tout excédent au remboursement de la dette provinciale nette.

- La dette provinciale nette devrait s'établir à 110,7 milliards de dollars au 31 mars 2001.

- La hausse récente de la cote de solvabilité de l'Ontario, y compris l'amélioration apportée par la firme Standard and Poor's et les perspectives positives de Moody's Investors Service, découle en partie de l'engagement du gouvernement de réduire la dette. Cette hausse de cote de Standard and Poor's est la première que le gouvernement reçoit de cet organisme depuis 1988.

- Dans leur rapport annonçant la hausse de la cote de l'Ontario pour la porter à AA, les représentants de Standard and Poor's ont déclaré : « ... la perspective d'un excellent rendement continu permettra au gouvernement de poursuivre la réduction de la dette nominale après 2001, ce qui favorisera l'allégement graduel du fardeau de la dette de l'Ontario à moyen terme. » Pour leur part, les porte-parole de Moody's Investors Service ont déclaré que « la tendance vers une amélioration du rendement financier commence à donner des excédents budgétaires et permet de croire à une réduction de la dette à moyen terme », ce qui justifie une perspective positive.

Dette du secteur de l'électricité

Outre son engagement de réduire la dette provinciale nette, le gouvernement a élaboré un plan à long terme pour rembourser les obligations de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario au moyen exclusivement des contributions des consommateurs et non de celles des contribuables. Compte tenu des prévisions conservatrices qui ont servi à l'élaboration de ce plan, le gouvernement provincial s'attend à ce que les obligations de la SFIEO soient respectées entre 2010 et 2017.

Si l'on se fonde sur les résultats prévus pour 2000-2001 et les résultats estimatifs pour 2001-2002 et 2002-2003, la dette estimative de la SFIEO diminuera de plus de un milliard de dollars au cours de ces trois exercices. On trouvera des précisions supplémentaires dans le document D intitulé *Plan de financement de l'Ontario*.

Dette provinciale nette en tant que pourcentage du PIB

Les quatre déficits budgétaires consécutifs de plus de 10 milliards de dollars chacun accusés au début des années 1990 ont entraîné une augmentation considérable de la dette de l'Ontario. La dette provinciale nette en tant que pourcentage du PIB a plus que doublé et est passée de 12,8 % en 1989-1990 à 32,4 % en 1996-1997.

- La vigueur de la croissance économique, une saine gestion financière et la réalisation de deux excédents budgétaires coup sur coup auront pour effet de ramener la dette provinciale nette à 24,8 % du PIB en 2001-2002.

Conclusion

Les succès financiers de l'Ontario sont le fruit d'une planification prudente et d'une gestion judicieuse des ressources financières de la province. Le gouvernement s'est fixé des objectifs réalistes de réduction du déficit et les a dépassés chaque année.

Jusqu'à présent, le gouvernement provincial a atteint 80 % de son objectif visant à réduire la dette provinciale nette de 5 milliards de dollars.

Une planification financière réaliste conjuguée à une gestion financière judicieuse a permis aux contribuables ontariens de toucher des dividendes importants et d'assurer un meilleur avenir aux générations futures.

LISTE DES TABLEAUX ET DIAGRAMMES FINANCIERS

Tableaux financiers	Numéro des tableaux
État des opérations financières	B1
Recettes	B2
Dépenses de fonctionnement	B3
Dépenses en immobilisations	B4
Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices	B5

Diagrammes

Le dollar budgétaire : recettes en 2001-2002

Le dollar budgétaire : dépenses totales en 2001-2002

Le dollar budgétaire : dépenses des programmes en 2001-2002

Sources de recettes par catégorie : pourcentage du total de 1997-1998 à 2001-2002

Dépenses de fonctionnement par catégorie : pourcentage du total de 1997-1998 à 2001-2002

Dépenses des programmes par catégorie : pourcentage du total de 1997-1998 à 2001-2002

Dépenses en immobilisations par catégorie : pourcentage du total de 1997-1998 à 2001-2002

Dépenses de fonctionnement par catégorie en 2001-2002

Dépenses en immobilisations par catégorie en 2001-2002

État des opérations financières

Tableau B1

(en millions de dollars)

	Chiffres réels 1997-1998	Chiffres réels 1998-1999	Chiffres réels 1999-2000	Chiffres provisoires 2000-2001	Plan 2001-2002
Recettes	52 518	55 786	62 931	64 927	64 270
Dépenses					
Programmes	43 709	46 509	47 369	50 428	52 011
Restructuration et autres dépenses	1 595	76	211	31	-
Total des dépenses des programmes	45 304	46 585	47 580	50 459	52 011
Immobilisations	2 451	2 187	4 832	2 075	1 944
Intérêt sur la dette publique					
Province	8 729	9 016	8 977	8 883	8 795
Secteur de l'électricité	-	-	520	520	520
Total des dépenses	56 484	57 788	61 909	61 937	63 270
Moins : Réserve	-	-	-		1 000
Plus : Incidence nette de la restructuration du secteur de l'électricité (montant à recouvrer des consommateurs)*	-	-	(354)	202	140
Excédent/(Déficit)	**(3 966)**	**(2 002)**	**668**	**3 192**	**140**
Dette provinciale nette**	**112 735**	**114 737**	**113 715**	**110 725**	**110 725**

* Montant excédentaire estimatif des recettes par rapport aux dépenses de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, la dette de la SFIEO doit être recouvrée des consommateurs, et non des contribuables.

** La dette provinciale nette équivaut à la différence entre le passif total et les actifs financiers.

Recettes **Tableau B2**
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 1997-1998	Chiffres réels 1998-1999	Chiffres réels 1999-2000	Chiffres provisoires 2000-2001	Plan 2001-2002
Recettes fiscales					
Impôt sur le revenu des particuliers	16 293	17 190	17 617	18 975	18 010
Taxe de vente au détail	10 843	11 651	12 879	13 757	14 340
Impôt sur les sociétés	7 456	7 447	8 095	9 130	8 340
Impôt-santé des employeurs	2 851	2 882	3 118	3 455	3 620
Taxe sur l'essence	2 028	2 068	2 154	2 242	2 300
Taxe sur les carburants	563	592	665	651	655
Taxe sur le tabac	425	447	481	495	620
Droits de cession immobilière	565	470	565	630	670
Impôt sur les bénéfices miniers	40	23	50	90	55
Impôt sur les dividendes privilégiés	60	50	33	40	56
Autres recettes fiscales	145	257	224	197	154
	41 269	**43 077**	**45 881**	**49 662**	**48 820**
Gouvernement du Canada					
Transf. can. en mat. de santé et de progr. sociaux (TCSPS)	3 970	3 553	3 967	4 137	5 630
Suppléments - TCSPS	-	-	755	758	380
Logement social	387	358	466	550	530
Aide aux étudiantes et étudiants	18	64	170	40	64
Services de bien-être aux Autochtones	87	155	85	118	117
Loi sur les jeunes contrevenants	59	57	58	56	55
Expansion du bilinguisme	49	55	65	64	64
Aide à l'emploi pour les personnes handicapées	53	71	65	58	39
Travaux d'infrastructure Canada/Ontario	116	71	19	-	-
Autres	359	131	235	451	480
	5 098	**4 515**	**5 885**	**6 232**	**7 359**
Recettes des entreprises publiques					
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	1 485	1 764	1 924	2 150	2 000
Régie des alcools de l'Ontario	745	809	845	875	890
Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.	-	-	903	918	524
Autres	61	(26)	36	25	10
	2 291	**2 547**	**3 708**	**3 968**	**3 424**
Autres recettes					
Droits de permis et d'immatriculation des véhicules	820	890	911	930	925
Autres droits et permis	548	661	667	680	685
Recettes tirées des permis d'alcool	506	519	539	525	518
Redevances	286	289	345	219	240
Ventes et locations	582	640	2 133	585	300
Amendes et pénalités	174	50	41	37	40
Rem. des services locaux - remb. des dépenses	519	2 109	1 678	1 389	1 223
Divers	425	489	1 143	700	736
	3 860	**5 647**	**7 457**	**5 065**	**4 667**
Total des recettes	**52 518**	**55 786**	**62 931**	**64 927**	**64 270**
Total des recettes à l'exclusion des recettes fiscales uniques en 2000-2001*			***62 931***	***63 913***	***64 270***

* Sont exclues les recettes uniques de l'impôt sur le revenu des particuliers (764 millions de dollars) et de l'impôt sur les sociétés (250 millions de dollars) comptabilisées en 2000-2001. Ces recettes sont incluses en 2000-2001 en raison des recettes fiscales pour 1999-2000 supérieures aux montants déclarés dans les *Comptes publics de l'Ontario* de 1999-2000.

Dépenses de fonctionnement

Tableau B3

(en millions de dollars)

Ministère	Chiffres réels 1997-1998	Chiffres réels 1998-1999	Chiffres réels 1999-2000	Ch. prov. 2000-2001	Plan 2001-2002
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	306	309	347	406	446
Dépenses ponctuelles et extraordinaires	-	-	-	233	-
Remise fiscale aux exploitations agricoles	158	-	-	-	-
Procureur général	683	753	846	971	979
Commission de régie interne	113	117	154	117	117
Affaires civiques	73	82	95	78	78
Services sociaux et communautaires	8 067	7 659	7 512	7 638	7 756
Services aux consommateurs et aux entreprises	92	136	134	157	168
Services correctionnels	531	540	563	595	610
Développement économique et Commerce	138	87	92	93	106
Éducation	4 715	7 719	7 704	8 096	8 471
Transition et financement graduel - conseils scolaires	224	-	268	-	-
Régime de retraite des enseignantes et enseignants	1 443	67	(363)	(779)	(230)
Énergie, Sciences et Technologie	69	83	429	469	284
Environnement	142	162	174	190	215
Bureau du corps exécutif	14	17	19	22	21
Finances - à ses propres fins	691	998	548	696	773
Intérêt sur la dette publique					
Province	8 729	9 016	8 977	8 883	8 795
Secteur de l'électricité	-	-	520	520	520
Fonds de réinvestissement communautaire	169	678	521	561	561
Provision pour le secteur de l'électricité	-	-	383	398	4
Santé et Soins de longue durée	18 283	18 867	20 373	21 779	23 486
Engagement accéléré - Services de santé	-	-	-	498	-
Restructuration des services de santé	532	50	-	-	-
Principales dépenses de fonctionnement ponctuelles	113	639	286	486	190
Affaires intergouvernementales	5	4	4	5	5
Travail	117	108	101	105	113
Secrétariat du Conseil de gestion	359	353	147	224	346
Prestations de retraite	(86)	(219)	(165)	(197)	30
Fonds de prévoyance	-	-	-	-	654
Indemn. de cessation d'emploi - empl. de la FPO (net)	(159)	-	88	-	-
Fonds pour circonstances particulières	-	180	-	-	-
Affaires municipales et Logement	2 395	1 611	1 665	1 819	1 214
Fonds de restr. - dép. en immob. et fonct. des mun.	23	-	-	-	-
Fonds de restructuration des municipalités	71	-	-	-	-
Secrétariat des affaires autochtones	12	12	15	18	15
Richesses naturelles	463	531	460	413	407
Développement du Nord et Mines	62	82	122	113	179
Office des affaires francophones	2	3	3	4	5
Solliciteur général	646	756	816	905	932
Tourisme, Culture et Loisirs	205	286	367	361	392
Formation, Collèges et Universités	3 052	3 281	3 285	3 236	3 365
Transports	702	607	587	549	519
Restructuration	50	(17)	-	-	-
Subv. pour immob. Comm. transp. Toronto (5 ans) et ent. subv. - autobus urb. Comm. transp. rég. Ottawa-Carleton	829	44	-	-	-
Économies à la fin de l'exercice	-	-	-	-	(200)
Total des dépenses de fonctionnement	**54 033**	**55 601**	**57 077**	**59 862**	**61 326**

Nota : Les données totales du ministère de 1997-1998 à 1999-2000 ont été redressées en fonction de la nouvelle structure du gouvernement annoncée dernièrement.

Dépenses en immobilisations **Tableau B4**
(en millions de dollars)

Ministère	Chiffres réels 1997-1998	Chiffres réels 1998-1999	Chiffres réels 1999-2000	Chiffres provisoires 2000-2001	Plan 2001-2002
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	1	1	1	1	51
Procureur général	47	73	62	40	55
Services sociaux et communautaires	31	27	20	14	38
Services correctionnels	5	30	124	95	98
Éducation	267	229	52	4	16
Énergie, Sciences et Technologie	-	273	656	80	76
Environnement	98	19	1	4	13
Fonds de protection des eaux	-	15	160	17	5
Finances	6	4	7	7	13
Initiative SuperCroissance - volet Partenariats du millénaire	-	-	-	4	100
Fonds de prévoyance	-	-	-	-	100
Santé et Soins de longue durée	106	187	338	211	200
Principales dépenses ponctuelles en immobilisations	-	-	1 004	140	-
Secrétariat du Conseil de gestion	80	39	13	20	37
Affaires municipales et Logement	152	62	(10)	14	8
Secrétariat des affaires autochtones	14	13	7	5	7
Richesses naturelles	151	73	96	65	99
Développement du Nord et Mines	173	177	212	312	327
Solliciteur général	7	-	-	4	9
Tourisme, Culture et Loisirs	3	2	231	27	68
Formation, Collèges et Universités	117	71	1 028	205	51
Transports	1 193	892	830	806	673
Économies en fin d'exercice	-	-	-	-	(100)
Total des dépenses en immobilisations	**2 451**	**2 187**	**4 832**	**2 075**	**1 944**

Nota : Les données totales du ministère de 1997-1998 à 1999-2000 ont été redressées en fonction de la nouvelle structure du gouvernement annoncée dernièrement.

Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices

(en millions de dollars)

	Comptabilité de caisse modifiée	Selon les règles du CCSP	
	1992-1993	1993-1994	1994-1995
Opérations financières			
Recettes	41 807	43 674	46 039
Dépenses			
Programmes	45 350	44 195	44 505
Restructuration et autres dépenses	-	-	-
Total des dépenses de programmes	45 350	44 195	44 505
Immobilisations	3 592	3 552	3 831
Intérêt sur la dette publique			
Province	5 293	7 129	7 832
Secteur de l'électricité	-	-	-
Total des dépenses	54 235	54 876	56 168
Moins : Réserve	-	-	-
Plus : Incidence nette de la restructuration du secteur de l'électricité (montant à recouvrer des consommateurs)*	-	-	-
Excédent/(Déficit)	**(12 428)**	**(11 202)**	**(10 129)**
Dette provinciale nette**	**61 796**	**80 599**	**90 728**
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	285 101	291 733	309 031
Revenu des particuliers	253 773	256 082	260 617
Population en juillet (en milliers)	10 570	10 690	10 828
Dette provinciale nette par habitant (en dollars)	5 846	7 540	8 379
Revenu des particuliers par habitant (en dollars)	24 009	23 955	24 069
Total des dépenses en pourcentage du PIB	19,0	18,8	18,2
Intérêt sur la dette publique en pourcentage des recettes†	12,7	16,3	17,0
Dette provinciale nette en pourcentage du PIB	21,7	27,6	29,4

* Montant excédentaire estimatif des recettes par rapport aux dépenses de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, la dette de la SFIEO doit être recouvrée des consommateurs, et non des contribuables.

** La dette provinciale nette équivaut à la différence entre le passif total et les actifs financiers.

† À compter de 1999-2000, l'intérêt sur la dette publique comprend un montant de 520 millions de dollars relatif à la participation financière de la province dans le secteur de l'électricité.

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

Tableau B5

Selon les règles du CCSP						
1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	Chiffres réels 1999-2000	Chiffres provisoires 2000-2001	Plan 2001-2002
49 473	49 450	52 518	55 786	62 931	64 927	64 270
45 309	42 956	43 709	46 509	47 369	50 428	52 011
854	2 180	1 595	76	211	31	-
46 163	45 136	45 304	46 585	47 580	50 459	52 011
3 635	2 612	2 451	2 187	4 832	2 075	1 944
8 475	8 607	8 729	9 016	8 977	8 883	8 795
-	-	-	-	520	520	520
58 273	56 355	56 484	57 788	61 909	61 937	63 270
-	-	-	-	-	-	1 000
-	-	-	-	(354)	202	140
(8 800)	**(6 905)**	**(3 966)**	**(2 002)**	**668**	**3 192**	**140**
101 864	**108 769**	**112 735**	**114 737**	**113 715**	**110 725**	**110 725**
327 246	335 843	357 300	372 630	396 775	428 164	446 019
271 361	276 290	289 312	303 737	317 766	338 147	353 427
10 965	11 101	11 249	11 386	11 517	11 669	11 816
9 290	9 798	10 022	10 077	9 874	9 489	9 371
24 748	24 889	25 719	26 676	27 591	28 978	29 911
17,8	16,8	15,8	15,5	15,6	14,5	14,2
17,1	17,4	16,6	16,2	15,1	14,5	14,5
31,1	32,4	31,6	30,8	28,7	25,9	24,8

Le dollar budgétaire : recettes en 2001-2002

Le dollar budgétaire : dépenses totales en 2001-2002

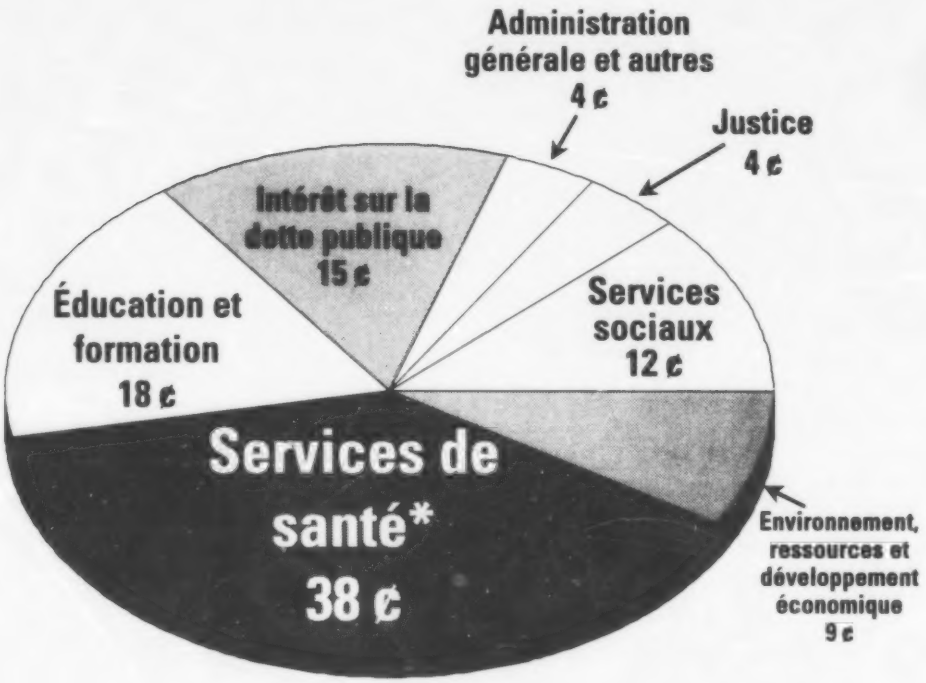

* Comprend d'importantes dépenses ponctuelles.

Le dollar budgétaire : dépenses des programmes en 2001-2002

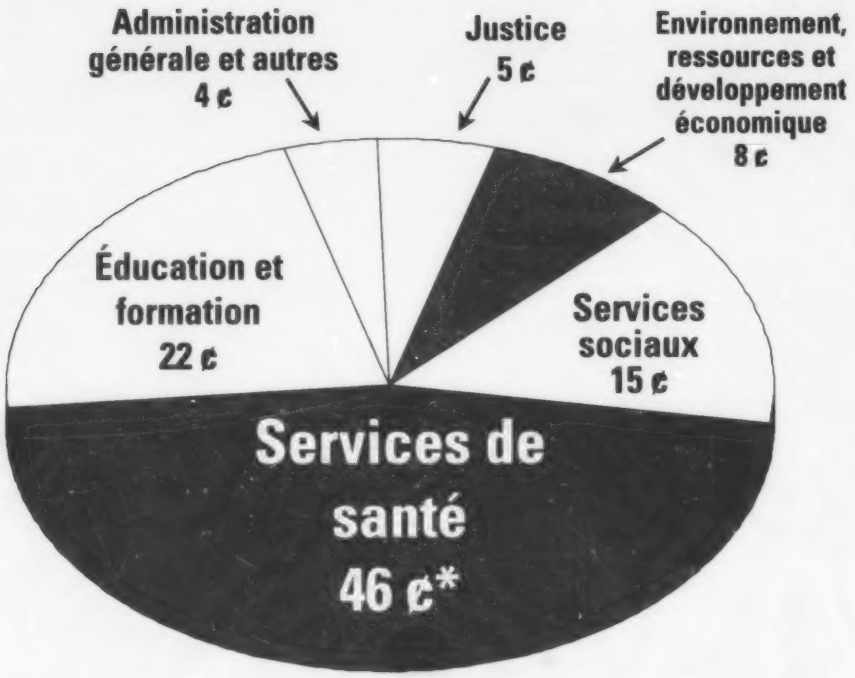

*** Comprend d'importantes dépenses ponctuelles. À l'exclusion de ces coûts, les dépenses des programmes des services de santé représentent 45 cents.**

Sources de recettes par catégorie : pourcentage du total de 1997-1998 à 2001-2002

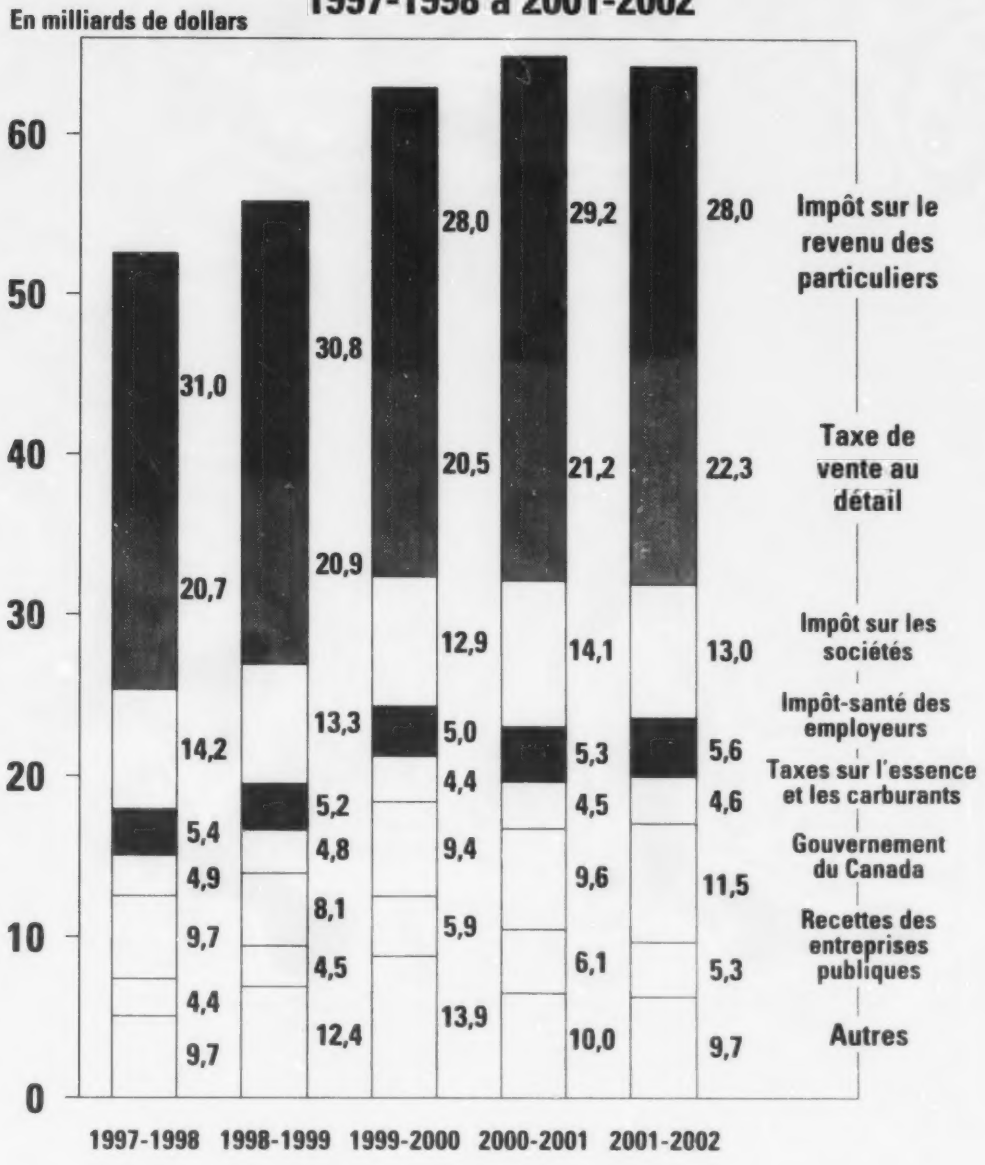

Dépenses de fonctionnement par catégorie : pourcentage du total de 1997-1998 à 2001-2002

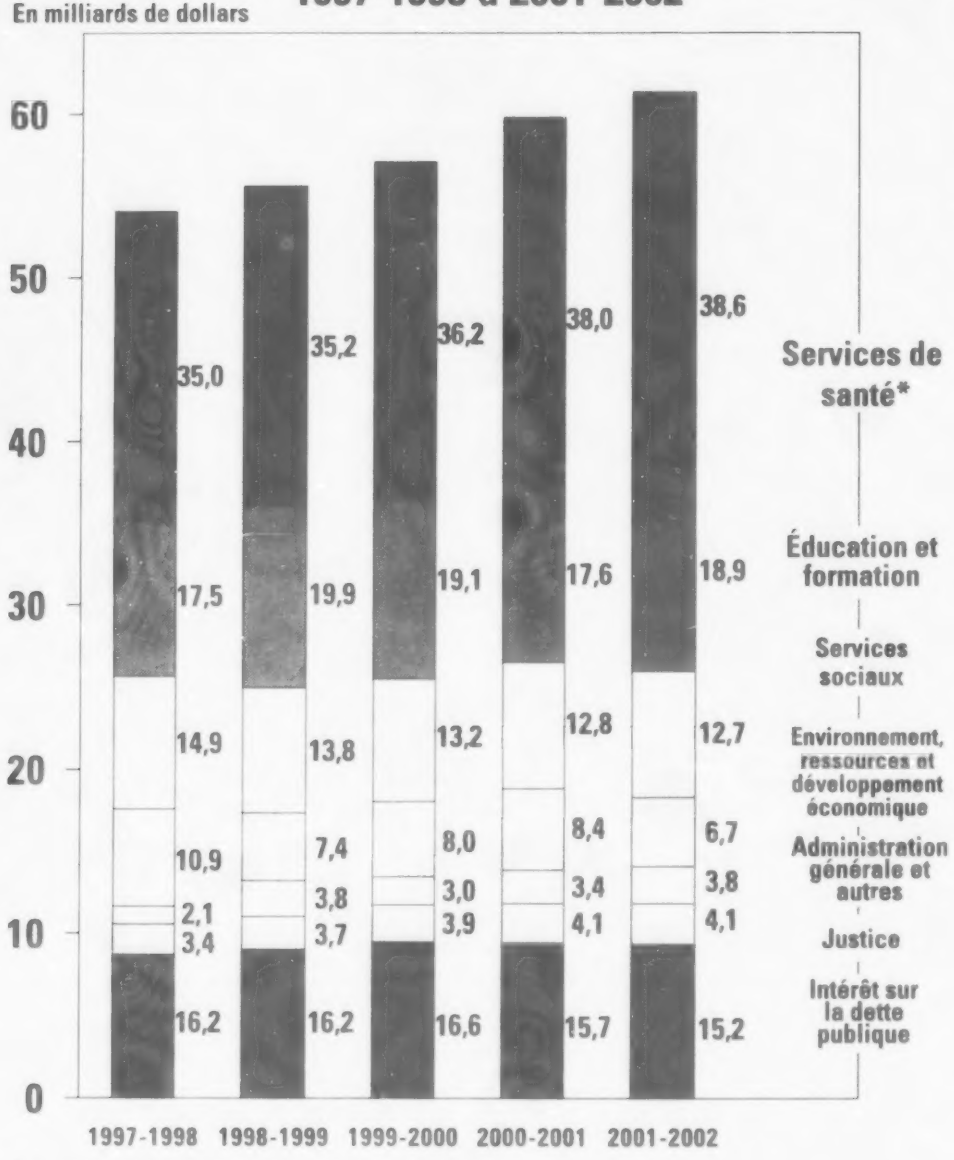

* Comprend d'importantes dépenses ponctuelles.

Dépenses des programmes par catégorie : pourcentage du total de 1997-1998 à 2001-2002

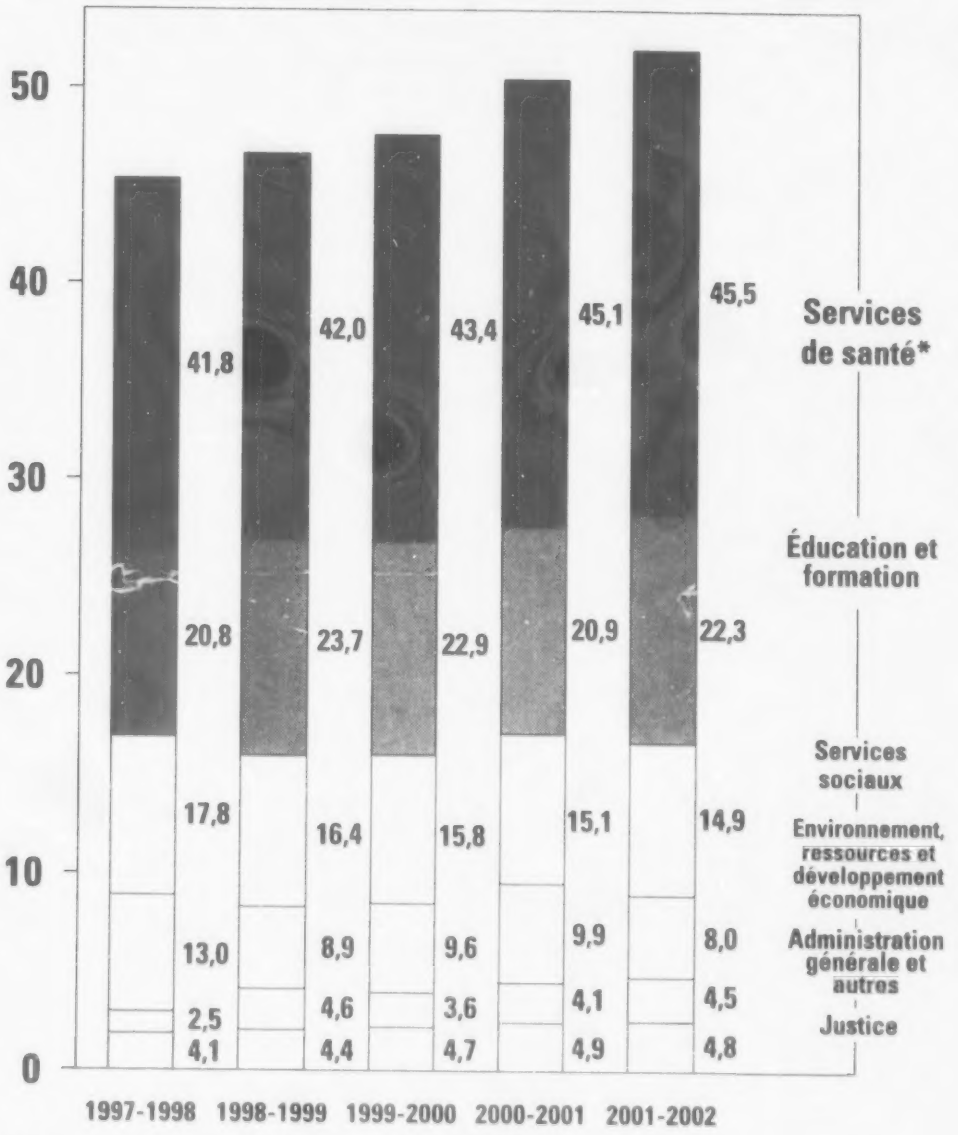

* Comprend d'importantes dépenses ponctuelles.

Dépenses en immobilisations par catégorie : pourcentage du total de 1997-1998 à 2001-2002

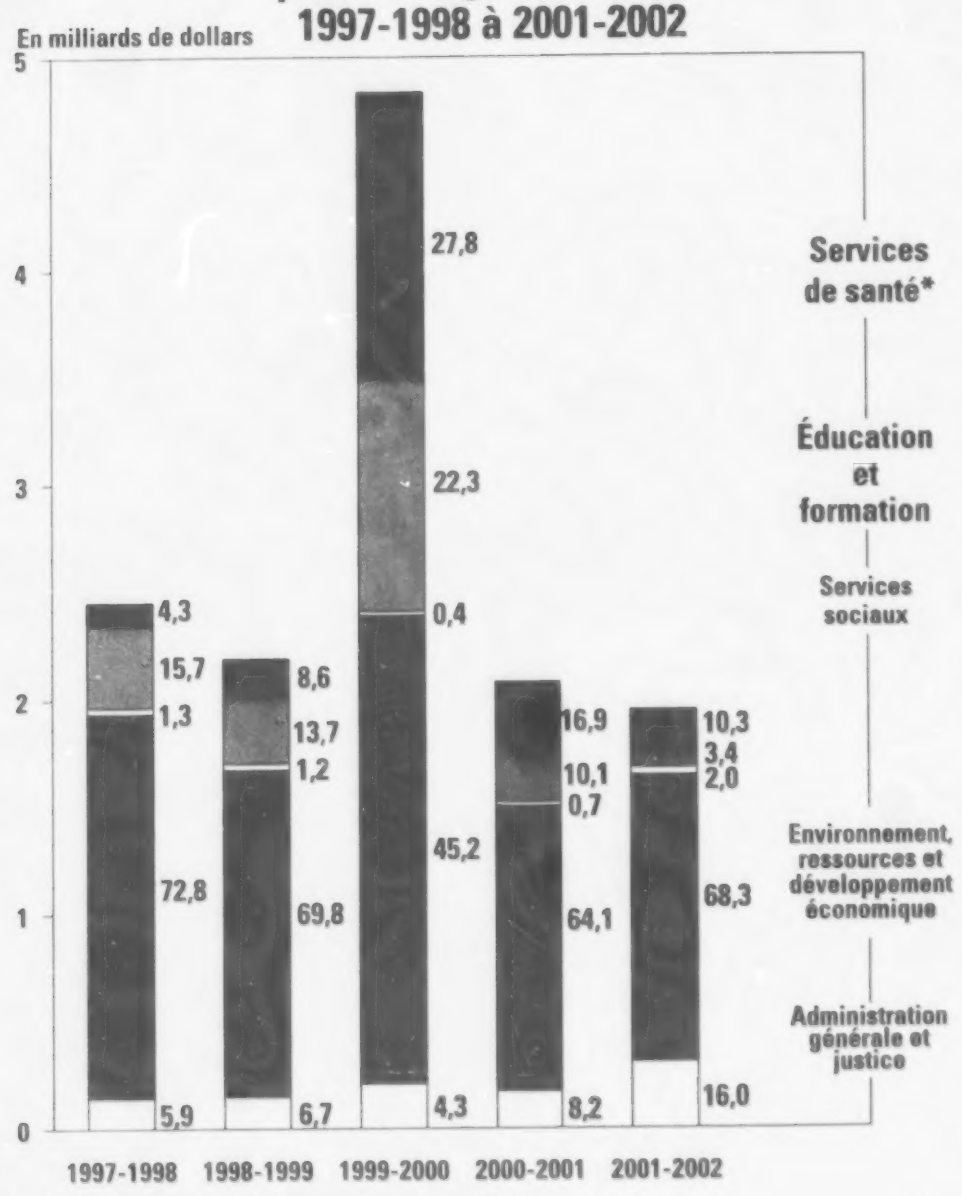

* Comprend d'importantes dépenses ponctuelles.

Dépenses de fonctionnement par catégorie en 2001-2002
(En milliards de dollars)

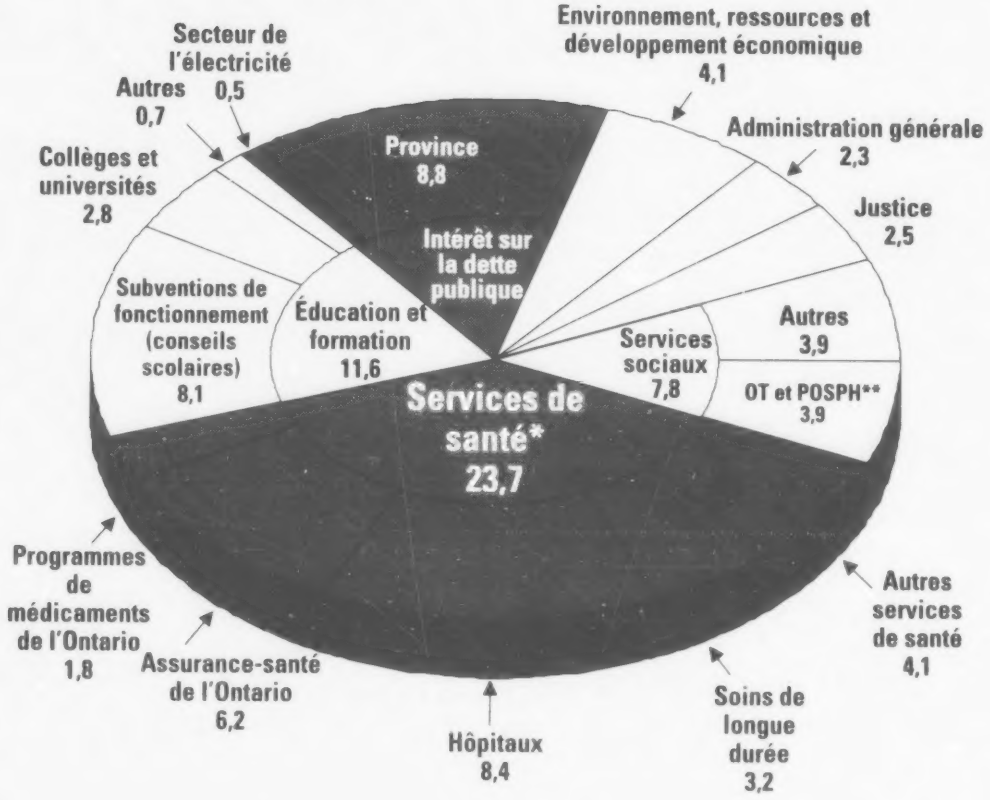

* Comprend d'importantes dépenses ponctuelles de 190 millions de dollars au titre de l'équipement médical.

** Ontario au travail et Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

Dépenses en immobilisations par catégorie en 2001-2002
(En milliards de dollars)

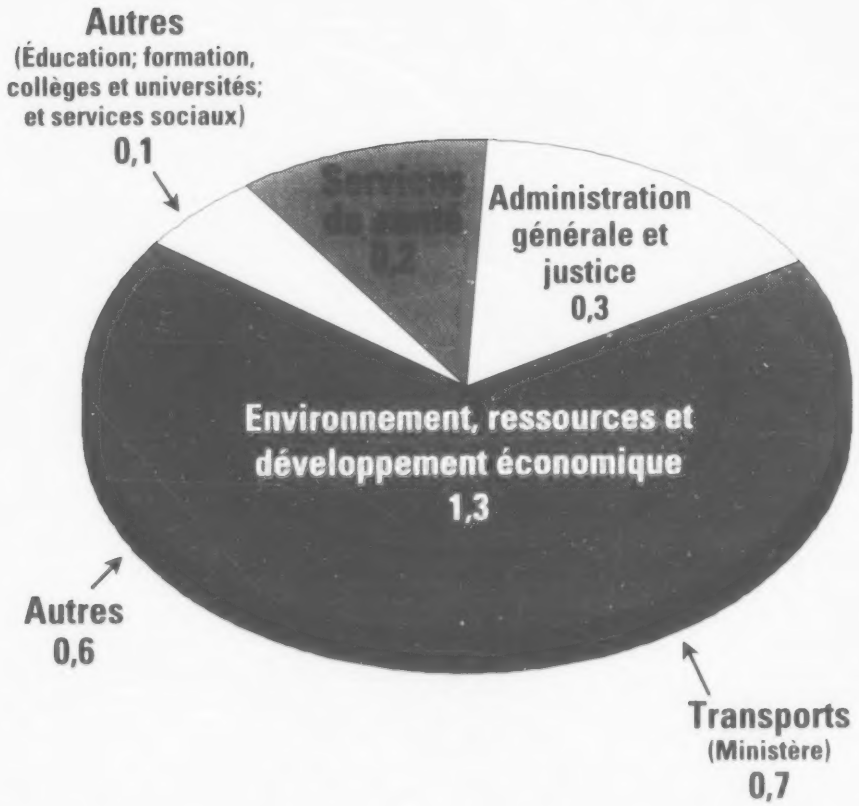

DOCUMENT C

Réductions d'impôt : Promesses tenues, nouveaux horizons

Stratégie ontarienne de réduction des impôts*

Au cours des cinq dernières années, le gouvernement de l'Ontario a réduit considérablement les impôts. Il propose aujourd'hui d'autres réductions importantes et poursuivra dans cette voie.

Des réductions d'impôt aujourd'hui et de faibles impôts demain

- ✓ Taux d'imposition concurrentiels dès aujourd'hui
- ✓ Protection des contribuables contre toute augmentation future des impôts
- ✓ Budgets équilibrés pour s'assurer que la province vit selon ses moyens

Les réductions d'impôt, la gestion des dépenses et la réduction de la dette sont autant d'éléments importants d'un programme équilibré visant à promouvoir une saine croissance économique. Aujourd'hui, des mesures législatives régissant l'équilibre budgétaire et protégeant les contribuables garantissent aux Ontariennes et Ontariens que le gouvernement n'accumulera plus de déficits et ne haussera plus les impôts. En outre, le gouvernement s'est engagé à réduire les impôts afin d'assurer et de stimuler la croissance économique, ainsi que d'améliorer la position concurrentielle de la province sur la scène internationale.

Les réductions d'impôt donnent les résultats escomptés

En 1995, le taux ontarien d'imposition du revenu des particuliers avait atteint un sommet, soit 58 % de l'impôt fédéral de base, ce qui le plaçait parmi les taux les plus élevés d'Amérique du Nord.

Comparaison internationale des taux d'imposition du revenu des particuliers en 2001

Particuliers gagnant 60 000 $

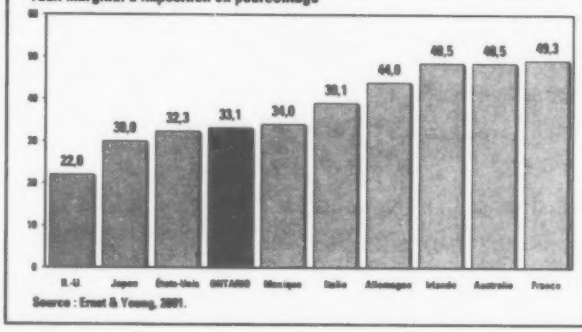

Source : Ernst & Young, 2001.

* Les énoncés relatifs aux mesures proposées dans le présent budget sont faits sous réserve de l'approbation des dispositions législatives pertinentes par l'Assemblée législative.

Depuis, les taux ontariens d'imposition du revenu ont été réduits considérablement. En plus de consentir ces importantes réductions, le gouvernement de l'Ontario a accru la valeur de certains crédits d'impôt non remboursables – notamment ceux reconnaissant les coûts supplémentaires associés aux études ou à un handicap – et indexé les tranches d'imposition ainsi que d'autres crédits d'impôt non remboursables au taux d'inflation de l'Ontario. Les personnes à revenu faible ou moyen ont bénéficié le plus de ces réductions.

Comparaison des taux d'imposition* du revenu des particuliers de l'Ontario à ceux d'États américains en 2001
Particuliers gagnant 60 000 $

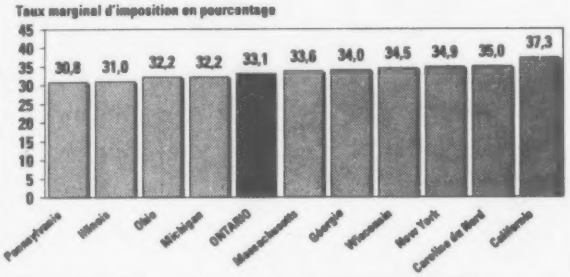

* Taux combinés fédéral-provincial et taux combinés des gouvernements fédéral et d'État.
Source : Ernst & Young, 2001.

Par ailleurs, les entreprises ont profité du fait que le gouvernement provincial a réduit les impôts établis sans égard aux bénéfices. Les charges sociales de l'Ontario ont été éliminées pour 88 % des employeurs du secteur privé et réduites pour tous les autres employeurs de ce secteur. Les taxes scolaires prélevées auprès des entreprises ont été réduites et le pouvoir discrétionnaire des municipalités de transférer le fardeau foncier aux entreprises a été limité.

Le taux d'imposition des petites entreprises a été réduit et le nombre d'entreprises admissibles à ce taux inférieur a augmenté. Le taux général ontarien d'imposition des sociétés est en voie d'être réduit. Ce taux, qui était le plus élevé parmi les pays industrialisés, sera inférieur aux taux en vigueur dans tous les États américains.

Par suite des réductions d'impôt auxquelles le gouvernement de l'Ontario a procédé, l'économie de la province est nettement plus concurrentielle et repose sur des assises beaucoup plus solides qu'il y a cinq ans.

Comparaison internationale des taux d'imposition des sociétés en 2001

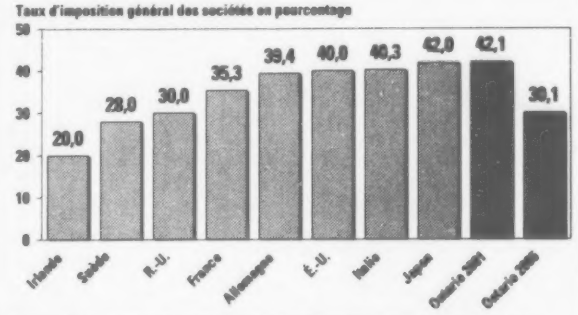

Remarque : Les taux ontariens d'imposition des sociétés représentent les taux fédéral-provincial combinés.
Sources : *KPMG Corporate Tax Rate Survey - 2001* et ministère des Finances de l'Ontario.

En Ontario, le PIB réel par habitant a affiché un taux de croissance remarquable de 16,3 % au cours des quatre dernières années. Il s'agit d'une des périodes de croissance les plus fortes depuis 1960 pour cet important indicateur économique. Dans les années qui ont suivi le début des réductions d'impôt sur le revenu des particuliers consenties par le gouvernement provincial, la croissance du PIB réel par habitant en Ontario a été supérieure à la croissance moyenne affichée dans les pays industrialisés.

Une forte croissance grâce à de saines politiques : l'Ontario passe du dernier au premier rang

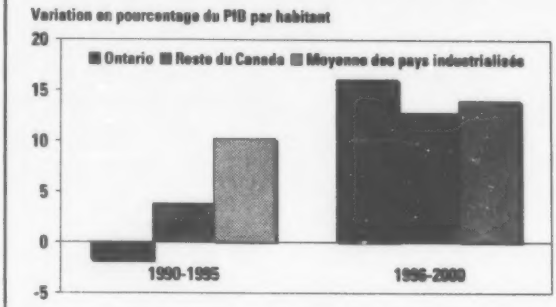

Sources : Statistique Canada, Fonds monétaire international et ministère des Finances de l'Ontario.

La croissance de l'emploi dans la province a elle aussi été remarquable depuis l'annonce des premières réductions d'impôt. En effet, le nombre total d'emplois s'est accru de 16 % en Ontario comparativement à 10,6 % seulement dans le reste du Canada et à 8,5 % aux États-Unis.

Bien que ces résultats soient importants, il y a encore du pain sur la planche.

D'autres réductions d'impôt sont nécessaires

Les réductions d'impôt auxquelles le gouvernement de l'Ontario a procédé récemment ont fait suite à 30 années d'augmentations des impôts. Si on tient compte de tous les paliers de gouvernement au Canada, les impôts sont passés de 27 % du PIB dans les années 1960 à plus de 37 % dans les années 1990. En outre, au cours de cette période, la croissance de la productivité et du niveau de vie de la population de l'Ontario a ralenti.

L'économie de l'Ontario a connu une croissance extraordinaire au cours des cinq dernières années. Toutefois, il y a encore un grand retard à combler. Le revenu disponible réel par personne en Ontario est passé de 19 600 $ en 1989 à 17 800 $ en 1996 en raison de pertes d'emplois, d'une faible croissance des salaires et des hausses d'impôt survenues avant 1996.

Comparaison du revenu disponible ontarien par habitant au revenu américain moyen

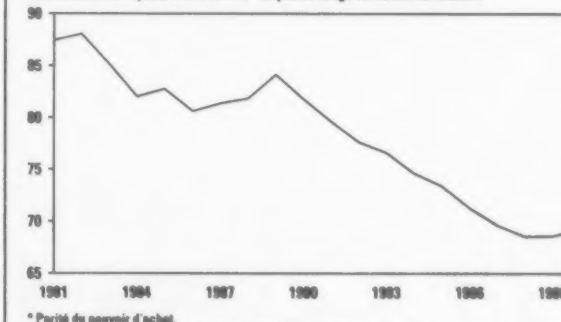

* Parité du pouvoir d'achat.
Sources : Statistique Canada, DRI et ministère des Finances de l'Ontario.

Les Ontariennes et Ontariens qui comparent leur situation à celle de parents ou d'amis américains savent que les revenus touchés en Ontario ont affiché une croissance nettement inférieure. Au début des années

1980, le revenu disponible moyen des particuliers ontariens équivalait à près de 90 % du revenu moyen aux États-Unis. Bien que la situation ait commencé à se redresser, ce pourcentage n'est toujours que de 70 %.

Il importe de hausser les investissements des entreprises afin d'accélérer l'adoption de nouvelles technologies, de stimuler la productivité et d'accroître le revenu véritable des travailleuses et travailleurs de l'Ontario. Or, le Canada ne peut obtenir le niveau d'investissement dont il a besoin si ses taux d'imposition des sociétés ne sont pas concurrentiels.

Les divers paliers de gouvernement au Canada viennent à peine de commencer à réduire les taux d'imposition des sociétés. Toutefois, malgré les réductions initiales de ces taux au cours de la dernière année, les taux canadiens demeurent parmi les plus élevés au monde.

Ces taux élevés d'imposition sont une des raisons pour lesquelles un certain nombre d'investisseurs canadiens ont retiré leurs capitaux du pays. De 1995 à 2000, ces personnes ont accru leurs investissements à l'étranger de 255 milliards de dollars. Ce montant est supérieur de 83 milliards de dollars aux investissements étrangers effectués au Canada.

Réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers pour hausser le revenu disponible

La première étape des réductions d'impôt auxquelles a procédé le gouvernement de l'Ontario, qui a débuté en 1996, a porté surtout sur l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP).

Le gouvernement a procédé à ces réductions, car la demande avait beaucoup diminué, il n'y avait pas de mesures adéquates encourageant le travail rémunéré et la prise de risques, et le taux de chômage était élevé. La réduction de l'IRP permet de stimuler considérablement la demande à court terme et contribue à accroître la productivité à long terme.

- La réduction de l'IRP s'attaque directement au problème de la faiblesse du revenu disponible en augmentant le revenu des particuliers, ce qui leur permet d'accroître leurs dépenses.

- De plus, la réduction de l'IRP stimule la croissance économique à long terme. Comme elle permet aux travailleuses et travailleurs de garder une part plus importante de leur revenu, cette réduction les encourage à travailler plus fort et à faire des investissements qui hausseront leur revenu futur.

Réductions de l'impôt sur le revenu consenties jusqu'à maintenant par le gouvernement de l'Ontario

Le 1er janvier 1996, le taux ontarien d'imposition du revenu des particuliers équivalait à 58 % de l'impôt fédéral de base. Le 1er juillet 1998, ce taux avait été réduit à 40,5 % de l'impôt fédéral de base.

En plus de réduire le taux d'imposition de 30 %, le gouvernement de l'Ontario a haussé les crédits personnels, ce dont ont bénéficié tous les contribuables. De plus, le programme de réduction de l'impôt de l'Ontario a été étoffé, ce qui a accru les réductions d'impôt consenties aux personnes à faible revenu.

Dans son budget de 1999, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à réduire davantage l'impôt sur le revenu des particuliers. Il a donc réduit cet impôt de 5 % de plus pour toutes les tranches de revenu, ce qui a ramené le taux d'imposition ontarien du revenu des particuliers à 38,5 % de l'impôt fédéral de base.

Dans son budget de 2000, le gouvernement provincial annonçait l'adoption d'un régime d'imposition du revenu propre à l'Ontario, c.-à-d. un régime lui permettant de fixer les tranches et les taux d'imposition sans égard à ceux du régime fédéral. Le gouvernement de l'Ontario a tout de suite mis en oeuvre des politiques importantes ayant un effet bénéfique pour les contribuables et l'économie de la province.

- Le gouvernement de l'Ontario a réduit les taux d'imposition inférieur et intermédiaire, même si le gouvernement fédéral n'a pas emboîté le pas.

- Tous les investisseurs ontariens tirent profit de la décision du gouvernement provincial de ramener à 50 % la partie imposable des gains en capital. Cette mesure a été bénéfique pour tous les Canadiens et Canadiennes puisque le gouvernement fédéral a décidé de suivre l'exemple de l'Ontario.

- Le crédit d'impôt de l'Ontario relatif aux options d'achat d'actions accordées aux employés pour le développement de la recherche permettra aux entreprises ontariennes spécialisées dans la recherche de pointe d'accroître leur capacité d'engager et de maintenir en poste des employés mobiles hautement qualifiés.

- Les investisseurs dans les entreprises minières de l'Ontario bénéficieraient du Programme ontarien d'actions accréditives ciblées. Ce programme a été bénéfique pour les investisseurs canadiens puisque le gouvernement fédéral a décidé de mettre sur pied une initiative semblable.

Par ailleurs, pour la première fois en 15 ans, les contribuables ontariens sont protégés contre toute augmentation d'impôt causée par l'inflation. Au cours de la présente année d'imposition, la pleine indexation du régime ontarien d'imposition des particuliers protège les contribuables de la province contre des augmentations d'impôt cachées de 290 millions de dollars. Les travailleuses et travailleurs de la province ne paieront pas davantage d'impôt ontarien simplement parce qu'ils ont reçu une augmentation de salaire liée à l'inflation.

Dans le document *Perspectives économiques et revue financière de 2000*, le gouvernement provincial annonçait d'autres réductions d'impôt pour les contribuables ontariens. De plus, il a enrichi les crédits d'impôt accordés aux étudiantes et étudiants du palier postsecondaire, aux personnes ayant un handicap et à ceux et celles qui en ont la charge. Par ailleurs, toujours dans ce document, le gouvernement annonçait qu'il accélérerait la réduction de la partie imposable des gains en capital. En date du 18 octobre 2000, la partie imposable des gains en capital déclarée aux fins de l'impôt sur le revenu de l'Ontario a été ramenée à 50 %.

D'autres mesures gouvernementales sont venues en aide aux familles travailleuses. Ainsi, dans le budget de 1998, le gouvernement provincial a annoncé la mise sur pied du Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants. Cette mesure, qui prévoit l'octroi d'un crédit d'impôt remboursable de 1 020 $ pour chaque enfant de moins de sept ans, a eu pour effet d'accroître les économies d'impôt réalisées par les familles travailleuses à revenu faible et moyen. En 1999, cette prestation annuelle a été augmentée de 80 $ par enfant de moins de sept ans, pour la porter à 1 100 $. Le supplément pour chef de famille monoparentale, annoncé dans le budget de 2000, a accru la prestation maximale versée aux familles monoparentales de 210 $ par enfant de moins de sept ans, pour la porter à 1 310 $.

Dernière étape de la réduction d'impôt de 20 %

Le gouvernement de l'Ontario propose de réduire à nouveau les taux d'imposition du revenu des particuliers à compter de 2002.

- Au cours des deux prochaines années, les premier et deuxième taux d'imposition de l'Ontario seraient ramenés à 5,65 % et à 8,85 % respectivement.

- À compter du 1er janvier 2003, le seuil à partir duquel la surtaxe est exigible serait haussé, ce qui éliminerait le premier niveau de la surtaxe actuelle, qui est à deux niveaux.

En 1999, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à accorder aux contribuables de la province une réduction d'impôt supplémentaire de 4 milliards de dollars sur cinq ans en réduisant de 20 % l'impôt sur le revenu des particuliers. Si les mesures proposées dans le présent budget sont entièrement mises en oeuvre, et en tenant compte des réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers annoncées dans les budgets de 1999 et de 2000 :

- 95 % des contribuables bénéficieront d'une réduction de l'impôt ontarien d'au moins 20 %;

- en moyenne, les personnes gagnant jusqu'à 100 000 $ bénéficieront d'une réduction d'impôt de plus de 20 %;

- les personnes à revenu faible et moyen bénéficieront des plus importantes réductions d'impôt;

- les contribuables de la province bénéficieront d'une réduction d'impôt supplémentaire de plus de 4 milliards de dollars.

Économies moyennes estimatives réalisées grâce aux réductions proposées de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) de l'Ontario, en tenant compte des réductions de l'IRP de l'Ontario annoncées en 1999 et en 2000[1], par tranche de revenu

Tranche de revenu[2]	Contribuables ontariens	Économies moyennes estimatives réalisées sur l'IRP
Moins de 16 160 $	10 %	69,6 %
16 160 $ - 21 115 $	10 %	42,6 %
21 115 $ - 26 015 $	10 %	33,2 %
26 015 $ - 30 945 $	10 %	31,1 %
30 945 $ - 36 400 $	10 %	31,4 %
36 400 $ - 42 320 $	10 %	28,1 %
42 320 $ - 49 765 $	10 %	24,8 %
49 765 $ - 60 455 $	10 %	22,5 %
60 455 $ - 82 510 $	10 %	24,7 %
82 510 $ - 85 680 $	1 %	25,2 %
85 680 $ - 89 160 $	1 %	24,0 %
89 160 $ - 93 670 $	1 %	23,2 %
93 670 $ - 98 540 $	1 %	22,4 %
98 540 $ - 104 670 $	1 %	21,4 %
104 670 $ - 113 695 $	1 %	19,7 %
113 695 $ - 128 545 $	1 %	18,3 %
128 545 $ - 157 190 $	1 %	16,3 %
157 190 $ - 232 690 $	1 %	13,6 %
232 690 $ - 347 700 $	0,5 %	11,3 %
347 700 $ et plus	0,5 %	10,2 %
Total	**100 %**	**32,1 %**

1. Tiennent compte des réductions des taux d'imposition de l'Ontario accordées en 1999 et en 2000, de l'indexation selon les paramètres estimés de 2003, de la réduction à 50 % du taux d'inclusion des gains en capital et de l'enrichissement des crédits d'impôt pour l'éducation et les personnes handicapées. Les économies ont été calculées comparativement au régime fiscal en vigueur après les réductions initiales de l'IRP de l'Ontario.
2. Les tranches de revenu répartissent les contribuables ontariens (avant les réductions initiales de l'IRP de l'Ontario) en neuf déciles regroupant chacun 560 000 contribuables dont le revenu maximal est de 82 510 $; neuf centiles regroupant chacun 56 000 contribuables dont le revenu se situe entre 82 510 $ et 232 690 $, et deux demi-centiles regroupant chacun 28 000 contribuables dont le revenu est supérieur à 232 690 $.

F1

Réduire les impôts des sociétés : créer des emplois en s'assurant que les entreprises sont compétitives

En 2000, le gouvernement de l'Ontario a annoncé une série de réductions d'impôt visant les investissements et ayant pour but de stimuler la création d'emplois à long terme et la productivité.

- La réduction du taux d'inclusion des gains en capital à 50 % encouragera les investissements dans les sociétés et la prise de risques. Il s'agit d'une mesure essentielle à la création d'entreprises dans les domaines technologiques de pointe qui, comme on l'a constaté, sont la clé de la croissance économique.

Comparaison des taux ontariens d'imposition des sociétés à ceux des États voisins en 2001

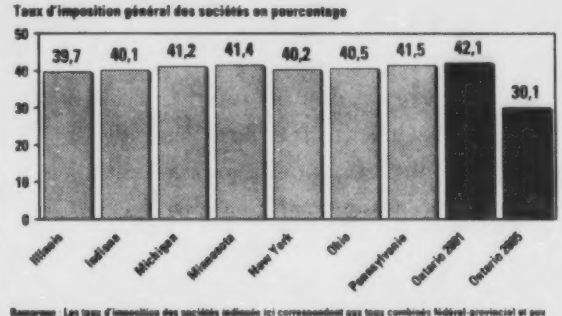

Remarque : Les taux d'imposition des sociétés indiqués ici correspondent aux taux combinés fédéral-provincial et aux taux combinés des gouvernements fédéral et d'État.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- Le budget de 2000 annonçait également une réduction immédiate d'un point de pourcentage de tous les taux d'imposition des sociétés et une réduction supplémentaire de 0,5 point de pourcentage entrant en vigueur le 1er janvier 2001. À moyen terme, ce taux sera ramené à 8 %, de sorte que les taux combinés d'imposition des sociétés en Ontario seront inférieurs à ceux en vigueur dans les États américains avoisinants d'ici 2005.

Il y a une très grande mobilité des capitaux à l'échelle internationale. Ces derniers sont investis dans les pays offrant le taux de rendement après impôt le plus élevé.

- Dans les pays où le taux d'imposition des sociétés est supérieur à la moyenne, le taux d'investissement est plus faible, ce qui pénalise les personnes qui habitent et travaillent dans ces pays puisque, en moyenne, les emplois qui leur sont offerts reposent moins sur la technologie et la rémunération est inférieure.

- Un grand nombre des pays ayant affiché la plus forte hausse du niveau de vie au cours des dix dernières années sont ceux qui ont ramené leurs taux d'imposition des sociétés à des niveaux nettement inférieurs à la moyenne canadienne. Parmi ces pays, citons l'Irlande, le Royaume-Uni, la Corée du Sud, le Danemark, la Norvège et les Pays-Bas.

Dernières étapes de la réduction des taux d'imposition des sociétés

Dans le présent budget, le gouvernement de l'Ontario propose d'adopter par voie législative le calendrier des réductions des taux d'imposition des sociétés annoncées dans le budget de l'an dernier. Ces réductions seraient terminées en 2005.

- Comme le programme de réduction d'impôt serait enchâssé dans la loi, les investisseurs disposeraient des renseignements précis et de la certitude dont ils ont besoin pour élaborer leurs plans d'investissement futur en Ontario.

Réduction des taux ontariens d'imposition des sociétés

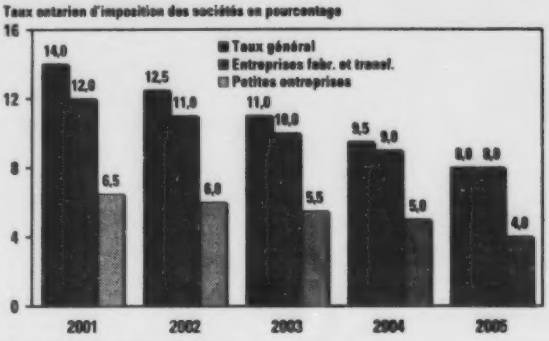

Réduction et simplification de l'impôt sur le capital

L'impôt sur le capital décourage les investissements de capitaux. Or, il faut hausser le capital par travailleur pour accroître la productivité et le niveau de vie. Comme l'impôt sur le capital fait abstraction des bénéfices, il constitue un coût fixe pour les entreprises. En période de ralentissement économique, lorsque les entreprises doivent réduire leurs coûts, cet impôt les oblige à procéder à des réductions là où elles ont une certaine latitude, soit principalement au poste des salaires. Par conséquent, l'impôt sur le capital peut être une cause de perte d'emplois.

Le Comité du milieu des affaires chargé de l'examen du système fiscal a déclaré que le Canada est un des rares pays au monde à percevoir un impôt sur le capital. Le Comité estime que cet impôt décourage les investissements internationaux au pays.

Le Comité a recommandé que le gouvernement de l'Ontario élimine l'impôt sur le capital pour les entreprises ordinaires et les institutions financières. Il a également recommandé que, dans un premier temps, le gouvernement accorde une déduction de l'impôt sur le capital pour la première tranche de 5 millions de dollars du capital imposable.

Le présent budget propose une déduction de l'impôt sur le capital de 5 millions de dollars pour toutes les entreprises. Cette déduction, qui entrerait en vigueur le 1er janvier 2002, permettrait d'accroître le capital disponible aux fins de réinvestissement, de simplifier le régime fiscal et d'exempter de l'impôt sur le capital plus de 11 000 petites et moyennes entreprises.

Examen des incitatifs fiscaux

Dans le but d'atteindre les objectifs économiques et sociaux qu'il s'est fixés, le gouvernement de l'Ontario accorde des incitatifs fiscaux ciblés, généralement sous forme de déductions ou de crédits d'impôt, qui réduisent les impôts que doivent payer les particuliers ou les entreprises. Ces incitatifs peuvent être un moyen abordable et efficace d'atteindre les objectifs fixés en matière de politiques.

Cependant, une fois qu'ils ont été adoptés, ces incitatifs fiscaux font généralement partie intégrante du régime fiscal et, contrairement à d'autres dépenses gouvernementales, ne font pas l'objet d'un examen régulier. Le Comité du milieu des affaires chargé de l'examen du système fiscal a déclaré que, bien que les incitatifs fiscaux puissent être très efficaces, ils compliquent le régime fiscal; il faut donc les passer en revue pour s'assurer qu'ils permettent toujours d'atteindre l'objectif initial fixé en matière de politique.

À la lumière des importantes réductions d'impôt et de l'allégement du fardeau fiscal, et pour donner suite aux préoccupations soulevées par le Comité, le gouvernement provincial procédera à un examen des incitatifs fiscaux afin de déterminer s'ils sont toujours nécessaires et efficaces.

Le gouvernement examinera également certains impôts tels que l'impôt minimal sur les sociétés et la taxe aux fins de conservation de carburant pour s'assurer qu'ils sont toujours appropriés.

Le gouvernement fédéral doit faire davantage

À maintes reprises, le gouvernement de l'Ontario a demandé au gouvernement fédéral de suivre son exemple et de réduire davantage les impôts afin d'améliorer la situation concurrentielle de l'économie ontarienne et canadienne et de hausser le revenu disponible.

Le gouvernement fédéral doit accroître ses réductions d'impôt sur le revenu des particuliers

Le gouvernement de l'Ontario touche moins du tiers de l'impôt sur le revenu payé par les contribuables de la province. Pour alléger considérablement le fardeau de l'impôt sur le revenu des familles ontariennes, le gouvernement canadien doit agir lui aussi puisqu'il perçoit la majeure partie de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Un couple ayant deux enfants et un revenu net combiné de 60 000 $ économiserait 2 345 $ grâce aux réductions de l'impôt ontarien sur le revenu des particuliers, soit des économies de plus de 50 % si on tient compte des modifications proposées dans le présent budget et de celles qui ont été annoncées dans les budgets précédents. Quant à elles, les réductions d'impôt sur le revenu des particuliers du gouvernement fédéral, lorsqu'elles seront entièrement en vigueur, permettraient à la famille d'économiser 1 650 $, soit 20 %. Cette famille paierait environ 3 $ d'impôt fédéral pour chaque dollar d'impôt ontarien.

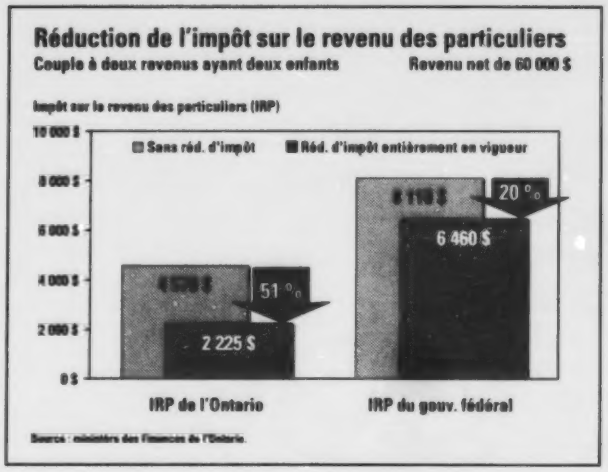

Un couple à un revenu ayant deux enfants et gagnant un revenu net de 30 000 $ économiserait 1 635 $ grâce aux réductions de l'impôt ontarien sur le revenu si on tient compte des modifications proposées dans le présent budget et de celles annoncées dans les budgets précédents. En fait, cette famille ne paierait plus d'impôt ontarien sur le revenu. À titre de comparaison, cette famille continuerait de payer des impôts fédéraux de 2 140 $ sur son revenu, même en tenant compte des réductions fédérales proposées, qui s'élèvent à 760 $, soit 26 %.

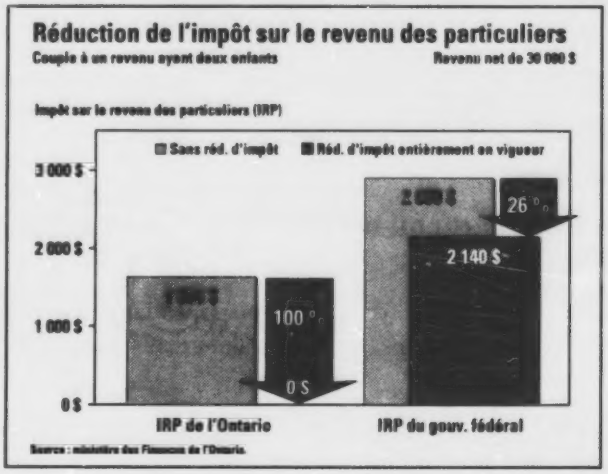

Une personne célibataire gagnant 90 000 $ économiserait 5 130 $ grâce aux réductions de l'impôt ontarien sur le revenu des particuliers, soit 39 %, en tenant compte des réductions proposées dans le présent budget. Lorsqu'elles seront entièrement en vigueur, les réductions d'impôt fédéral permettraient à cette personne d'économiser 4 310 $, soit environ 20 % seulement. L'impôt fédéral que devrait payer cette personne serait alors plus de deux fois supérieur à l'impôt ontarien.

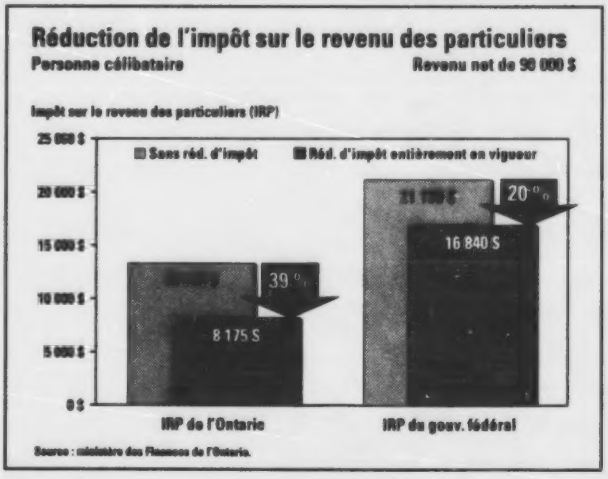

En moyenne, les impôts fédéraux sur le revenu des particuliers représentent toujours plus du double de l'impôt ontarien sur le revenu des particuliers, même en tenant compte des réductions qu'a consenties et que prévoit consentir le gouvernement fédéral. Grâce aux mesures proposées dans le présent budget, plus de 735 000 particuliers et familles de la province ne paieraient pas d'impôt ontarien sur leur revenu, mais paieraient toujours l'impôt fédéral.

Bien que le taux marginal supérieur de l'Ontario ait été réduit de plus de 20 % depuis 1995, le taux marginal supérieur d'impôt fédéral a diminué d'environ 7 % seulement. La réduction relativement faible de ce taux est une source d'inquiétude.

Le gouvernement fédéral doit réduire davantage l'impôt sur le revenu des particuliers, et ce pour tous les niveaux de revenu.

Les taux canadiens d'imposition des sociétés sont trop élevés

Les taux canadiens d'imposition des sociétés sont élevés comparativement à ceux en vigueur dans les territoires auxquels il faut livrer concurrence. Les entreprises peuvent investir où bon leur semble et opteront pour le Canada uniquement si leur revenu après impôt se compare avantageusement à celui qu'elles obtiendraient dans d'autres pays.

Le gouvernement de l'Ontario s'est fixé comme objectif d'adopter un taux d'imposition unique de 8 % applicable à toutes les grandes entreprises d'ici 2005. Il s'agit d'une réduction de 48 % du taux général et de 40 % du taux applicable aux entreprises de fabrication et de transformation. À titre de comparaison, le gouvernement fédéral est en voie de réduire le taux général d'imposition des sociétés de 24 %, soit la moitié seulement de la réduction à laquelle procédera l'Ontario.

Le gouvernement fédéral doit réduire davantage les taux d'imposition des sociétés afin d'améliorer notre compétitivité à l'échelle internationale. Si le gouvernement fédéral relevait le défi que le gouvernement de l'Ontario lui a lancé dans son budget de 2000, à savoir d'accorder des réductions de même envergure que celles de l'Ontario, le taux combiné fédéral-provincial d'imposition des sociétés serait de 23 %, un des plus faibles au monde.

Il est temps que le gouvernement fédéral procède à une refonte de la gestion du programme national d'assurance-emploi (a.-e.). Il continue de traiter les primes d'a.-e. versées par les employeurs et les employés comme si elles faisaient partie de ses propres recettes. Il devrait plutôt établir un compte distinct pour l'assurance-emploi qui, comme celui du Régime de pensions du Canada (RPC), serait géré de façon externe et dont les fonds seraient investis dans des valeurs mobilières.

En outre, les primes d'assurance-emploi sont toujours trop élevées. Le gouvernement de l'Ontario a demandé au gouvernement fédéral de ramener les primes d'assurance-emploi sur-le-champ sous la barre des 2 $ par tranche de 100 $ de gains assurables. Cela permettrait de contrebalancer entièrement l'augmentation des contributions au RPC qui est entrée en vigueur en 2001 et d'assurer que les charges sociales fédérales n'augmenteront plus cette année.

Détails des mesures fiscales

On trouvera dans les sections suivantes des renseignements sur les mesures fiscales proposées dans le budget. Pour obtenir plus de précisions sur ces mesures, il faut consulter les lois modificatives.

Loi de l'impôt sur le revenu

Taux d'imposition du revenu des particuliers

Dans le présent budget, le gouvernement provincial propose de réduire les taux ontariens d'imposition du revenu des particuliers.

- À compter du 1er janvier 2002, le premier taux d'imposition de l'Ontario passerait de 6,2 % à 6,05 % du revenu imposable jusqu'à concurrence de 30 814 $ (montant indexé après 2001). Le taux intermédiaire d'imposition de l'Ontario passerait de 9,24 % à 9,15 % pour un revenu imposable se situant entre 30 814 $ et 61 629 $ (montants indexés après 2001).

- À compter du 1er janvier 2003, le premier taux d'imposition de l'Ontario serait ramené à 5,65 % du revenu imposable jusqu'à concurrence de 30 814 $ (montant indexé après 2001). Le taux intermédiaire d'imposition de l'Ontario serait réduit à 8,85 % pour un revenu imposable se situant entre 30 814 $ et 61 629 $ (montants indexés après 2001).

Réduction de l'impôt et de la surtaxe

La surtaxe à deux niveaux de l'Ontario équivaut à un pourcentage de l'impôt de base de l'Ontario dépassant des montants précis. En 2001, le premier niveau de la surtaxe ne s'applique pas aux contribuables dont le revenu est inférieur à 53 650 $ et le deuxième niveau ne s'applique pas aux personnes dont le revenu est inférieur à 63 365 $. Grâce à l'indexation automatique des seuils de la surtaxe, ces niveaux de revenu augmenteront au rythme de l'inflation.

Pour éliminer la surtaxe à laquelle sont assujettis les contribuables qui paient uniquement le premier niveau de surtaxe, on propose que le seuil de l'impôt de base de l'Ontario au-dessus duquel ce niveau s'applique soit porté au même niveau que le seuil établi pour le deuxième niveau de surtaxe.

- À compter du 1er janvier 2003, la surtaxe équivaudrait à 56 % de l'impôt ontarien sur le revenu supérieur à 4 491 $ (montant indexé après 2001).

Grâce à cette mesure proposée, environ le tiers des personnes qui paient la surtaxe actuellement, soit plus de 340 000 personnes, en seraient exemptées.

Le programme ontarien de réduction de l'impôt abaisse ou élimine l'impôt ontarien sur le revenu des particuliers que doivent payer les personnes à revenu faible ou moyen. Grâce à l'indexation

automatique dans le cadre de ce programme, les contribuables visés continueront d'en bénéficier, même si leur revenu augmente au rythme de l'inflation.

Grâce aux modifications proposées relativement au premier taux ontarien d'imposition et au taux intermédiaire, environ 75 000 personnes à faible revenu de plus ne paieront plus d'impôt ontarien et 580 000 personnes supplémentaires à revenu moyen bénéficieront d'un allégement de leur fardeau fiscal grâce au programme ontarien de réduction de l'impôt.

Impôt minimum de remplacement

En 2001, l'impôt minimum de remplacement (IMR) de l'Ontario sera établi à 38,75 % de l'impôt supplémentaire attribuable à l'IMR fédéral et serait ajouté à l'impôt provincial calculé en vertu des règles générales. Le calcul effectué pour 2001 sera exprimé comme suit :

IMR de l'Ont. = Impôt de l'Ont. + 38,75 % x (IMR féd. - Impôt féd.)

La modification du taux en 2001 utilisé pour le calcul de l'IMR de l'Ontario tient compte de la modification des taux d'imposition provinciaux et de la modification proposée des taux d'imposition fédéraux.

En raison des modifications aux taux d'imposition ontariens que l'on propose dans le présent budget, le pourcentage approprié pour 2002 serait de 37,81 %.

Crédit d'impôt pour frais médicaux

Toute demande de remboursement de frais médicaux qui ont été payés pour une personne à charge autre qu'une conjointe ou un conjoint doit être réduite lorsque le revenu net de la personne à charge dépasse le montant personnel de base. Aux fins de l'impôt provincial, la demande de remboursement des frais médicaux d'une personne à charge présentée en 2001 sera réduite d'un montant équivalant à 26,35 % du revenu net de la personne à charge qui dépasse le montant personnel de base pour tenir compte des modifications apportées aux taux d'imposition de l'Ontario et des modifications proposées aux taux d'imposition fédéraux.

En raison des changements proposés dans le présent budget concernant les taux d'imposition de l'Ontario, la demande de remboursement des frais médicaux d'une personne à charge présentée en 2002 serait réduite d'un montant équivalant à 25,71 % du revenu net de la personne à charge qui dépasse le montant personnel de base de cette personne.

Crédit d'impôt pour l'équité en matière d'éducation

Dans le présent budget, le gouvernement provincial propose d'accorder un crédit d'impôt remboursable applicable aux droits de scolarité exigés par les écoles indépendantes de l'Ontario au jardin d'enfants et aux paliers élémentaire et secondaire, à compter de 2002 et pour les années d'imposition subséquentes. Ce crédit s'appliquerait uniquement à la première tranche de 7 000 $ par enfant des droits de scolarité et ne couvrirait pas les dépenses engagées par exemple pour les livres, les activités sportives, les uniformes, les ordinateurs, les déplacements et l'hébergement. On tiendra des consultations afin de définir le cadre d'admissibilité à ce crédit.

On propose de mettre en oeuvre ce crédit d'impôt sur une période de cinq ans, en commençant par les droits de scolarité versés relativement aux programmes d'enseignement débutant après 2001. Les taux proposés pour le crédit d'impôt sont les suivants :

Année d'imposition	Taux du crédit d'impôt
2002	10 %
2003	20 %
2004	30 %
2005	40 %
2006 et années d'imposition subséquentes	50 %

Mesures prises en cours d'exercice

Tel qu'annoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de 2000*, on propose d'étoffer certains crédits d'impôt non remboursables de l'Ontario en date du 1er janvier 2001.

Crédit non remboursable	Montant en 2000	Montant proposé en 2001
Crédit pour personne handicapée	4 293 $	6 000 $
Crédit pour soignant	2 386 $	3 500 $
Crédit pour personne handicapée à charge	2 386 $	3 500 $
Crédit supplémentaire pour enfants ayant un handicap grave	2 941 $	3 500 $
Crédits pour l'éducation		
Montant par mois d'inscription à temps plein	200 $	400 $
Montant par mois d'inscription à temps partiel	60 $	120 $

Ces crédits d'impôt non remboursables de l'Ontario sont calculés à partir du taux ontarien d'imposition le plus faible pour l'année d'imposition en question.

Loi sur l'imposition des corporations

Réduction des taux d'imposition des sociétés

Dans le budget de 2000, le gouvernement de l'Ontario annonçait son intention de réduire le taux général d'imposition des sociétés et de ramener à 8 % le taux d'imposition des sociétés des secteurs de la fabrication, de la transformation, de l'exploitation minière, forestière et agricole et de la pêche d'ici 2005. Ce budget présentait les deux premières étapes des réductions d'impôt, qui ont été adoptées par voie législative. Ainsi, le taux général d'imposition des sociétés est passé de 15,5 % avant le budget de 2000 à 14 % le 1er janvier 2001. Le taux d'imposition des sociétés dans les secteurs de la fabrication, de la transformation, de l'exploitation minière, forestière et agricole et de la pêche est passé de 13,5 % à 12 % pendant la même période.

Le tableau suivant présente le calendrier proposé des autres réductions des taux d'imposition qui mèneront à des taux de 8 %.

	Taux général d'imposition des sociétés*	Taux d'imposition des sociétés dans les secteurs de la fabrication, de la transformation, de l'exploitation minière, forestière et agricole et de la pêche*
Taux actuel	14 %	12 %
Taux d'imposition proposé :		
1er janvier 2002	12,5 %	11 %
1er janvier 2003	11 %	10 %
1er janvier 2004	9,5 %	9 %
1er janvier 2005	8 %	8 %

* Toutes les réductions d'impôt seraient calculées au prorata pour les années d'imposition chevauchant les dates d'entrée en vigueur.

Réduction de l'impôt sur le capital

Sociétés ordinaires

En 1999, l'exonération de l'impôt sur le capital consentie aux petites entreprises a été portée à 2 millions de dollars de capital imposable. Des taux réduits d'imposition du capital s'appliquent au capital imposable se situant entre 2 millions et 4 millions de dollars. Le seuil de 4 millions de dollars devait entrer en vigueur graduellement d'ici le 1er janvier 2003. À l'heure actuelle, les sociétés dont le capital libéré imposable se situe entre 2 millions et 3,2 millions de dollars sont admissibles aux taux réduits d'imposition du capital. On propose de :

- remplacer l'exonération de l'impôt sur le capital par une déduction de 5 millions de dollars au titre du capital libéré imposable à compter du 1er janvier 2002;

- hausser les seuils touchant les revenus bruts et l'actif total permettant d'utiliser la déclaration de revenu abrégée pour entreprises pour les porter de 1,5 million à 3 millions de dollars afin de tenir compte de la déduction de 5 millions de dollars. Cette mesure s'appliquerait aux années d'imposition commençant après le 31 décembre 2001.

Institutions financières

- On propose que, à compter du 1er janvier 2002, l'abattement de capital de 2 millions de dollars utilisé pour déterminer le capital libéré imposable modifié des institutions financières soit porté à 5 millions de dollars.

La déduction proposée de 5 millions de dollars au titre de l'impôt sur le capital accordée aux sociétés ordinaires et aux institutions financières serait calculée au prorata pour les années d'imposition chevauchant le 1er janvier 2002.

Rétablissement de l'appui à la recherche-développement

La superdéduction pour la recherche-développement, qui procure des avantages de plus de 100 millions de dollars aux entreprises effectuant de la R.-D., est un des plus importants incitatifs fiscaux pour la R.-D. offerts par le gouvernement de l'Ontario.

Dans son budget de 2000, le gouvernement fédéral a déclaré que les déductions provinciales pour la R.-D. supérieures aux dépenses engagées seraient considérées comme une aide gouvernementale imposable. Cette initiative fédérale, si elle est appliquée à la superdéduction, hausserait les coûts d'investissement dans la R.-D. en Ontario et pourrait réduire les dépenses engagées à ce titre dans la province. Les entreprises ontariennes ont fait part de leurs inquiétudes au sujet des effets négatifs de cette initiative fédérale sur les coûts de R.-D.

Reconnaissant les inquiétudes légitimes des entreprises ontariennes qui effectuent de la R.-D., le gouvernement de l'Ontario a annoncé, dans son budget de 2000, qu'il n'emboîterait pas le pas à cette initiative fédérale. Dans le présent budget, le gouvernement provincial annonce d'autres mesures visant à atténuer les effets négatifs de l'initiative fédérale sur les entreprises ontariennes effectuant de la R.-D.

Le gouvernement de l'Ontario propose de suspendre la superdéduction pour la recherche-développement pendant deux ans et de permettre aux entreprises ontariennes d'exclure de leur revenu ontarien imposable la partie du crédit d'impôt à l'investissement accordé par le gouvernement fédéral relativement aux dépenses admissibles de recherche scientifique et de développement expérimental (RSDE) engagées dans la province.

- La mesure proposée par le gouvernement provincial serait en vigueur pour une période de 24 mois commençant la première année d'imposition pour laquelle l'initiative fédérale ayant trait à la superdéduction s'appliquerait à une entreprise.

- Pour être admissible à la mesure proposée par le gouvernement de l'Ontario, le crédit d'impôt à l'investissement doit :

  - être inclus dans le revenu assujetti à l'impôt fédéral au cours de la période de 24 mois;
  - avoir été accordé pour des dépenses admissibles de RSDE engagées par une entreprise en Ontario au cours de la période de 24 mois ou de l'année d'imposition précédant cette période.

Le gouvernement de l'Ontario demande au gouvernement fédéral de modifier la proposition qu'il a faite dans son budget de 2000 et de s'assurer que les mesures législatives fédérales ne ciblent pas la superdéduction de l'Ontario pour la recherche-développement.

Accélération de la réduction du taux d'inclusion des gains en capital

Tel que proposé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de 2000*, le taux d'inclusion des gains et pertes en capital serait ramené à 50 % pour les dispositions de biens survenues le 18 octobre 2000 ou après cette date.

Loi sur la taxe de vente au détail

Application aux véhicules électriques hybrides de la remise pour véhicules fonctionnant avec carburants de substitution

Dans le cadre du Programme de remboursement pour les véhicules fonctionnant avec carburants de substitution, les personnes qui achètent ou prennent à bail à long terme un véhicule admissible fonctionnant avec carburants de substitution ont droit à une remise de la taxe de vente au détail pouvant atteindre 1 000 $. À l'heure actuelle, ce programme ne s'applique pas aux nouveaux véhicules électriques hybrides.

Par conséquent, on déposera un projet de loi afin d'élargir la remise de la taxe de vente au détail aux voitures électriques hybrides qui y sont admissibles. Le ministère des Finances sera heureux de recevoir les commentaires de l'industrie à ce sujet. En règle générale, on entendrait par voiture électrique hybride admissible, une voiture munie d'un moteur de traction électrique et d'un autre bloc moteur tel qu'un moteur ordinaire fonctionnant à l'essence ou au carburant diesel. Pour être admissible à la remise proposée, la voiture électrique hybride devrait être munie :

- d'un système permettant de récupérer l'énergie produite par le ralentissement ou l'arrêt de la voiture;

- de dispositifs de stockage de l'électricité tels que des batteries, des ultra-condensateurs ou des volants d'inertie.

On propose que les voitures électriques hybrides admissibles livrées après le 9 mai 2001 donnent droit à la remise.

Exemption de la taxe de vente au détail accordée pour les livres parlants achetés par les personnes aveugles

Le gouvernement de l'Ontario propose d'exempter de la taxe de vente au détail les livres parlants achetés par les personnes aveugles au sens de la loi. Cette mesure entrerait en vigueur à la date de promulgation des mesures législatives.

Le gouvernement consultera l'Institut national canadien pour les aveugles au sujet de la mise en oeuvre de cette exemption.

Succession Duty Act Supplementary Provisions Act

Les droits successoraux ont été éliminés en 1979 pour les personnes décédées après le 10 avril de cette année. Toutefois, dans certains cas, ces droits s'appliquent toujours aux successions de personnes décédées le 10 avril 1979 ou avant cette date. Par exemple, il peut être difficile de déterminer le montant d'un héritage ou l'identité d'un bénéficiaire si un droit viager a été créé pour un conjoint et que l'intérêt résiduel a été légué aux enfants. Il reste moins de 200 successions pour lesquelles le paiement des droits successoraux a été reporté jusqu'à ce qu'un événement futur se produise.

Pour mettre fin aux droits successoraux, on propose de ne plus exiger ces droits à compter du 9 mai 2001, à l'exception des montants exigibles avant ce jour.

Rendre le régime fiscal plus juste

Recettes tirées de la bière

On propose que, à compter du 25 juin 2001, le volet ad valorem des droits de base que doivent payer les brasseurs soit éliminé.

- Les nouveaux droits de base pour la bière ordinaire, c.-à-d. la bière transportée dans des contenants d'une capacité inférieure à 18 litres, seraient de 51,05 cents le litre.

- Les nouveaux droits de base pour la bière pression, c.-à-d. la bière transportée dans des contenants d'une capacité de 18 litres ou plus, seraient de 36,05 cents le litre.

- Les droits que doivent payer les micro-brasseries seraient fondés sur les nouveaux droits de base applicables à la bière ordinaire et à la bière pression. On propose de ne pas modifier les tarifs de réduction et les seuils auxquels sont assujetties les micro-brasseries.

  - Les droits seraient de 33,69 cents le litre pour la bière ordinaire et de 23,79 cents le litre pour la bière pression pour la première tranche de 25 000 hectolitres de bière expédiés en Ontario.
  - Les droits seraient de 45,94 cents le litre pour la bière ordinaire et de 32,44 cents le litre pour la bière pression pour la tranche suivante de 50 000 hectolitres de bière expédiés en Ontario.

Biens patrimoniaux

Soucieux d'encourager la restauration et la préservation d'édifices patrimoniaux, le gouvernement propose de permettre aux municipalités d'accorder des dégrèvements fiscaux aux propriétaires d'édifices désignés en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* en raison de leur valeur architecturale ou historique.

Le gouvernement consultera les intervenants afin d'élaborer des critères d'admissibilité et un mécanisme de dégrèvement fiscal équitable pour les propriétaires fonciers pouvant être administré par les municipalités. Ce mécanisme entrerait en vigueur le 1er janvier 2002.

Immeubles neufs à logements locatifs

En 1998, le gouvernement provincial a créé la catégorie des immeubles neufs à logements multiples pour permettre aux municipalités d'appliquer un taux d'imposition moins élevé aux immeubles neufs à logements locatifs. Si une municipalité adopte cette catégorie, celle-ci s'applique aux immeubles neufs à logements multiples pour les huit années suivant leur construction, après quoi ces immeubles sont assujettis à la catégorie des immeubles ordinaires à logements multiples.

Pour encourager la construction d'immeubles à logements locatifs abordables, le gouvernement entend prolonger la période pendant laquelle un immeuble est considéré comme un immeuble neuf à logements multiples pour la porter de huit à trente-cinq ans.

Cette modification entrerait en vigueur le 1er janvier 2002.

Modifications de forme

Modification de l'application de la taxe de vente au détail aux camions et aux autobus immatriculés en vertu du programme international d'immatriculation

Le 1er avril 2001, l'Ontario est devenu membre à part entière du programme international d'immatriculation (PII), ce qui renforcera la situation concurrentielle des industries ontariennes du transport par camion et par autobus en améliorant leur accès aux marchés américains.

En raison de l'adhésion au PII, le gouvernement de l'Ontario propose de modifier les dispositions de la *Loi sur la taxe de vente au détail* applicables aux camions et aux autobus immatriculés en vertu du PII et utilisés en Ontario. Il prévoit mettre en oeuvre une taxe de vente annuelle calculée au prorata qui serait perçue au moment de l'immatriculation. Cette taxe remplacerait la taxe de vente au détail qui s'applique normalement aux véhicules effectuant des déplacements dans plusieurs territoires. La Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Manitoba ont adopté ce type de taxe.

- Les camions et autobus utilisés uniquement en Ontario seraient toujours assujettis au régime actuel de taxe de vente au détail au moment de l'achat.

Par ailleurs, dans le cadre de cette proposition, les remorques, ainsi que les pièces et la main-d'oeuvre nécessaires pour réparer les camions et autobus immatriculés en vertu du PII effectuant des déplacements dans plusieurs territoires, notamment en Ontario, seraient exemptées de la taxe de vente au détail à l'achat. Les taux proposés tiennent compte de la proportion ontarienne de la taxe de vente au détail sur les remorques, les pièces et la main-d'oeuvre.

- Les remorques, ainsi que les pièces et la main-d'oeuvre nécessaires pour réparer les camions et autobus utilisés uniquement en Ontario, seraient toujours assujetties à la taxe actuelle de vente au détail au moment de l'achat.

En vertu de la mesure proposée, la taxe serait exigible chaque année au moment de l'immatriculation d'un camion ou d'un autobus effectuant des déplacements dans plusieurs territoires. Elle serait calculée en fonction du prix d'achat du véhicule et de la distance parcourue en Ontario par le véhicule au cours de l'année précédente. Le taux applicable varierait selon l'année au cours de laquelle le véhicule a été acheté.

Taux proposés pour les camions et autobus effectuant des déplacements dans plusieurs territoires

	Taux d'imposition de tous les camions immatriculés en vertu du PII effectuant des déplacements dans plusieurs territoires (en pourcentage)	Taux d'imposition des autobus immatriculés en vertu du PII effectuant des déplacements dans plusieurs territoires (en pourcentage)
Année d'achat	3,669	3,285
Première année civile suivant l'année d'achat	2,876	2,419
Deuxième année civile suivant l'année d'achat	2,307	1,814
Troisième année civile suivant l'année d'achat	1,901	1,390
Quatrième année civile suivant l'année d'achat	1,612	1,093
Cinquième année civile suivant l'année d'achat	1,570	1,036
Sixième année civile suivant l'année d'achat	1,483	0,949
Septième année civile suivant l'année d'achat	1,447	0,913
Huitième année civile suivant l'année d'achat	1,448	0,911
Neuvième année civile suivant l'année d'achat et années subséquentes	1,475	0,934

Dans le cadre de cette proposition, les camions et autobus qui effectuent des déplacements dans plusieurs territoires et qui ont été achetés auparavant en Ontario pourraient être admissibles à un crédit transitoire pouvant être appliqué à la taxe annuelle calculée au prorata. On propose également d'adopter des règles d'imposition régissant les changements d'utilisation des camions et autobus.

Le gouvernement de l'Ontario propose de mettre en oeuvre la taxe de vente au détail modifiée applicable aux véhicules effectuant des déplacements dans plusieurs territoires le 1er octobre 2001. Il consultera l'industrie à ce sujet.

Sociétés professionnelles

On propose d'apporter des modifications de forme à la *Loi sur les sociétés par actions* relativement aux sociétés professionnelles. Ces modifications préciseraient que la responsabilité d'un actionnaire d'une société professionnelle qui fait preuve de négligence professionnelle n'est pas affectée par l'existence de la société ni par le fait que celle-ci fait partie d'une société de personnes ou d'une société de personnes à responsabilité limitée.

On propose également d'apporter des modifications de forme à diverses lois régissant les professions réglementées afin que les conditions, interdictions et restrictions qui s'appliquent actuellement aux membres de la profession visée s'appliquent aussi aux sociétés professionnelles.

Autres modifications de forme

Pour améliorer l'efficacité administrative et l'application du système, pour maintenir l'intégrité et l'équité du régime fiscal et pour clarifier les mesures législatives, on proposera d'apporter diverses modifications aux lois ontariennes suivantes :

- *Loi sur l'évaluation foncière*
- *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*
- *Loi sur les contrats à terme sur marchandises*
- *Loi sur l'imposition des corporations*
- *Loi sur l'éducation*
- *Loi de 1998 sur l'électricité*
- *Loi sur l'impôt-santé des employeurs*
- *Loi de la taxe sur les carburants*
- *Loi de la taxe sur l'essence*
- *Loi de l'impôt sur le revenu*
- *Loi sur les droits de cession immobilière*
- *Loi de l'impôt sur l'exploitation minière*
- *Loi sur le ministère du Revenu*
- *Loi sur les municipalités*
- *Loi de 1997 sur la Société ontarienne d'évaluation foncière*
- *Loi sur la taxe de vente au détail*
- *Loi de la taxe sur le tabac*

Amélioration du service à la clientèle et réduction de la bureaucratie

Le présent budget étoffe les mesures annoncées par le gouvernement dans les budgets précédents. Le gouvernement de l'Ontario s'efforce constamment de réduire la bureaucratie et d'améliorer le service à la clientèle. Dans le présent budget, il annonce plusieurs améliorations en ce sens.

Services de qualité dans le cadre de l'administration du régime fiscal

Les contribuables ont le droit de demander et de s'attendre à être traités de façon professionnelle et courtoise par les personnes administrant le régime fiscal.

Soucieux d'améliorer la qualité des services qu'il fournit ainsi que la reddition de comptes, le gouvernement de l'Ontario élabore des normes de service que devront respecter les personnes qui administrent le régime fiscal. Une fois élaborées, ces normes seront utilisées pour déterminer si les lois fiscales ont été administrées avec bon sens et si les contribuables ont été traités de façon juste et courtoise.

Les résultats de cette évaluation seront rendus publics tous les ans. De cette façon, les contribuables pourront tenir le gouvernement et ses fonctionnaires responsables de la qualité des services offerts et du niveau de professionnalisme qui leur aura été témoigné.

On consultera bientôt les intervenants clés au sujet des normes provisoires de service applicables à l'administration du régime fiscal en vue d'établir la version finale de ces normes d'ici le 1er septembre 2001.

Simplification du processus de soumission des déclarations

Les entrepreneurs ontariens veulent créer des emplois et non remplir des formules inutiles ou complexes. Les mesures proposées suivantes permettraient de réduire le nombre de formules que les entrepreneurs doivent présenter tout en s'assurant que les contribuables sont traités de façon équitable.

- On adoptera une disposition administrative afin d'exempter de la pénalité imposée en cas de soumission tardive de la déclaration de taxe de vente au détail les entreprises qui n'ont pas soumis leurs déclarations en retard au cours des quatre dernières années. Cette exemption sera accordée une seule fois à une entreprise. La modification sera appliquée de façon rétroactive en date du 1er juillet 2000.

- À l'heure actuelle, les entreprises doivent verser des acomptes provisionnels tous les mois si l'impôt exigible pour l'année en cours ou pour l'année précédente est de 2 000 $ ou plus. Pour simplifier les exigences de versement des acomptes provisionnels et en faire profiter un plus grand nombre de petites entreprises, on propose de permettre aux entreprises de verser ces acomptes tous les trimestres si leur impôt exigible pour l'année en cours ou pour l'année précédente est égal ou supérieur à 2 000 $ et inférieur à 10 000 $. Cette modification s'appliquerait à compter de l'année d'imposition 2002.

- Pour les années d'imposition prenant fin après 2000, les entreprises ne seraient plus obligées de joindre une copie de leur déclaration fédérale T2 et des annexes pertinentes à leur déclaration de revenu de l'Ontario, pourvu que les documents fédéraux aient été déposés auprès de l'Agence canadienne des douanes et du revenu.

- On propose qu'il ne soit plus nécessaire, à partir de maintenant, de joindre des copies des documents justificatifs à une demande de remboursement de la taxe sur l'essence, les carburants et le tabac si le remboursement annuel demandé est de 500 $ ou moins. Toutefois, il faudra conserver ces documents et les présenter sur demande.

- Le ministère des Finances accélérera son examen de toutes les formules fiscales en vue d'éliminer celles qui sont inutiles, d'en améliorer la présentation, d'utiliser un langage clair et de réduire le nombre de formules en ayant recours à des formules à usages multiples; il étudiera de plus la possibilité pour les entreprises de présenter leurs formules par voie électronique.

Simplification des définitions et des règles utilisées aux fins de la taxe de vente au détail

Le gouvernement de l'Ontario reconnaît qu'il faut simplifier les définitions et les règles utilisées aux fins de la taxe de vente au détail, p. ex., celles ayant trait à l'imposition des logiciels, afin de les rendre plus efficaces. Pour ce faire, il consultera les contribuables et d'autres groupes intéressés sur les mesures qu'il peut prendre pour simplifier la taxe de vente au détail.

Rationalisation du processus de vérification fiscale

Le Comité du milieu des affaires chargé de l'examen du système fiscal a recommandé au gouvernement provincial d'étudier des moyens de simplifier et de rationaliser le processus de vérification fiscale. On propose d'adopter les mesures suivantes :

- On regroupera davantage les vérifications effectuées dans le cadre des divers programmes fiscaux lorsque cela est possible et que les entreprises n'y voient pas d'objection. En effectuant des vérifications dans le cadre de plusieurs programmes à la fois, les vérificateurs passeront moins de temps sur les lieux de l'entreprise.

- Le ministère des Finances continuera de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral afin qu'un plus grand nombre de vérifications soient effectuées de façon conjointe lorsque cela est possible et que les entreprises n'y voient pas d'objection.

- On rationalisera les vérifications effectuées auprès des petites entreprises aux fins de la taxe de vente au détail. Dans la plupart des cas, cela signifie que la vérification sur place d'une petite entreprise type durera au plus deux jours ouvrables.

Administration du régime fiscal davantage axée sur la clientèle

Le gouvernement de l'Ontario reconnaît l'importance des commentaires formulés par les petites entreprises en vue d'améliorer le service à la clientèle et de réduire la bureaucratie. Les mesures suivantes contribueront à renforcer les rapports entre les responsables de l'administration fiscale, d'une part, et les clients et intervenants, d'autre part.

- On mettra sur pied un comité consultatif des petites entreprises formé de représentants des petites entreprises, d'intervenants clés et de responsables de l'administration fiscale. Le comité aura pour mandat de trouver de nouveaux moyens permettant de simplifier l'administration fiscale et de réduire la bureaucratie, ainsi que de stimuler la discussion à ce sujet. On visera à mettre en oeuvre les changements nécessaires d'ici 2002.

- On organisera des séances d'information fiscale dans la province au cours desquelles les petites entreprises pourront obtenir, à un même endroit, tous les renseignements dont elles ont besoin sur divers programmes fiscaux administrés par le gouvernement de l'Ontario.

- Le ministère des Finances continuera de collaborer avec des intervenants clés tels que les chambres de commerce et d'autres groupes afin de les rencontrer plus souvent pour leur expliquer les règles et les exigences d'administration fiscale.

Amélioration du service à la clientèle par la prestation électronique de services

Pour appuyer l'objectif du gouvernement en matière de prestation électronique de services à la clientèle, on mettra en oeuvre les mesures suivantes d'ici 2002 :

- Un service permettra aux personnes qui s'y seront abonnées d'être avisées par courrier électronique de la publication de documents, des dates de diverses activités et de la tenue d'événements. Ainsi, les petites entreprises et tous les abonnés seront tenus au courant des dernières nouveautés.

- On mettra sur pied un système automatisé Téléimpôt. Grâce à ce système téléphonique intégré de réponse vocale, les usagers pourront prendre connaissance de messages enregistrés fournissant des réponses à des questions courantes.

- Les outils utilisés pour recueillir les commentaires des clients, p. ex., les enquêtes, seront accessibles sur Internet. Il s'agit d'un autre moyen permettant aux entreprises de communiquer avec les responsables de l'administration fiscale et de leur suggérer des moyens de simplifier les processus et de réduire la bureaucratie.

- On pourra consulter sur Internet les décisions rendues aux fins d'interprétation de la taxe de vente au détail. Ces décisions touchent généralement un grand public. Un moteur de recherche permettra de trouver facilement et rapidement l'information recherchée.

- On passera en revue les bulletins d'information et d'interprétation portant sur le revenu des sociétés et l'impôt sur le capital afin d'éliminer les données désuètes et de mettre à jour les renvois législatifs. Les bulletins révisés seront publiés sur Internet d'ici le 30 juin 2001. Au cours des deux prochaines années, on transformera en profondeur ces documents. On publiera de nouveaux bulletins tenant compte des mesures législatives actuelles, des décisions prises aux fins d'interprétation, des décisions des tribunaux, des nouvelles tendances et de l'évolution du milieu des affaires. Ces bulletins seront organisés par sujet et mis à jour au moment opportun.

- Grâce à un service accessible 24 heures sur 24, sept jours sur sept, les entreprises pourront modifier des renseignements généraux les concernant, tels que leur adresse et leur numéro de téléphone, sur Internet, au moment qui leur convient le mieux.

Modification des mesures législatives régissant les services financiers

On propose de modifier diverses mesures législatives régissant les services financiers afin d'éliminer les obstacles à la compétitivité, de réduire les coûts associés au respect de ces mesures, ainsi que d'accroître l'efficacité et l'efficience du système.

Loi sur les sociétés coopératives

On propose 13 modifications afin de rationaliser les exigences réglementaires auxquelles les coopératives sont assujetties. Ces modifications, qui visent à faire suite à l'engagement pris en ce sens dans le budget de 2000, comprennent celles qui suivent :

- élimination de l'exigence concernant le sceau d'entreprise;
- harmonisation des exigences concernant l'adhésion conjointe et les statuts constitutifs des coopératives avec capital social avec les exigences des coopératives sans capital social;
- clarification des politiques applicables aux parts sociales;
- dépôt de modifications visant à accroître l'efficacité et à réduire les coûts des assemblées annuelles.

Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions

On propose de modifier la Loi afin de permettre à la Société ontarienne d'assurance-dépôts de facturer les primes aux caisses populaires et aux credit unions dans les 120 jours suivant le début de leur exercice. De cette façon, les primes pourraient être basées sur les états financiers vérifiés de l'exercice précédent.

Loi sur les assurances et *Loi sur les courtiers d'assurances inscrits*

On propose de mettre à jour la liste des placements que les compagnies d'assurance constituées en personne morale en Ontario sont autorisées à effectuer afin de leur donner plus de latitude dans la planification de leurs stratégies de placement. On envisage d'apporter d'autres modifications aux mesures législatives régissant les assurances afin d'harmoniser les normes de placement de l'Ontario avec celles d'autres territoires canadiens.

Les modifications que l'on propose d'apporter à la *Loi sur les assurances* et à la *Loi sur les courtiers d'assurances inscrits* élimineraient les restrictions concernant la propriété étrangère de sociétés constituées par des agents et des experts d'assurances, ainsi que de sociétés de courtage.

Loi sur les sociétés de prêt et de fiducie

On propose d'apporter diverses modifications afin d'éliminer le chevauchement et le double emploi des règlements régissant le secteur des prêts et des fiducies. Si ces modifications sont adoptées, le gouvernement provincial ne constituerait plus en personne morale les sociétés de prêt et de fiducie. Après une période de transition, seules les sociétés constituées en personne morale en vertu des règles fédérales pourraient être exploitées en Ontario.

Loi sur les courtiers en hypothèques

On propose de modifier la Loi afin d'exempter des exigences réglementaires les banques étrangères pouvant être exploitées au pays en vertu de la *Loi sur les banques* du gouvernement du Canada.

Loi sur les valeurs mobilières

On propose d'apporter huit modifications visant à clarifier les mesures législatives régissant les valeurs mobilières afin de réduire les coûts associés au respect de ces mesures que doivent engager les participants au marché et d'harmoniser les exigences avec celles d'autres territoires canadiens. Par exemple, grâce à une modification que l'on propose d'apporter afin de permettre l'envoi électronique des documents nécessaires à l'assemblée des actionnaires (procurations et circulaires d'information), les émetteurs réduiraient leurs coûts d'envois postaux et autres coûts connexes.

Avantages proposés pour les contribuables : résumé de l'incidence du budget de 2001	Avantages pour 2001-2002 (en millions de dollars)	Avantages pour l'année entière (en millions de dollars)
Impôt sur le revenu des particuliers		
Réduction de 20 % de l'impôt sur le revenu des particuliers, dernières étapes	60	975
Mesure prise en cours d'exercice afin d'étoffer certains crédits d'impôt non remboursables	60	60
Crédit d'impôt pour l'équité en matière d'éducation	15	300
Impôt sur les sociétés		
Réduction des taux d'imposition des sociétés, dernières étapes	10	2 200
Réduction de l'impôt sur le capital	4	180
Gains en capital		
Accélération de la réduction du taux d'inclusion des gains en capital (de 62 % à 50 %)	520	500
Taxe de vente au détail		
Exemption de la taxe de vente au détail accordée pour les livres parlants achetés par les personnes aveugles	1	3
Application aux véhicules électriques hybrides de la remise pour véhicules fonctionnant avec carburants de substitution	1	1
Succession Duty Act Supplementary Provisions Act	1	2
Rendre le régime fiscal plus juste		
Élimination du volet ad valorem des droits de base des brasseurs	6	8
Avantages totaux pour les contribuables	**678**	**4 229**

DOCUMENT D

Plan de financement de l'Ontario

Faits saillants

- Dans le budget de 2000, le gouvernement s'était engagé à réduire la dette provinciale nette d'au moins 5 milliards de dollars au cours de son mandat actuel. Grâce aux montants affectés à la réduction de la dette, 1,0 milliard de dollars en 1999-2000 et 3,0 milliards de dollars en 2000-2001, le gouvernement a déjà rempli 80 % de son engagement au cours des deux premières années. La dette provinciale nette devrait s'établir à 110,7 milliards de dollars au 31 mars 2001.

- À 3,0 milliards de dollars, le montant payé en 2000-2001 représente la réduction de la dette la plus importante de l'histoire de l'Ontario. Le gouvernement demeure résolu à affecter la réserve de 1 milliard de dollars, si elle n'est pas utilisée, ainsi que les excédents au remboursement de la dette provinciale nette.

- Malgré l'équilibre budgétaire, les niveaux d'emprunt de l'Ontario demeurent élevés à cause des montants considérables que représentent les portions de la dette qui arrivent à échéance au cours des prochaines années et qui mettent encore plus en évidence la nécessité de réduire la dette et de la gérer de manière efficiente et prudente.

- Les agences de cotation ont reconnu l'équilibre budgétaire réalisé par le gouvernement et son engagement de réduire la dette. Le 29 janvier 2001, la firme Standard and Poor's faisait passer la cote de solvabilité de l'Ontario de AA- à AA. Il s'agit de la première hausse accordée par cette firme depuis 1988. Le 9 février 2001, Moody's Investors Service confirmait la cote Aa3 de l'Ontario et faisait passer les perspectives de stables à positives.

- Par l'entremise de l'Office ontarien de financement, la province prévoit mobiliser 9,1 milliards de dollars par des emprunts à long terme sur les marchés publics pour 2001-2002, comprenant le produit de la septième campagne annuelle de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario en juin.

- Les emprunts à long terme de l'Ontario sur les marchés publics pour 2000-2001, qui s'élèvent à 8,5 milliards de dollars, ont été faits de manière efficiente. Comme son crédit est solide et stable, l'Ontario a bénéficié d'un accès privilégié aux marchés des valeurs à revenu fixe en dépit de l'incertitude qui a régné sur les marchés en 2000-2001.

Programme d'emprunt de 2000-2001

- Les emprunts à long terme effectués par la province sur les marchés publics en 2000-2001 s'élevaient à 8,5 milliards de dollars. Malgré l'excédent enregistré, la province a continué d'emprunter principalement pour le refinancement de sa dette arrivant à échéance, 8,1 milliards de dollars, la régularisation et la consolidation, 4,6 milliards de dollars, et le rachat anticipé d'obligations, 1,1 milliard de dollars.

- En raison de son crédit solide et stable, la province a continué de bénéficier d'un accès privilégié aux marchés financiers en 2000-2001, malgré l'incertitude qui a régné sur les marchés et incité certains emprunteurs à retarder ou à rationaliser leurs émissions d'obligations ou encore à accroître leurs taux d'intérêt. La province a également réussi à s'adapter aux nouvelles conditions du marché en contractant des emprunts assortis d'un large éventail d'échéances.

- La province a eu recours à une variété d'instruments pour diminuer ses coûts d'emprunt en 2000-2001 :

  - L'Office ontarien de financement a réalisé ses deux premières adjudications d'obligations, qui ont rapporté au total 0,5 milliard de dollars, pour le compte de la SFIEO, à des prix intéressants et avec des économies estimatives de 1 million de dollars en commissions.
  - La province a réalisé des économies sur les commissions et les frais qu'elle aurait dû payer autrement sur les marchés publics en empruntant directement 0,6 milliard de dollars du Régime de pensions du Canada (RPC) pour refinancer la dette qu'elle devait rembourser à ce régime.
  - Afin de favoriser la liquidité et d'économiser de l'argent, la province a racheté des obligations plus petites, de meilleur rendement, d'une valeur de près de 1 milliard de dollars, et les a remplacées par des émissions modèles plus importantes et plus efficientes.

- Malgré les occasions limitées d'emprunter à l'extérieur du marché canadien, l'Office ontarien de financement a réussi à mobiliser l'équivalent de 1,7 milliard de dollars canadiens en devises étrangères à des taux intéressants, par l'entremise des émissions suivantes :

  - La province a rouvert trois émissions internationales de dollars américains, ce qui a permis de recueillir l'équivalent d'un peu plus de 1,2 milliard de dollars canadiens. Le produit de l'une de ces émissions a été prêté à la SFIEO.
  - La province a également amassé plus de 0,1 milliard de dollars grâce à des euro-billets à moyen terme à taux flottant en dollars américains.
  - Par la réouverture d'une émission internationale de yens, la province a mobilisé un peu moins de 0,4 milliard de dollars.

- La campagne annuelle de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario a rapporté 3,4 milliards de dollars en 2000-2001, un record pour une province canadienne.

Programme d'emprunt de 2001-2002

Sommaire financier
(en milliards de dollars)

	Plan budgétaire 2000-2001	Chiffres provisoires 2000-2001	Plan budgétaire 2001-2002
Excédent/(Déficit)	0,0	3,2	0,1
Régularisation et consolidation	(5,2)	(4,6)	(2,3)
Échéances	(8,4)	(8,1)*	(9,6)
Provision pour rachats anticipés	(0,5)	(1,1)	(1,0)
Autres sources/(Destinations)	0,0	(0,3)	0,0
Remboursements nets d'organismes/(Prêts à des organismes)	0,0	(0,1)	0,0
Diminution/(Augmentation) des réserves de liquidité	4,5	2,0	2,6
Augmentation/(Diminution) des emprunts à court terme	0,0	(0,1)	0,0
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	1,0	0,6	1,1
Emprunts à long terme sur les marchés publics	**8,6**	**8,5**	**9,1**
dont : contractés			0,6
restants			8,5

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.
* La dette arrivée à échéance est inférieure au montant prévu dans le plan budgétaire de 2000 parce que la province s'est prévalue de son option sur les obligations à échéance prorogeable.

- Le total des emprunts à long terme de la province pour 2001-2002 sur les marchés publics devrait s'élever à 9,1 milliards de dollars. La province empruntera un montant de 9,6 milliards de dollars pour le refinancement d'une portion de la dette arrivée à échéance, un montant de 2,3 milliards de dollars aux fins de la régularisation et de la consolidation et un montant de 1,0 milliard de dollars pour l'établissement d'une réserve aux fins du rachat anticipé des obligations. Depuis la fin de l'exercice 2000-2001, la province a emprunté 0,6 milliard de dollars dans le cadre de son programme d'emprunt à long terme sur les marchés publics de 2001-2002.

- Le marché intérieur, comprenant la septième campagne annuelle de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario, demeurera probablement la principale source d'emprunt pour la province. La province continuera de suivre l'évolution des marchés étrangers dans le but de saisir les possibilités de financement à des taux avantageux.

- Outre le montant prévu de 9,1 milliards de dollars au titre des emprunts à long terme sur les marchés publics, la province pourrait emprunter jusqu'à 1,1 milliard de dollars auprès du Régime de pensions du Canada, si cela est avantageux.

Programme d'emprunt de la SFIEO

La SFIEO est l'organisme de la province responsable d'assurer le service et la gestion de la dette garantie par la province de l'ancienne société Ontario Hydro et de prendre en charge ses contrats dérivés et certains autres éléments de passif. Comme la SFIEO n'a pas de cote de solvabilité établie, la province emprunte en son nom. En retour, la SFIEO remet un titre de créance à la province.

- Pour 2000-2001, la province a contracté des emprunts à long terme sur les marchés publics d'une valeur de près de 3,0 milliards de dollars au nom de la SFIEO qu'elle affectera aux besoins d'emprunt à long terme de cette entité, 1,9 milliard de dollars, tout en remboursant une portion de la dette à court terme, 0,7 milliard de dollars, et en assurant le préfinancement pour l'exercice 2001-2002 d'un montant de presque 0,4 milliard de dollars.

- La majorité des emprunts contractés au nom de la SFIEO l'ont été sur les marchés canadiens. Le seul emprunt qui n'a pas été contracté en dollars canadiens a été fait par la réouverture de l'émission internationale de dollars américains d'une valeur de 0,4 milliard de dollars et prêté à la SFIEO.

- Pour 2001-2002, les emprunts à long terme de la SFIEO devraient totaliser 3,6 milliards de dollars, et serviront à rembourser la dette arrivée à échéance d'une valeur de 4,4 milliards de dollars, en partie compensée par un excédent de trésorerie prévu de 0,8 milliard de dollars. La SFIEO avait emprunté près de 0,4 milliard de dollars dans le cadre de son programme d'emprunt à long terme sur les marchés publics pour cet exercice.

Mise à jour sur la restructuration d'Ontario Hydro

L'industrie de l'électricité en Ontario a fait l'objet d'une restructuration le 1er avril 1999. La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) a succédé à Ontario Hydro et a été chargée de gérer et de rembourser les éléments de passif non cédés aux sociétés qui ont succédé à Ontario Hydro, notamment Ontario Power Generation Inc. (OPG), Hydro One Inc. (HOI), la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ) et l'Office de la sécurité des installations électriques.

- Les unités fonctionnelles d'Ontario Hydro ont été transférées à OPG, à HOI et à la SIGMÉ en échange de la dette remboursable à la SFIEO, qui s'établissait à 17,2 milliards de dollars. Par la suite, la province a échangé une participation financière de 8,9 milliards de dollars dans les sociétés OPG et HOI contre la créance de la SFIEO. Le coût de cet investissement pour la province s'élève à environ 520 millions de dollars en intérêts par année et est considéré comme une dépense au poste « Intérêt sur la dette publique ».

- Les recettes provenant des sociétés OPG et HOI sont englobées dans l'excédent provincial au poste « Recettes d'investissement dans les entreprises publiques ». Conformément à l'engagement du gouvernement d'utiliser les recettes du secteur de l'électricité au sein de ce secteur, les recettes nettes tirées des sociétés OPG et HOI supérieures au coût des investissements de la province, qui s'élève à environ 520 millions de dollars par année, seront affectées au remboursement de la dette de la SFIEO. Ce montant est inscrit au poste « Provision pour le secteur de l'électricité » et illustre clairement l'intention du gouvernement de rembourser la dette du secteur de l'électricité au moyen des recettes de ce secteur.

- Comme le gouvernement a établi un plan à long terme pour rembourser les obligations de la SFIEO au moyen des contributions des consommateurs et non de celles des contribuables, les effets des opérations de la SFIEO sont séparés de ceux des autres activités du gouvernement dans les états financiers du gouvernement.

- Une entrée distincte sur une seule ligne est prévue à l'égard de l'excédent des recettes de la SFIEO par rapport aux dépenses, qui est compris dans l'excédent provincial.

- Les obligations de la SFIEO, y compris la dette insurmontable, qui s'établissent à 38,1 milliards de dollars, seront remboursées à partir des rentrées de fonds provenant des sources suivantes :

  - effets à recevoir de la province, de OPG, de HOI et de la SIGMÉ, résultant des activités de restructuration;
  - paiements tenant lieu d'impôts sur les sociétés, d'impôts fonciers et d'impôts sur le capital effectués par OPG, HOI et les services municipaux d'électricité. Ces sources de recettes s'appliquent à la SFIEO et ne seront pas mises à la disposition des contribuables;
  - redevance de liquidation de la dette, qui doit être acquittée par les consommateurs en fonction de leur consommation d'électricité;
  - provision pour le secteur de l'électricité, décrite précédemment.

- Le gouvernement, en collaboration avec le vérificateur provincial, a retenu les services d'un cabinet d'expertise comptable indépendant et l'a chargé d'examiner les hypothèses figurant dans le programme de remboursement de la dette de la SFIEO de même que leur cohérence. Compte tenu des prévisions modérées qui ont servi à l'élaboration de ce programme et des travaux du cabinet d'expertise comptable, la province s'attend à ce que les obligations de la SFIEO soient acquittées entre 2010 et 2017.

Échéances de la dette

- D'importantes portions de la dette de l'Ontario arriveront à échéance au cours des cinq prochaines années. Les montants élevés qu'elles représentent ont découlé d'une augmentation rapide de l'émission de titres de créance par l'ancien gouvernement et Ontario Hydro au début des années 1990.

- Pour 2001-2002, le montant total de la dette arrivant à échéance pour la province et la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) s'élève à 14,0 milliards de dollars. En 2002-2003, ce montant s'établira à 14,3 milliards de dollars. La dette de la SFIEO est garantie par la province et son refinancement est assuré par l'Office ontarien de financement.

- Pour la gestion de la dette arrivant à échéance, la province fera preuve de souplesse et surveillera de près les marchés obligataires canadiens et internationaux pour trouver les occasions d'emprunt les plus avantageuses. Elle s'emploiera également à rendre plus souple son profil d'échéances et à profiter des occasions de répartir les échéances entre les années qui en comptent actuellement le moins.

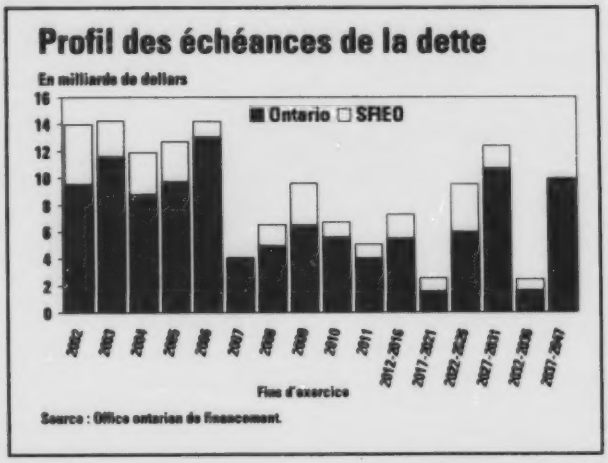

- Grâce aux réductions de la dette provinciale nette et à une gestion prudente de la dette et des emprunts, la province continuera de bénéficier d'un accès privilégié aux marchés financiers pour refinancer la dette arrivant à échéance.

Politiques de gestion de la dette

Le processus d'émission de titres de créance de l'Ontario expose la province à différents risques. Celle-ci gère sa dette en suivant des politiques de gestion prudente des risques tout en maintenant la souplesse nécessaire de ses programmes d'emprunt et de gestion de la dette.

- L'exposition de la province aux risques non couverts liés aux devises étrangères est limitée à 5 % de la dette gérée au nom de la province. Au 31 mars 2001, l'exposition de la province aux fluctuations des devises étrangères était de 1,7 % de la dette.

- Au 31 mars 2001, le taux d'exposition aux changements des taux d'intérêt était de 12,1 % de la dette gérée au nom de la province. L'exposition aux changements des taux d'intérêt représente le total de l'exposition au taux d'intérêt flottant net (c.-à-d. l'exposition au taux d'intérêt flottant brut moins les réserves de liquidité) et de toute la dette à taux fixe arrivant à échéance pendant les 12 mois suivants. Les risques associés aux changements des taux d'intérêt doivent être limités à 25 % de la dette.

- Lorsqu'elle contracte une dette, la province cherche à obtenir un profil souple d'échéances afin de diversifier les risques inhérents aux taux d'intérêt qui se présentent lorsqu'il lui faut refinancer la dette arrivée à échéance et la dette à taux flottant.

- Les réserves de liquidité sont maintenues à un niveau suffisant pour permettre au gouvernement de faire face à ses obligations financières à court terme. La province peut aussi avoir recours, au besoin, à des bons du Trésor de l'Ontario et à des effets de commerce américains pour répondre à ses besoins additionnels de liquidités.

- Les risques de crédit se présentent lorsque la province investit ses réserves de liquidité et qu'elle prend des mesures de gestion de la dette pour pallier aux risques liés aux nouveaux emprunts ainsi qu'à la dette non remboursée. Pour réduire son exposition aux risques de crédit, la province ne s'engage dans des opérations financières qu'avec les gouvernements fédéral et provinciaux et des contreparties non gouvernementales ayant une bonne cote de solvabilité. La cote minimale d'une contrepartie non gouvernementale doit être de R-1 (moyen) pour tout investissement des réserves de liquidité et de A- pour toute nouvelle opération à long terme. Environ 80 % des contreparties approuvées de la province possèdent une cote de solvabilité d'au moins AA-.

Annexe du document D : Tableaux financiers

Tableau I(A) : Dette provinciale nette

Tableau I(B) : Calendrier des échéances de la dette

Tableau I(C) : Sommaire de la dette provisoire de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

Tableau I(D) : Description des instruments financiers dérivés

Tableau II : Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario

DETTE PROVINCIALE NETTE
Chiffres provisoires pour 2001[1]

TABLEAU I(A)
(en millions de dollars)

	1997	1998	1999	2000	Chiffres provisoires 2001	Plan 2002
Dette émise pour la province[2]						
Dette contractée sur les marchés non publics						
Ministre des Finances du Canada :						
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	12 209	11 358	10 487	10 369	10 442	10 800
Caisse de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	14 049	13 822	13 213	12 252	11 535	11 043
Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO)	722	697	666	622	569	502
Caisse de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie	91	91	89	86	81	73
Régime de retraite de Ryerson	9	9	8	8	7	6
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 272	1 246	1 208	1 181	1 147	1 111
Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	3 790	3 681	3 604	3 535	3 446	3 331
Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO)	1 772	1 749	1 712	1 679	1 637	1 582
	33 914	32 653	30 987	29 732	28 864	28 448
Dette contractée sur les marchés publics						
Débentures et obligations[3]	61 939	68 199	72 464	72 549	73 278	73 196
Bons du Trésor	2 071	675	950	3 002	2 680	2 680
Effets de commerce américains[3]	-	-	272	396	523	523
Autre	468	455	460	458	447	446
	64 478	69 329	74 146	76 405	76 928	76 845
Total de la dette contractée par la province à ses propres fins	98 392	101 982	105 133	106 137	105 792	105 293
Dette émise pour investissements dans le secteur de l'électricité[4]	-	-	-	8 885	8 885	8 885
Dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario	2 135	2 245	2 517	2 812	2 487	2 500
Autres éléments de passif[5]	20 938	21 995	19 237	19 403	16 549	17 264
Total des éléments de passif :	121 465	126 222	126 887	137 237	133 713	133 942
Moins : Actif financier[6]	(12 696)	(13 487)	(12 150)	(23 522)	(22 988)	(23 217)
Dette provinciale nette	108 769	112 735	114 737	113 715[7]	110 725	110 725

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

(1) Fondés sur la méthode de comptabilité de caisse modifiée et de consolidation.

(2) Y compris la dette contractée par les organismes du gouvernement.

(3) Tous les chiffres sont exprimés en dollars canadiens et tiennent compte de l'effet des contrats dérivés connexes passés par la province.

(4) La dette émise pour investissements dans le secteur de l'électricité comprend les effets à payer à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario en raison d'un échange de créances contre actifs entre la province et les deux filiales lui appartenant à part entière, Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.

(5) Les autres éléments du passif comprennent les comptes fournisseurs, les charges à payer et les engagements liés aux régimes de retraite.

(6) L'actif financier comprend l'encaisse et les investissements temporaires, les comptes clients et les investissements dans les entreprises publiques (y compris 8 885 millions de dollars dans le secteur de l'électricité).

(7) Pour plus de renseignements sur la dette provinciale nette (déficit accumulé), voir l'État de la situation financière des *Comptes publics de l'Ontario* de 1999-2000.

CALENDRIER DES ÉCHÉANCES DE LA DETTE
Chiffres provisoires pour 2001[1]

TABLEAU I(B)
(en millions de dollars)

Exercice prenant fin le 31 mars	Dette contractée aux fins de la province[2]			Dette contractée aux fins de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)[4]	Total
	Dette contractée sur les marchés publics[3]	Dette non contractée sur les marchés publics	Total partiel		
2002	9 540[5]	1 542	11 082	3 070	14 152
2003	9 219	2 387	11 606	117	11 723
2004	5 671	2 544	8 215	350	8 565
2005	7 623	2 240	9 863	2 700	12 563
2006	10 952	2 593	13 545	500	14 045
0-5 ans	43 005	11 306	54 311	6 737	61 048
6-10 ans	14 087	10 201	24 288	3 835	28 123
11-15 ans	329	5 466	5 795	-	5 795
16-20 ans	51	1 822	1 873	19	1 892
21-25 ans	5 966	67	6 033	-	6 033
26-50 ans	13 490	2	13 492	604	14 096
	76 928	**28 864**	**105 792**	**11 195**	**116 987**

(1) Fondé sur la méthode de comptabilité de caisse modifiée et de consolidation.

(2) Y compris la dette émise par les organismes gouvernementaux.

(3) Tous les chiffres sont exprimés en dollars canadiens et tiennent compte de l'effet des contrats dérivés connexes passés par la province.

(4) Cette dette est compensée par des obligations de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) portant des modalités semblables aux obligations de l'Ontario. En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la SFIEO a été établie le 1er avril 1999 afin de poursuivre les activités d'Ontario Hydro.

(5) Ce montant comprend 2 680 millions de dollars en bons du Trésor et 523 millions de dollars en effets de commerce américains.

SOMMAIRE DE LA DETTE PROVISOIRE DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO (SFIEO)

TABLEAU I(C)
(en millions de dollars)

Devises	Dollars canadiens	Dollars américains	Yens japonais	Total au 31 mars 2001	Total au 31 mars 2000
Exercice					
2001					5 672
2002	4 134	1 141	-	5 275	2 708
2003	2 617	-	-	2 617	2 848
2004	1 748	-	65	1 813	1 813
2005	2 700	-	-	2 700	2 000
2006	1 000	-	-	1 000	-
1-5 ans	12 199	1 141	65	13 405	15 041
6-10 ans	7 123	1 530	-	8 653	6 787
11-15 ans	648	1 183	-	1 831	2 876
16-20 ans	1 079	-	-	1 079	500
21-25 ans	3 558	-	-	3 558	3 133
26-50 ans	2 040	-	-	2 040	3 001
	26 647	3 854	65	30 566	31 338

Dettes de la SFIEO - Statistiques

Au 31 mars (en millions de dollars)	1997	1998	1999	2000	Chiffres provisoires 2001	Plan 2002
Dette contractée par la province au nom de la SFIEO (autrefois Ontario Hydro)	3 140	2 886	4 248	9 647	11 195	13 800
Dette garantie par la province	31 786	30 675	26 238	21 691	19 371	15 550
Dette totale de la SFIEO	34 926	33 561	30 486	31 338	30 566	29 350

DESCRIPTION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS — TABLEAU I(D)

Le tableau ci-dessous donne un calendrier préliminaire des échéances des instruments financiers dérivés de la province, par type, en cours à la date du 31 mars 2001, fondé sur le montant nominal des contrats.

La province a des besoins considérables de financement, principalement pour refinancer les dettes échues. Pour être en mesure de satisfaire à ces besoins de la manière la plus économique possible, la province a émis une variété d'instruments d'emprunt sur les marchés nationaux et internationaux. Pour profiter de taux d'intérêt avantageux, la province émet des instruments d'emprunt remboursables dans des devises autres que le dollar canadien. Elle emploie des stratégies de gestion prudente de la dette en tenant compte de limites rigoureuses afin de veiller à ce que le risque couru soit bien géré. Elle a recours à diverses stratégies de gestion de la dette, dont l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient de l'actif sous-jacent. La province a recours aux instruments financiers dérivés afin de couvrir et de minimiser les frais d'intérêt. Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des échanges, qui sont des ententes légales, dans le cadre desquelles deux parties conviennent d'échanger des flux de trésorerie selon une valeur nominale pendant une période déterminée afin de compenser ou en fait, de convertir, leurs obligations actuelles. Parmi les autres instruments financiers dérivés employés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les contrats d'options.

VALEUR NOMINALE DU PORTEFEUILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS
au 31 mars 2001 — **(en millions de dollars)**

Échéance durant l'exercice	2002	2003	2004	2005	2006	Dans 6 à 10 ans	Dans plus de 10 ans	Total des chiffres provisoires pour 2001	Total pour 1999-2000
Échanges :									
Taux d'intérêt	5 127	10 017	1 355	3 931	7 990	10 441	1 496	40 357	41 888
Crédit croisé	6 297	8 037	3 682	4 268	6 093	5 850	-	34 227	38 089
Contrats de change à terme	1 090	-	-	-	-	-	-	1 090	954
Contrats à terme normalisés	769	-	-	-	-	-	-	769	-
Contrats de garantie de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	50
Contrats d'options (devises et obligations)	-	-	-	-	-	-	-	-	160
Contrats à marge fixe	-							-	309
	13 283	18 054	5 037	8 199	14 083	16 291	1 496	76 443	81 450

Définitions :
Valeur nominale : elle représente le volume des contrats en cours et non les flux de trésorerie.
Échange : une entente légale dans le cadre de laquelle chacune des parties (les contreparties) assume la responsabilité d'une obligation financière contractée par l'autre. Un échange de taux d'intérêt échange des paiements d'intérêt flottant contre des paiements d'intérêt fixe et vice versa. Un crédit croisé échange les paiements de capital et d'intérêts dans une devise contre des flux monétaires dans une autre devise.
Contrat de change à terme : une entente entre deux parties qui fixe d'avance les taux de change.
Contrat de garantie de taux d'intérêt : une entente entre deux parties qui fixe d'avance des taux d'emprunt futurs.
Contrat à terme normalisé : un contrat qui confère l'obligation de vendre ou d'acheter, à une date future, des marchandises à un prix et à un montant déterminés.
Contrat d'options : un contrat qui confère le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une quantité déterminée d'un instrument financier à un prix stipulé d'avance, soit à une date déterminée, soit durant une certaine période dans l'avenir.
Contrat à marge fixe : contrat d'options prévoyant la conclusion d'un crédit croisé ou d'un échange de taux d'intérêt. En vertu d'un contrat à marge fixe, une institution peut accepter de fournir un crédit croisé ou un échange de taux d'intérêt pendant une période définie (habituellement moins de six mois) à une marge convenue s'ajoutant à un taux de référence comparable à celui qui s'appliquerait à l'échéance du crédit croisé ou de l'échange du taux d'intérêt.

Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario — TABLEAU II
Chiffres provisoires au 31 mars 2001

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt %	Émission initiale $	En circulation $	Références
			Dette contractée aux fins de la province			
(A) PAYABLE AU CANADA EN DOLLARS CANADIENS						
DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS NON PUBLICS						
Au ministre des Finances du Canada						
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada :						
Exercice prenant fin le 31 mars						
2002	1982	RPC	13,66 à 16,10	768 736 000	768 736 000	
2003	1983	RPC	12,01 à 16,53	1 235 751 000	1 235 751 000	
2004	1984	RPC	10,92 à 12,14	1 200 847 000	1 200 847 000	
2005	1985	RPC	12,08 à 14,06	1 133 182 000	1 133 182 000	
2006	1986	RPC	10,58 à 12,57	1 213 502 000	1 213 502 000	
2007	1987	RPC	9,36 à 10,17	232 269 000	232 269 000	
2008	1988	RPC	10,79	42 300 000	42 300 000	
2012	1992	RPC	9,81 à 10,04	987 249 000	987 249 000	
2013	1993	RPC	9,17 à 9,45	700 137 000	700 137 000	
2019	1999	RPC	5,81 à 5,84	45 270 000	45 270 000	
2020	1999	RPC	5,5 à 6,91	869 889 000	869 889 000	
2021	2000	RPC	6,33 à 6,67	609 834 000	609 834 000	
					9 038 966 000	
Dette contractée par des organismes du gouvernement						
2009	1989	RPC	9,15 à 10,31	310 439 000	310 439 000	
2010	1990	RPC	9,78 à 11,33	925 157 000	925 157 000	
2011	1991	RPC	9,81 à 10,04	91 630 000	91 630 000	
2012	1992	RPC	9,00 à 9,45	75 135 000	75 135 000	
					1 402 361 000	
Total de la dette envers le Fonds de placement du Régime de pensions du Canada					10 441 327 000	(5)
À la Caisse de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario :						
Exercice prenant fin le 31 mars						
2002	1977-1991	CRE	9,54 à 10,11	492 524 321	492 524 321	
2003	1978-1991	CRE	9,82 à 10,53	655 570 855	655 570 855	
2004	1982-1984	CRE	12,88 à 13,34	900 000 000	900 000 000	
2005	1984-1991	CRE	12,60 à 13,27	821 000 000	821 000 000	
2006	1985-1991	CRE	11,07 à 14,40	1 070 000 000	1 070 000 000	
2007	1985-1991	CRE	10,26 à 13,01	1 185 000 000	1 185 000 000	
2008	1983-1991	CRE	10,15 à 15,38	1 945 000 000	1 945 000 000	
2009	1986-1991	CRE	10,98 à 11,50	1 465 000 000	1 465 000 000	
2010	1986-1991	CRE	10,22 à 11,24	1 236 000 000	1 236 000 000	
2011	1987	CRE	10,11 à 10,32	560 000 000	560 000 000	
2012	1988-1991	CRE	10,68 à 11,24	580 000 000	580 000 000	
2013	1989-1991	CRE	11,06 à 11,31	625 000 000	625 000 000	
					11 535 095 176	(1)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt %	Émission initiale $	En circulation $	Références
Au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario :						
Exercice prenant fin le 31 mars						
2002	1996	RREMO	7,85	67 500 000	67 500 000	
2003	1996	RREMO	8,02 à 10,28	235 259 824	235 259 824	
2004	1996	RREMO	9,45	163 695 000	163 695 000	
2007	1996	RREMO	9,77	102 675 000	102 675 000	
					569 129 824	(1)(38)
À la Caisse de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie :						
Exercice prenant fin le 31 mars						
2002	1996	CRCAAT	7,85	7 500 000	7 500 000	
2003	1996	CRCAAT	8,02 à 10,28	30 540 176	30 540 176	
2004	1996	CRCAAT	9,45	24 255 000	24 255 000	
2007	1996	CRCAAT	9,77	18 625 000	18 625 000	
					80 920 176	(1)(38)
Au Régime de retraite de Ryerson :						
Exercice prenant fin le 31 mars						
2002	1995	RRR	16,95	732 095	732 095	
2003	1995	RRR	14,65	926 036	926 036	
2004	1995	RRR	12,78	1 081 061	1 081 061	
2005	1995	RRR	13,33	1 229 597	1 229 597	
2006	1995	RRR	11,16	1 464 199	1 464 199	
2007	1995	RRR	9,64	1 618 485	1 618 485	
					7 051 473	(1)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt %	Émission initiale $	En circulation $	Références
À la Société canadienne d'hypothèques et de logement :						
Exercice prenant fin le 31 mars						
2000-2003	1971 à 1978	SCHL	5,375	688 415	88 008	
2000-2004	1974 à 1975	SCHL	5,125 à 7,875	1 296 489	250 336	
2000-2005	1971 à 1975	SCHL	5,125 à 8,625	2 754 646	749 350	
2000-2006	1973 à 1976	SCHL	5,125 à 10,375	2 200 837	873 186	
2000-2007	1974 à 1977	SCHL	5,375 à 10,375	6 049 712	2 781 119	
2000-2010	1970 à 1975	SCHL	5,75 à 6,875	4 312 601	1 922 482	
2000-2011	1971 à 1976	SCHL	5,375 à 8,25	5 876 136	3 309 104	
2000-2012	1972	SCHL	6,875 à 8,25	7 281 714	4 245 473	
2000-2013	1973	SCHL	7,25 à 8,25	1 252 053	786 855	
2000-2014	1974	SCHL	6,125 à 8,25	19 734 125	12 668 635	
2000-2015	1975	SCHL	7,50 à 10,375	11 488 523	7 843 729	
2000-2016	1976	SCHL	5,375 à 10,75	22 775 312	16 591 970	
2000-2017	1977	SCHL	7,625 à 10,75	15 797 368	12 239 138	
2000-2018	1977 à 1978	SCHL	7,625 à 13,00	38 133 367	31 212 792	
2000-2019	1977 à 1980	SCHL	7,625 à 15,25	41 958 001	35 368 232	
2000-2020	1978 à 1980	SCHL	7,625 à 15,75	65 976 661	56 489 132	
2000-2021	1981	SCHL	9,50 à 15,75	30 946 135	27 088 148	
2000-2022	1982	SCHL	9,75 à 15,75	1 177 064	1 066 948	
					215 574 637	(2)(7)
À la Société canadienne d'hypothèques et de logement - dette aux termes de l'article 40 :						
2002	1982	SCHL	7,099	36 967 243	3 311 039	(2)(7)
Dette contractée par les organismes du gouvernement						
2003	s.o.	SCHL	5,125 à 7,98		6 447	
2004	s.o.	SCHL	5,2068 à 7,98		28 736	
2005	s.o.	SCHL	5,125 à 7,98		24 387	
2006	s.o.	SCHL	4,25 à 7,98		65 978	
2007	s.o.	SCHL	4,6739 à 7,98		291 294	
2008	s.o.	SCHL	5,875 à 7,98		219 609	
2009	s.o.	SCHL	5,375 à 7,98		175 886	
2010	s.o.	SCHL	6,4598 à 7,98		871 718	
2011	s.o.	SCHL	6,4159 à 7,98		7 796 972	
2012	s.o.	SCHL	5,2994 à 7,98		398 232	
2013	s.o.	SCHL	5,375 à 7,98		5 887 316	
2014	s.o.	SCHL	5,6206 à 7,98		17 755 439	
2015	s.o.	SCHL	5,822 à 7,98		16 302 157	
2016	s.o.	SCHL	6,1388 à 7,98		44 119 355	
2017	s.o.	SCHL	6,2491 à 7,98		68 351 266	
2018	s.o.	SCHL	7,1327 à 7,98		56 209 137	
2019	s.o.	SCHL	5,875 à 7,98		60 366 487	

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt %	Émission initiale $	En circulation $	Références
2020	s.o.	SCHL	6,25 à 7,98		193 960 246	
2021	s.o.	SCHL	5,75 à 7,98		93 976 368	
2022	s.o.	SCHL	6,089 à 8,25		97 114 033	
2023	s.o.	SCHL	6,089 à 7,98		78 891 563	
2024	s.o.	SCHL	6,089 à 7,98		64 994 700	
2025	s.o.	SCHL	6,089 à 7,98		54 313 913	
2026	s.o.	SCHL	6,089 à 7,98		23 861 405	
2027	s.o.	SCHL	6,089		23 179 552	
2028	s.o.	SCHL	6,089		3 513 939	
					928 325 157	(7)
Total de la dette envers la Société canadienne d'hypothèques et de logement					**1 147 210 833**	
À la Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Ontario :						
Exercice prenant fin le 31 mars						
2002	1997	CRF	10,13 à 13,48	101 778 265	50 889 133	
2003	1997	CRF	9,81 à 16,95	128 554 996	128 554 996	
2004	1997	CRF	9,50 à 14,65	134 530 331	134 530 331	
2005	1997	CRF	9,82 à 12,78	160 431 479	160 431 479	
2006	1997	CRF	11,05 à 13,33	172 212 515	172 212 515	
2007	1997	CRF	11,16 à 13,33	188 766 466	188 766 466	
2008	1997	CRF	15,38	218 362 903	218 362 903	
2009	1997	CRF	12,79	264 512 886	264 512 886	
2010	1997	CRF	12,88	273 669 452	273 669 452	
2011	1997	CRF	13,33	282 994 558	282 994 558	
2012	1997	CRF	11,55	336 229 108	336 229 108	
2013	1997	CRF	10,38	374 479 804	374 479 804	
2014	1997	CRF	11,10	409 677 031	409 677 031	
2015	1997	CRF	11,19	450 938 707	450 938 707	
					3 446 249 369	(1)(23)(65)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt %	Émission initiale $	En circulation $	Références
À la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario :						
Exercice prenant fin le 31 mars						
2002	1997	CR-SEFPO	10,13 à 13,48	48 350 235	21 175 117	
2003	1997	CR-SEFPO	9,81 à 16,91	61 070 644	61 070 644	
2004	1997	CR-SEFPO	9,50 à 14,65	63 909 254	63 909 254	
2005	1997	CR-SEFPO	9,82 à 12,78	76 213 714	76 213 714	
2006	1997	CR-SEFPO	11,05 à 13,33	81 810 350	81 810 350	
2007	1997	CR-SEFPO	11,16 à 13,33	89 674 381	89 674 381	
2008	1997	CR-SEFPO	15,38	103 734 305	103 734 305	
2009	1997	CR-SEFPO	12,79	125 658 067	125 658 067	
2010	1997	CR-SEFPO	12,88	130 007 936	130 007 936	
2011	1997	CR-SEFPO	13,33	134 437 870	134 437 870	
2012	1997	CR-SEFPO	11,55	159 727 189	159 727 189	
2013	1997	CR-SEFPO	10,38	177 898 359	177 898 359	
2014	1997	CR-SEFPO	11,10	194 618 964	194 618 964	
2015	1997	CR-SEFPO	11,19	214 220 513	214 220 513	
					1 637 156 663	(1)(23)(65)
TOTAL - DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS NON PUBLICS					**28 864 140 514**	
(A) PAYABLE AU CANADA EN DOLLARS CANADIENS						
DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS PUBLICS						
12 déc. 2001	12 août 1991	GS	10,50	600 000 000	600 000 000	(1)
22 avr. 2003	29 déc. 1992	HG	8,75	750 000 000	750 000 000	(1)
13 juill. 2003	13 janv. 2000	NB	Flottant	100 000 000	100 000 000	(8)
16 sept. 2003	16 sept. 1998	MA	Flottant	100 000 000	100 000 000	(1)(73)
2 juin 2004	3 févr. 2000	MG	4,875	200 000 000	200 000 000	(1)(70)
14 juill. 2004	14 juill. 1999	MQ	6,15	60 000 000	60 000 000	(31)
15 sept. 2004	21 juin 1994	HU	9,00	1 450 000 000	1 450 000 000	(1)
2 déc. 2004	28 oct. 1999	MV	6,40	107 000 000	107 000 000	(34)
8 mars 2005	10 déc. 1999	MZ	6,25	1 000 000 000	1 000 000 000	(1)
13 mai 2005	13 mai 1999	ML	5,85	50 000 000	50 000 000	(44)
1er déc. 2005	13 sept. 1995	JP	8,25	1 000 000 000	1 000 000 000	(1)
1er févr. 2006	1er févr. 1999	MJ	5,00	90 000 000	90 000 000	(1)
20 févr. 2006	20 févr. 1996	JZ	0,00-17,25	107 000 000	107 000 000	(1)(40)
8 mars 2006	26 oct. 2000	NL	5,90	500 000 000	500 000 000	(1)
24 juill. 2006	24 juill. 1996	KE	7,75	600 000 000	593 800 000	(1)(39)
12 janv. 2007	12 janv. 1995	JF	9,50	200 000 000	132 950 000	(1)(21)
27 juin 2007	27 juin 1997	LB	7,20	100 000 000	100 000 000	(68)
12 sept. 2007	12 sept. 1997	LE	6,125	1 100 000 000	1 085 000 000	(1)(39)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt %	Émission initiale $	En circulation $	Références
DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS PUBLICS (suite)						
10 déc. 2007	10 déc. 1997	LH	5,875	125 000 000	125 000 000	(1)
3 juin 2008	3 juin 1999	MN	Flottant	50 000 000	50 000 000	(46)
15 juill. 2008	6 févr. 1998	LM	5,50	75 000 000	75 000 000	(1)
4 sept. 2008	4 sept. 1998	LW	6,30	50 000 000	50 000 000	(86)
19 oct. 2008	19 août 1999	MS	Flottant	50 000 000	50 000 000	(58)
1er déc. 2008	15 sept. 1998	LZ	5,70	1 550 000 000	1 550 000 000	(1)(96)
19 déc. 2008	28 juin 1999	MP	Flottant	50 000 000	50 000 000	(60)
1er avr. 2009	1er avr. 1998	LR	6,15	205 000 000	205 000 000	(87)
27 juill. 2009	27 juill. 1999	MR	5,75-6,50	40 000 000	40 000 000	(25)
4 sept. 2009	4 sept. 1997	LD	6,00-7,625	75 000 000	75 000 000	(71)
10 oct. 2009	10 oct. 1997	LG	5,875-7,00	50 000 000	50 000 000	(72)
13 nov. 2009	13 nov. 1998	MD	5,40-6,10	47 000 000	47 000 000	(88)
19 nov. 2009	19 nov. 1999	MU	6,20	1 000 000 000	1 000 000 000	(1)
2 mars 2010	2 mars 1998	LP	6,15	60 000 000	60 000 000	(82)
19 nov. 2010	24 nov. 2000	NK	6,10	1 500 000 000	1 500 000 000	(1)
22 sept. 2011	22 sept. 1999	MT	6,10-7,125	40 000 000	40 000 000	(49)
1er sept. 2015	1er sept. 2000	DMTN1	6,25	34 000 000	34 000 000	(1)(45)
4 sept. 2020	4 sept. 1998	LY	6,30	50 000 000	50 000 000	(89)
13 juill. 2022	13 juill. 1992	HC	9,50	1 850 000 000	1 850 000 000	(1)
8 sept. 2023	8 sept. 1993	HP	8,10	1 350 000 000	1 350 000 000	(1)
2 juin 2025	20 déc. 1994	JE	9,50	500 000 000	500 000 000	(1)
2 déc. 2025	5 oct. 1995	JQ	8,50	1 000 000 000	1 000 000 000	(1)
6 févr. 2026	6 févr. 1996	JY	8,00	50 000 000	12 500 000	(1)(93)
2 juin 2026	21 déc. 1995	JU	8,00	1 000 000 000	1 000 000 000	(1)
2 déc. 2026	13 févr. 1997	KR	8,00	425 000 000	425 000 000	(1)
2 déc. 2026	20 janv. 1999	MH	7,00	124 584 000	124 584 000	(1)(90)
3 févr. 2027	5 août 1997	KN	7,50	300 000 000	62 600 000	(74)
3 févr. 2027	5 août 1997	KT	6,95	200 000 000	34 275 000	(75)
3 févr. 2027	1er avr. 1997	KY	7,50	68 000 000	11 549 000	(1)
3 févr. 2027	4 déc. 1998	LA	7,50	50 000 000	5 507 000	(1)
4 févr. 2027	4 févr. 1998	KQ	7,375	125 000 000	990 000	(76)
2 juin 2027	17 oct. 1996	KJ	7,60	4 170 300 000	4 170 300 000	(1)(77)
25 août 2028	25 févr. 1998	LQ	6,25	645 243 000	2 020 000	(1)
8 mars 2029	8 janv. 1998	LK	6,50	4 677 000 000	4 677 000 000	(1)(95)
13 janv. 2031	8 sept. 1995	JN	9,50	125 000 000	125 000 000	(1)
2 juin 2031	27 mars 2000	NF	6,20	1 000 000 000	1 000 000 000	(1)
3 nov. 2034	3 nov. 1994	HY	9,75	280 000 000	280 000 000	(1)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt %	Émission initiale $	En circulation $	Références
DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS PUBLICS (suite)						
10 janv. 1995 au 10 janv. 2035	30 nov. 1994	HZ	9,4688	189 616 626	15 876 154	(1)(24)
10 janv. 2035	30 nov. 1994	JA	9,4688	24 766 559	24 766 559	(1)(24)
10 janv. 2035	30 nov. 1994	JB	9,4688	8 482 324	8 482 324	(1)(24)
10 janv. 2035	30 nov. 1994	JC	9,4688	4 764 354	4 764 354	(1)(24)
10 janv. 2035	30 nov. 1994	JD	9,4688	3 171 134	3 171 134	(1)(24)
8 févr. 2035	8 févr. 1995	JJ	9,875	73 000 000	73 000 000	(19)
20 juin 2036	20 juin 1996	KC	8,25	211 000 000	211 000 000	(1)
20 juin 2038	16 sept. 1996	KG	8,10	120 000 000	120 000 000	(1)
13 juill. 2038	29 juill. 1998	LS	5,75	50 000 000	50 000 000	(1)
25 août 2038	17 août 1998	LT	6,00	100 000 000	100 000 000	(1)
13 juill. 2039	2 févr. 1999	MK	5,65	250 000 000	250 000 000	(1)(37)
2 déc. 2039	25 févr. 2000	NE	5,70	263 700 000	263 700 000	(1)(94)
10 janv. 2045	25 mai 1995	JL	8,39	35 531 176	35 531 176	(1)(41)
1er mars 2045	1er mars 1995	JK	9,50	150 000 000	150 000 000	(20)
					31 018 366 701	
OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DE L'ONTARIO						
1er mars 2000	1er mars 1995	Annuel	Variable	789 297 500	20 973 500	(29)
1er mars 2000	1er mars 1995	Composé	Variable	817 902 500	23 878 050	(29)
21 juin 2000	21 juin 1997	Annuel	Fixe	281 498 800	2 056 900	(29)
21 juin 2000	21 juin 1997	Composé	Fixe	168 756 600	1 788 600	(29)
21 juin 2001	21 juin 1996	Annuel	Accélérateur	279 338 000	273 082 800	(62)(63)
21 juin 2001	21 juin 1996	Composé	Accélérateur	337 518 000	287 654 300	(62)(63)
21 juin 2001	21 juin 1996	Annuel	Variable	219 990 000	38 973 500	(62)(64)
21 juin 2001	21 juin 1996	Composé	Variable	194 579 100	35 547 600	(62)(64)
21 juin 2001	21 juin 1998	Annuel	Fixe	101 725 500	105 677 000	(6)(30)(62)
21 juin 2001	21 juin 1998	Composé	Fixe	78 706 000	73 579 200	(30)(62)
21 juin 2002	21 juin 1999	Annuel	Fixe	160 184 700	163 338 900	(6)(30)(62)
21 juin 2002	21 juin 1999	Composé	Fixe	148 829 300	144 341 400	(30)(62)
21 juin 2003	21 juin 1999	Composé	Accélérateur	404 053 600	258 424 900	(62)(92)
21 juin 2003	21 juin 1998	Annuel	Accélérateur	439 199 300	272 657 000	(62)(92)
21 juin 2003	21 juin 2000	Annuel	Fixe	432 459 400	433 841 100	(6)(30)(62)
21 juin 2003	21 juin 2000	Composé	Fixe	362 585 200	360 850 800	(30)(62)(92)
21 juin 2004	21 juin 1997	Annuel	Accélérateur	447 763 300	447 929 700	(6)(62)(66)
21 juin 2004	21 juin 1997	Composé	Accélérateur	451 525 200	370 831 100	(62)(66)
21 juin 2004	21 juin 1997	Annuel	Variable	107 533 500	20 527 900	(62)(67)
21 juin 2004	21 juin 1997	Composé	Variable	80 484 400	16 337 500	(62)(67)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt %	Émission initiale $	En circulation $	Références
OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DE L'ONTARIO (suite)						
21 juin 2004	21 juin 1999	Composé	Accélérateur	386 322 100	256 507 300	(62)(28)
21 juin 2004	21 juin 1999	Annuel	Accélérateur	350 043 000	240 044 500	(62)(28)
21 juin 2005	21 juin 1998	Annuel	Variable	495 453 600	169 968 000	(62)(81)
21 juin 2005	21 juin 1998	Composé	Variable	435 985 400	152 767 800	(62)(81)
21 juin 2005	21 juin 2000	Annuel	Accélérateur	711 832 300	710 831 300	(62)(48)
21 juin 2005	21 juin 2000	Composé	Accélérateur	628 656 700	616 243 000	(62)(48)
21 juin 2006	21 juin 1999	Composé	Variable	447 350 800	180 885 700	(62)(81)
21 juin 2006	21 juin 1999	Annuel	Variable	556 662 200	198 714 600	(62)(81)
21 juin 2007	21 juin 2000	Composé	Variable	513 553 000	438 795 300	(62)(56)
21 juin 2007	21 juin 2000	Annuel	Variable	731 472 600	610 636 100	(62)(56)
					6 927 185 350	(1)
TOTAL PAYABLE AU CANADA EN DOLLARS CANADIENS					37 945 552 051	
(B) PAYABLE SUR LE MARCHÉ MONDIAL EN DOLLARS CANADIENS						
11 mars 2003	11 mars 1993	HK	8,00	1 500 000 000	1 500 000 000	
8 déc. 2003	20 juill. 1993	HM	7,75	1 250 000 000	1 250 000 000	
24 janv. 2005	24 janv. 2000	NC	Flottant	500 000 000	500 000 000	(50)
19 janv. 2006	19 janv. 1996	JV	7,50	1 250 000 000	1 240 000 000	(39)
7 févr. 2024	7 févr. 1994	HS	7,50	1 250 000 000	1 250 000 000	
TOTAL PAYABLE EN DOLLARS CANADIENS					5 740 000 000	(1)
(C) PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS CANADIENS						
5 avr. 2001	22 févr. 1996	JW	6,23	510 125 000	510 125 000	(42)
29 oct. 2001	29 oct. 1991	GX	9,75	750 000 000	750 000 000	
6 nov. 2001	6 nov. 1998	MC	5,00	100 000 000	100 000 000	
27 nov. 2003	27 nov. 1998	ME	5,00	250 000 000	250 000 000	
27 sept. 2005	27 sept. 1993	HQ	7,25	500 000 000	500 000 000	
1er déc. 2005	1er déc. 1999	EMTN045	6,50	325 000 000	325 000 000	
27 janv. 2009	27 janv. 1999	EMTN042	5,00	250 000 000	250 000 000	
13 juill. 2034	13 juill. 1994	EMTN005	9,40	300 000 000	300 000 000	
TOTAL PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS CANADIENS					2 985 125 000	(1)
(D) PAYABLE AUX ÉTATS-UNIS EN DOLLARS CANADIENS						
18 févr. 2013	18 févr. 1993	HJ	9,24	250 000 000	250 000 000	
TOTAL PAYABLE AUX ÉTATS-UNIS EN DOLLARS CANADIENS					250 000 000	(1)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt %	Émission initiale $	En circulation $	Références
(E) PAYABLE AUX ÉTATS-UNIS EN DOLLARS AMÉRICAINS						
17 oct. 2001	17 oct. 1991	GY	8,00	750 000 000	750 000 000	
TOTAL PAYABLE AUX ÉTATS-UNIS EN DOLLARS AMÉRICAINS					750 000 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 1,18125 $					885 937 495	(10)
(F) PAYABLE SUR LE MARCHÉ MONDIAL EN DOLLARS AMÉRICAINS						
4 juin 2002	4 juin 1992	HB	7,75	2 000 000 000	2 000 000 000	
27 janv. 2003	27 janv. 1993	HH	7,375	3 000 000 000	3 000 000 000	
22 juin 2004	22 juin 1994	HV	7,625	1 000 000 000	1 000 000 000	
4 août 2005	4 août 1995	JM	7,00	1 000 000 000	1 250 000 000	
21 févr. 2006	21 févr. 1996	KA	6,00	1 500 000 000	1 800 000 000	
1er oct. 2008	1er oct. 1998	MB	5,50	1 000 000 000	1 000 000 000	
TOTAL PAYABLE EN DOLLARS AMÉRICAINS					10 050 000 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 1,34374 $					13 504 621 133	(43)
(G) PAYABLE AU CANADA EN DOLLARS AMÉRICAINS						
24 avr. 2005	24 avr. 1995	DMTN1	Flottant	100 000 000	100 000 000	
1er mai 2005	1er mai 1995	DMTN2	Flottant	100 000 000	100 000 000	
9 mai 2005	9 mai 1995	DMTN3	Flottant	100 000 000	100 000 000	
16 mai 2005	16 mai 1995	DMTN4	Flottant	100 000 000	100 000 000	
TOTAL PAYABLE AU CANADA EN DOLLARS AMÉRICAINS					400 000 000	(35)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 1,36625 $					546 500 000	(9)
(H) PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS AMÉRICAINS						
12 juin 2003	19 janv. 2001	EMTN 47	Flottant	100 000 000	100 000 000	
TOTAL PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS AMÉRICAINS					100 000 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 1,5260 $					152 600 000	(11)
(I) PAYABLE AU JAPON EN DOLLARS AMÉRICAINS						
17 juill. 2001	17 juill. 1997	LC	3,25	285 714 000	285 714 000	(78)
TOTAL PAYABLE AU JAPON EN DOLLARS AMÉRICAINS					285 714 000	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 1,25980 $					359 942 263	(85)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt %	Émission initiale $	En circulation $	Références
(J) PAYABLE AU JAPON EN YENS JAPONAIS						
28 janv. 2003	28 janv. 1993	YL001	5,50	10 000 000 000	10 000 000 000	(1)
24 mars 2003	22 mars 1993	YL002	4,80	7 000 000 000	7 000 000 000	(1)
25 août 2003	25 août 1993	YL003	Flottant	10 000 000 000	10 000 000 000	(1)(4)
22 sept. 2003	22 sept. 1993	YL004	5,20	10 000 000 000	10 000 000 000	(1)
6 juill. 2004	6 juill. 1994	YL005	4,40	10 000 000 000	10 000 000 000	(1)
21 juill. 2004	21 juill. 1994	YL006	4,53	10 000 000 000	10 000 000 000	(1)
28 juill. 2004	27 juill. 1994	YL007	4,55	7 000 000 000	7 000 000 000	(22)
8 sept. 2004	7 sept. 1994	YL008	4,71	7 000 000 000	7 000 000 000	(1)
25 oct. 2004	25 oct. 1994	YL009	5,00	10 000 000 000	10 000 000 000	(1)
20 déc. 2004	20 déc. 1994	YL010	4,80	5 000 000 000	5 000 000 000	(1)
31 août 2005	31 août 1995	YL011	3,10	25 000 000 000	25 000 000 000	(1)
16 mars 2007	18 mars 1997	KU	3,10	5 000 000 000	5 000 000 000	(1)(54)
16 mars 2007	18 mars 1997	KV	3,25	15 000 000 000	15 000 000 000	(1)(55)
18 juill. 2007	18 juill. 1997	YL012	2,615	10 000 000 000	10 000 000 000	(1)
12 nov. 2009	12 nov. 1999	YL014	2,00	10 000 000 000	10 000 000 000	(1)
TOTAL PAYABLE AU JAPON EN YENS JAPONAIS					151 000 000 000	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 0,012980 $					1 959 928 967	(14)
(K) PAYABLE SUR LE MARCHÉ MONDIAL EN YENS JAPONAIS						
25 janv. 2010	25 janv. 2000	ND	1,875	50 000 000 000	50 000 000 000	
TOTAL PAYABLE AU JAPON EN YENS JAPONAIS					50 000 000 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 0,01256 $					628 000 000	
(L) PAYABLE EN EUROPE EN YENS JAPONAIS						
20 juin 2001	11 juill. 1994	HW	4,40	100 000 000 000	100 000 000 000	
12 juill. 2001	12 juill. 1994	EMTN006	3,90	5 000 000 000	5 000 000 000	(32)
19 nov. 2001	10 nov. 1994	EMTN012	4,75	3 000 000 000	3 000 000 000	
15 mars 2005	15 mars 1995	EMTN015	6,00	2 000 000 000	2 000 000 000	(33)
8 sept. 2005	23 mars 1998	EMTN037	6,21	10 000 000 000	10 000 000 000	
19 sept. 2005	4 sept. 1998	EMTN038	6,205	10 000 000 000	10 000 000 000	
29 août 2006	29 août 1996	EMTN021	4,28	10 000 000 000	10 000 000 000	(57)
26 mars 2007	3 avr. 1997	EMTN033	3,20	10 000 000 000	10 000 000 000	(47)
13 juin 2007	13 juin 1997	EMTN034	3,58	10 000 000 000	10 000 000 000	(79)
25 févr. 2008	25 févr. 1998	EMTN036	2,60	7 100 000 000	7 100 000 000	(80)
19 nov. 2009	24 nov. 1999	EMTN046	2,00	10 000 000 000	10 000 000 000	
TOTAL PAYABLE EN EUROPE EN YENS JAPONAIS					177 100 000 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 0,015028 $					2 661 380 515	(15)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt %	Émission initiale $	En circulation $	Références
(M) PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS AUSTRALIENS						
15 oct. 2001	15 oct. 1996	EMTN025	5,00	125 000 000	125 000 000	
TOTAL PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS AUSTRALIENS					125 000 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 1,09189 $					136 486 250	(18)
(N) PAYABLE EN EUROPE EN DEUTSCHE MARKS						
13 janv. 2004	13 janv. 1994	HR	6,25	1 500 000 000	1 439 150 000	(3)
TOTAL PAYABLE EN EUROPE EN DEUTSCHE MARKS					1 439 150 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 0,86581 $					1 246 029 301	(16)
(O) PAYABLE EN EUROPE EN EUROS						
17 févr. 2006	17 févr. 1999	EMTN043	3,50	27 000 000	27 000 000	(1)
TOTAL PAYABLE EN EUROPE EN EUROS					27 000 000	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 1,6890 $					45 603 000	(27)
(P) PAYABLE EN EUROPE EN FRANCS FRANÇAIS						
29 juill. 2008	29 juill. 1996	KD	6,875	3 000 000 000	3 000 000 000	
21 juill. 2009	21 juill. 1997	EMTN035	5,875	3 000 000 000	3 000 000 000	
TOTAL PAYABLE EN EUROPE EN FRANCS FRANÇAIS					6 000 000 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 0,28491 $					1 709 459 932	(53)
(Q) PAYABLE EN EUROPE EN DRACHMES GRECQUES						
19 juin 2001	19 juin 1998	EMTN040	Flottant	10 000 000 000	10 000 000 000	(36)
TOTAL PAYABLE EN EUROPE EN DRACHMES GRECQUES					10 000 000 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 0,004903 $					49 031 053	(59)
(R) PAYABLE EN EUROPE EN FLORINS NÉERLANDAIS						
27 sept. 2004	27 sept. 1994	HX	7,75	500 000 000	400 000 000	(26)
TOTAL PAYABLE EN EUROPE EN FLORINS NÉERLANDAIS					400 000 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 0,77542 $					310 168 000	(17)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt %	Émission initiale $	En circulation $	Références
(S) PAYABLE SUR LE MARCHÉ MONDIAL EN DOLLARS NÉO-ZÉLANDAIS						
3 déc. 2008	3 déc. 1998	MF	6,25	250 000 000	250 000 000	
TOTAL PAYABLE SUR LE MARCHÉ MONDIAL EN DOLLARS NÉO-ZÉLANDAIS					250 000 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 0,82770 $					206 925 000	(69)
(T) PAYABLE EN EUROPE EN COURONNES NORVÉGIENNES						
29 déc. 2004	12 sept. 1996	EMTN022	7,00	300 000 000	300 000 000	
TOTAL PAYABLE EN EUROPE EN COURONNES NORVÉGIENNES					300 000 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 0,21235 $					63 704 048	(61)
(U) PAYABLE EN EUROPE EN LIVRES STERLING						
30 juill. 2002	30 juill. 1992	HD	9,375	200 000 000	200 000 000	
10 juin 2004	10 juin 1998	EMTN039	6,375	200 000 000	200 000 000	
TOTAL PAYABLE EN EUROPE EN LIVRES STERLING					400 000 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 2,30675 $					922 700 000	(12)
(V) PAYABLE EN EUROPE EN FRANCS SUISSES						
29 juin 2001	29 mars 1996	KB	4,00	250 000 000	250 000 000	
27 janv. 2003	27 janv. 1993	HF	6,25	400 000 000	400 000 000	
7 juill. 2003	7 juill. 1998	EMTN041	2,50	250 000 000	250 000 000	
TOTAL PAYABLE EN EUROPE EN FRANCS SUISSES					900 000 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 1,07645 $					968 804 139	(13)
TOTAL - DÉBENTURES ET OBLIGATIONS					73 278 498 147	
BONS DU TRÉSOR					2 679 700 000	(84)
EFFETS COMMERCIAUX AMÉRICAINS (en dollars américains)					347 500 000	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 1,50467 $					522 871 875	(91)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt %	Émission initiale $	En circulation $	Références
Autre dette contractée par les organismes du gouvernement						
PAYABLE AUX ÉTATS-UNIS EN DOLLARS AMÉRICAINS						
1er juill. 2006	31 mars 1994	Financement garanti	7,261 à 7,395	311 866 966	316 928 050	
TOTAL PAYABLE AUX ÉTATS-UNIS EN DOLLARS AMÉRICAINS					316 928 050	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 1,4115 $					447 339 003	
TOTAL DE LA DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS PUBLICS					**76 928 409 025**	
TOTAL DE LA DETTE CONTRACTÉE AUX FINS DE LA PROVINCE					**105 792 549 539**	(83)
Dette contractée aux fins de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)*						
(A) PAYABLE AU CANADA EN DOLLARS CANADIENS						
DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS NON PUBLICS						
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada						
2002	1981	RPC	14,81 à 17,51	500 000 000	500 000 000	
2007	1986	RPC	9,64	119 000 000	119 000 000	
2008	1988	RPC	9,13 à 9,72	388 715 000	388 715 000	
2009	1989	RPC	9,62 à 10,31	589 319 000	589 319 000	
2010	1990	RPC	9,61 à 10,31	650 712 000	650 712 000	
2021	2001	RPC	6,08	19 375 000	19 375 000	
TOTAL PAYABLE AU CANADA EN DOLLARS CANADIENS					2 267 121 000	(5)

* Cette dette est compensée par des obligations de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) portant des modalités semblables aux obligations de l'Ontario. En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la SFIEO a été établie le 1er avril 1999 afin de poursuivre les activités d'Ontario Hydro.

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt %	Émission initiale $	En circulation $	Références
(B) PAYABLE AU CANADA EN DOLLARS CANADIENS						
DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS PUBLICS						
1er nov. 2002	9 mai 2000	HC-NH	6,239	116 995 000	116 812 956	(98)
2 juin 2004	9 déc. 1998	HC-MG	4,875	2 500 000 000	2 500 000 000	(52)
8 mars 2006	8 mars 2001	CDB-NLA	5,90	500 000 000	500 000 000	
1er déc. 2008	22 janv. 1999	HC-LZ	5,70	650 000 000	650 000 000	(97)
19 nov. 2009	26 juill. 2000	HC-MU	6,20	500 000 000	500 000 000	
19 nov. 2010	1er sept. 2000	HC-NK	6,10	500 000 000	500 000 000	
15 mars 2011	15 mars 2001	DMTN3	5,50-6,80	50 000 000	50 000 000	(99)
2 juin 2027	4 févr. 2000	HC-KJA	7,60	25 500 000	25 500 000	
25 août 2028	6 avr. 1999	HC-LQA	6,25	78 600 000	78 600 000	
2 juin 2031	24 févr. 2000	HC-NF	6,20	500 000 000	500 000 000	(51)
					5 420 912 956	
(C) PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS CANADIENS						
27 nov. 2003	17 juin 1999	HC-ME	5,00	350 000 000	350 000 000	
28 févr. 2005	28 févr. 2001	EMTN-48	5,25	200 000 000	200 000 000	
					550 000 000	
(D) PAYABLE SUR LE MARCHÉ MONDIAL EN DOLLARS AMÉRICAINS						
1er oct. 2008	19 mars 2001	GLB-MBB	5,5	250 000 000	250 000 000	
TOTAL PAYABLE EN DOLLARS AMÉRICAINS					250 000 000	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 1,550 $					387 500 000	(100)
BONS DU TRÉSOR					2 134 000 000	
EFFETS COMMERCIAUX AMÉRICAINS (en dollars américains)					286 000 000	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS						
AU TAUX DE CHANGE DE 1,5240 $					435 865 225	
TOTAL DE LA DETTE CONTRACTÉE AUX FINS DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO (SFIEO)					11 195 399 181	

Références :

1. Non remboursables.
2. Dette envers la Société canadienne d'hypothèques et de logement assumée par le ministère des Finances à la dissolution de la Société immobilière de l'Ontario.
3. Le 13 octobre 1999, la province a acheté 60,85 millions de deutsche marks d'obligations de série HR afin de les annuler.
4. *L'intérêt est fixé au taux TIOL de six mois pour les yens.*
5. Les titres vendus au Fonds de placement du Régime de pensions du Canada sont payables 20 ans après leur date d'émission respective. Ils ne sont pas négociables, transférables ni cessibles, mais peuvent être remboursés en totalité ou en partie avant l'échéance si le ministre des Finances du Canada en décide ainsi, sur préavis de six mois, s'il juge que cela est nécessaire pour répondre aux exigences du Régime de pensions du Canada. En cas de rachat avant l'échéance, les titres de l'Ontario doivent être rachetés dans l'ordre selon lequel ils ont été émis et la quantité de titres de l'Ontario devant être rachetés à tout moment doit être proportionnelle à la quantité de titres alors détenus au nom du fonds représenté par les titres de l'Ontario.
6. La valeur au pair des obligations non remboursées dépasse la valeur au pair des obligations émises en raison des conversions des obligations à intérêts composés en obligations à intérêts annuels.
7. Selon les modalités de ces débentures, un montant égal doit être versé chaque année jusqu'à l'échéance, ce versement consistant en un paiement de capital et d'intérêts réunis.
8. L'intérêt est fixé au taux canadien d'acceptations bancaires de trois mois.
9. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en dollars américains en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 1,36625. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 8,64 %.
10. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en dollars américains en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 1,18125. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 9,69 %.
11. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en dollars américains en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 1,5260. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 5,66 %.
12. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en livres sterling en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 2,30675. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 6,81 %.
13. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en francs suisses en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 1,07645. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 8,97 % sur 437 millions de dollars et en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires +0,004 % sur 283 millions de dollars et en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires -0,025 % sur 249 millions de dollars.
14. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir la quasi-totalité de ces obligations en yens japonais en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 0,012980. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 6,48 % sur 1 740 millions de dollars et en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires -0,051 % sur 220 millions de dollars.
15. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir la quasi-totalité de ces obligations en yens japonais en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 0,015028. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 7,61 %.
16. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en deutsche marks en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 0,86581. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 7,76 %.
17. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en florins néerlandais en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 0,77542. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 8,58 %.
18. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en dollars australiens en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 1,09189. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires -0,054 %.
19. Encaissables par anticipation, en totalité ou en partie, le 8 février 2007 au gré du porteur, à condition que l'avis d'encaissement soit donné au cours de la période allant du 15 juillet 2006 au 15 janvier 2007 inclusivement. Cette décision est irrévocable.
20. Encaissables par anticipation, en totalité ou en partie, le 1er mars 2010 au gré du porteur, à condition que l'avis d'encaissement soit donné au cours de la période allant du 1er mars 1995 au 12 février 2010 inclusivement. Cette décision est irrévocable.

21. Échangeables en tout temps, en totalité ou en partie, au gré du porteur, pour des obligations d'un montant en capital équivalent de série JG, à 9,50 %, arrivant à échéance le 12 janvier 2035.
22. Remboursables en totalité, et non en partie, le 27 juillet 2001, au pair.
23. Selon les modalités de ces débentures, le capital doit être remboursé en 12 versements mensuels égaux pendant l'année qui précède la date d'échéance.
24. Selon les modalités de ces débentures, des versements inégaux, consistant en un paiement de capital et d'intérêts réunis, doivent être effectués à intervalles irréguliers déterminés à l'avance. Au 10 janvier 2035, le capital à rembourser sur chaque débenture sera de 2,3 millions de dollars.
25. L'échéance de ces obligations est prorogeable au gré de la province à chaque date de coupon à compter du 27 juillet 2001 et jusqu'au 27 juillet 2009, date de l'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé semestriellement à un taux de 5,75 % la première et la deuxième année, de 5,90 % la troisième et la quatrième année, de 6,00 % la cinquième et la sixième année, de 6,15 % la septième et la huitième année, de 6,25 % la neuvième année, et de 6,50 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires -0,125 %.
26. Le 27 septembre 1999, la province a acheté 100 millions de florins néerlandais d'obligations de série HX afin de les annuler.
27. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en euros en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 1,6890. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires -0,055 %.
28. Le taux d'intérêt a été fixé à 4,75 % pour la première année. L'intérêt est payable à un taux de 5,00 % pendant la deuxième année, de 5,50 % pendant la troisième année, de 6,00 % pendant la quatrième année et de 6,25 % pendant la dernière année.
29. La série 1995 des Obligations d'épargne de l'Ontario est arrivée à échéance le 1er mars 2000 et les obligations de la série fixe de 1997 sont arrivées à échéance le 21 juin 2000. Le montant non remboursé au 31 mars 2001 représente les obligations dont on n'a pas encore demandé le remboursement.
30. Pour chaque année de la période 1997-2000, la province a émis des Obligations d'épargne de l'Ontario à taux fixe, chacune assortie d'un terme de trois ans. Un taux d'intérêt a été établi pour le terme des obligations. Pour les séries 1997 et 1998, le taux d'intérêt a été fixé à 5,25 %. Pour la série 1999, il a été établi à 5,50 % et pour la série 2000, à 6,50 %.
31. La province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires -0,085 %. La province a le droit de racheter les émissions après deux ans et demi (le 14 janvier 2002).
32. Le produit de l'émission et du remboursement est exprimé en yens japonais. L'intérêt est payable en dollars australiens, basé sur un montant nominal de référence de 66 millions de dollars australiens au taux de 3,9 %.
33. Le produit de l'émission et du remboursement est exprimé en yens japonais. L'intérêt est payable en dollars australiens, basé sur un montant nominal de référence de 27,2 millions de dollars australiens au taux de 6,0 %.
34. L'échéance de ces obligations est prorogeable au gré du porteur jusqu'au 10 novembre 2004. L'intérêt du coupon est versé à un taux de 6,40 % pour les cinq premières années. Si elles sont prorogées jusqu'au 2 décembre 2014, date de l'échéance finale, le coupon passe au taux de 6,80 %.
35. L'intérêt est payable au taux TIOL de six mois pour le dollar américain +0,0475 %. En outre, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 8,65 %.
36. L'intérêt est payable au taux TIO à Athènes de trois mois -0,75 %. En outre, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires -0,135 %.
37. Au cours de l'exercice 1999-2000, les obligations de la série MK ont été rouvertes, ce qui a porté le montant total de l'émission à 250 millions de dollars.
38. Les débentures originales payables au RREMO ont été remplacées à compter du 31 décembre 1995 par des débentures payables au RREMO et à la Caisse de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie, d'un montant de 741,6 millions de dollars et de 90,9 millions de dollars respectivement. Les modalités s'appliquant aux nouvelles débentures restent les mêmes.
39. Agricorp, organisme de services du gouvernement, détient 15 millions de dollars dans la série LE, 10 millions de dollars dans la série JV et 6,2 millions de dollars dans la série KE. En vertu de la consolidation recommandée par le CCSP, ces montants réduisent le solde en circulation de chaque émission.
40. Aucun intérêt n'est payable pendant les cinq premières années, à la suite de quoi il est payable mensuellement à raison d'un taux annuel de 17,25 %.
41. Selon les modalités de ces débentures, des versements inégaux, consistant en un paiement de capital et d'intérêts réunis, doivent être effectués à intervalles irréguliers déterminés à l'avance. Le versement final est fixé au 10 janvier 2045. Le total du capital et des intérêts à payer sur toute la durée de la débenture est de 1 325 millions de dollars.
42. Selon les modalités de ces débentures, un seul paiement en bloc sera effectué à l'échéance, consistant en un paiement de capital et d'intérêts réunis, au montant de 700 millions de dollars.

43. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en dollars américains en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 1,34374. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 8,09 %.
44. Cette obligation peut être remboursée le 13 mai 2003, au gré de la province. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires -0,05 %.
45. La province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires -0,02 %.
46. La province a le droit de racheter les obligations après deux ans (le 3 juin 2001). L'intérêt est payable au taux canadien flottant d'acceptations bancaires +0,85 % payable à chaque trimestre pendant les deux premières années, puis au taux de 5,75 % semestriellement si elles ne sont pas rachetées. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires - 0,07 %.
47. Le produit de l'émission et du remboursement est exprimé en yens japonais. L'intérêt est payable annuellement en dollars australiens, basé sur un montant nominal de référence de 103,2 millions de dollars australiens au taux de 3,2 %.
48. Le taux d'intérêt a été fixé à 5,75 % pour la première année. L'intérêt minimum payable est de 6,25 % pendant la deuxième année, de 6,50 % pendant la troisième année, de 6,75 % pendant la quatrième année et de 7,00 % pendant la dernière année.
49. L'échéance de ces obligations est prorogeable au gré de la province à chaque date de coupon à compter du 22 septembre 2001 et jusqu'au 22 septembre 2011, date de l'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé semestriellement à un taux de 6,10 % de la première à la quatrième année, de 6,15 % la cinquième et la sixième année, de 6,20 % la septième et la huitième année, de 6,30 % la neuvième année, de 6,40 % la dixième année, de 6,75 % la onzième année, et de 7,125 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires -0,11 %.
50. La province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 6,61 %.
51. Cette émission est rétrocédée à la SFIEO jusqu'au 2 juin 2010, après quoi elle sera assumée par la province jusqu'à échéance.
52. Au cours de l'exercice 2000-2001, les obligations de série HC-MG ont été rouvertes deux fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 2 500 millions de dollars.
53. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en francs français en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 0,28491. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 6,34 % sur 1 509 millions de dollars et en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires +0,057 % sur 200 millions de dollars.
54. Le produit de l'émission et du remboursement est exprimé en yens japonais. L'intérêt est payable en dollars australiens, basé sur un montant nominal de référence de 52,5 millions de dollars australiens au taux de 3,10 %. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires -0,051 %.
55. Le produit de l'émission et du remboursement est exprimé en yens japonais. L'intérêt est payable en dollars américains, basé sur un montant nominal de référence de 120,8 millions de dollars américains au taux de 3,25 %. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires -0,051 %.
56. Le ministre des Finances révisera le taux d'intérêt tous les six mois. Le taux initial a été fixé à 6,00 %; depuis le 21 décembre 2000, le taux s'établit à 5,75 %.
57. Le produit de l'émission et du remboursement est exprimé en yens japonais. L'intérêt est payable en dollars australiens, basé sur un montant nominal de référence de 121,1 millions de dollars australiens au taux de 4,28 %. En outre, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 7,38 %.
58. La province a le droit de racheter les obligations après deux ans (le 19 octobre 2001). L'intérêt est payable au taux canadien flottant d'acceptations bancaires +0,84 % payable à chaque trimestre pendant les deux premières années, puis au taux de 6,29 % semestriellement si elles ne sont pas rachetées. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires -0,08 %.
59. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en drachmes grecques en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 0,004903. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires -0,135 %.
60. La province a le droit de racheter les obligations après deux ans (le 19 décembre 2001). L'intérêt est payable au taux canadien flottant d'acceptations bancaires +0,82 % payable à chaque trimestre pendant les deux premières années, puis au taux de 5,75 % semestriellement si elles ne sont pas rachetées. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires -0,07 % jusqu'à la date de rachat, puis en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires -0,05 % pour les sept autres années.

61. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en couronnes norvégiennes en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 0,21235. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires -0,028%.
62. Les Obligations d'épargne de l'Ontario actuelles sont remboursables soit au gré du porteur le 21 juin ou le 21 décembre, à l'exception des obligations à taux fixe qui sont remboursables à échéance seulement, soit au décès du propriétaire réel. Les obligations des séries 1999 et 2000 peuvent aussi être remboursées pendant les 14 jours civils suivant immédiatement le 21 juin ou le 21 décembre. Le ministre des Finances peut réviser le taux d'intérêt de temps à autre avant l'échéance.
63. Le taux d'intérêt est fixé à 4,50 % la première année. L'intérêt est payable au taux de 5,75 % la deuxième année, 6,25 % la troisième année, 7,25 % la quatrième année, et 9,00 % la dernière année.
64. Le ministre des Finances révisera le taux d'intérêt tous les six mois. Le taux initial a été fixé à 4,75 %; depuis le 21 décembre 2000, le taux s'établit à 5,75 %.
65. En vertu de la *Loi de 1994 sur le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario* et de l'Entente de transfert d'éléments d'actif du 12 décembre 1994, la province est tenue de procéder à une nouvelle répartition des débentures entre la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (CR-SEFPO) en fonction des données exactes disponibles. Le 13 juin 1997, une Entente mise à jour relative à la modification de l'entente de promotion et au transfert d'éléments d'actif a été signée, remplaçant l'entente de 1994. En vertu de cette entente, la nouvelle répartition des débentures a été achevée le 17 septembre 1997. Pour mener à bien cette répartition de l'actif, des débentures au montant de 3 745,8 millions de dollars ont été rachetées à la CRF et remplacées par des débentures au montant de 3 726,8 millions de dollars, tandis que 1 751,4 millions de dollars de débentures ont été rachetées à la CR-SEFPO, et remplacées par des débentures au montant de 1 770,4 millions de dollars.
66. Le taux d'intérêt est fixé à 3,00 % la première année. L'intérêt minimum est payable à 5,25 % la deuxième année, 6,00 % la troisième année, 6,50 % la quatrième année, 7,00 % la cinquième année, 7,50 % la sixième année et 8,00 % la dernière année.
67. Le ministre des Finances révisera le taux d'intérêt tous les six mois. Le taux initial a été fixé à 3,25 %; depuis le 21 décembre 2000, le taux s'établit à 5,75 %.
68. Remboursables par la province en totalité, et non en partie, le 27 juin 2001, au pair.
69. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en dollars néo-zélandais en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 0,82770. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires +0,075 %.
70. Pendant l'exercice 2000-2001, les obligations de la série MG ont été rouvertes, ce qui a porté le montant total de l'émission à 200 millions de dollars.
71. L'échéance de ces obligations est prorogeable au gré de la province les 4 septembre 2000, 2003 et 2006 jusqu'à leur date d'échéance finale du 4 septembre 2009. L'intérêt du coupon est versé semestriellement à un taux de 6,00 % de la première à la troisième année, de 6,125 % de la quatrième à la sixième année, de 6,35 % de la septième à la neuvième année et de 7,625 % de la dixième à la douzième année. En outre, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires -0,22 %.
72. L'échéance de ces obligations est prorogeable au gré de la province à chaque date de coupon à compter du 10 octobre 1999 et jusqu'au 10 octobre 2009, à l'exception de la cinquième année. L'intérêt du coupon est versé semestriellement à un taux de 5,875 % la première et la deuxième année, de 6 % la troisième et la quatrième année, de 6,25 % la cinquième et la sixième année, de 6,375 % la septième et la huitième année, de 6,5 % la neuvième et la dixième année, et de 7 % la onzième et la douzième année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires -0,22 %. Le 13 mars 2001, la province de l'Ontario a exercé son droit de ne pas proroger la date d'échéance des obligations et a informé les porteurs inscrits que les obligations arriveront à échéance le 10 avril 2001.
73. L'intérêt est payable au taux canadien d'acceptations bancaires de trois mois -0,05 %.
74. Le 5 octobre 1999, la province a acheté 43,934 millions de dollars d'obligations de série KN afin de les annuler.
75. Le 28 septembre 1999, la province a acheté 10,68 millions de dollars d'obligations de série KT afin de les annuler.
76. Le 5 octobre 1999, la province a acheté 27,34 millions de dollars d'obligations de série KQ afin de les annuler.
77. Au cours de l'exercice 2000-2001, les obligations de série KJ ont été rouvertes deux fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 4 170 millions de dollars.
78. Le produit a été reçu en yens japonais. Le remboursement du capital est libellé en dollars américains à un taux de change de 105 yens au dollar américain. L'intérêt est payable en yens japonais, basé sur un montant nominal de référence de 30 000 millions de yens japonais au taux de 3,25 %. En outre, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 5,19 %.

79. Le produit de l'émission et le remboursement du capital sont en yens japonais. L'intérêt est payable en dollars américains, basé sur un montant nominal de référence de 86,3 millions de dollars américains, au taux de 3,58 % versé annuellement. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 6,36 %.
80. Le produit de l'émission et le remboursement du capital sont en yens japonais. L'intérêt est payable en dollars américains, basé sur un montant nominal de référence de 57,1 millions de dollars américains, au taux de 2,6 % versé semestriellement. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 5,60 %.
81. Le ministre des Finances révisera le taux d'intérêt tous les six mois. Le taux initial a été fixé à 5,00 %; depuis le 21 décembre 2000, le taux s'établit à 5,75 %.
82. L'échéance de ces obligations est prorogeable au gré de la province le 2 mars 2000, et tous les six mois par la suite, à l'exception du 2 septembre 2002 et du 2 mars 2003. La date d'échéance finale est le 2 mars 2010. L'intérêt s'accumule à raison de 6,15 % semestriellement et est versé à la date d'échéance. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires -0,17 %.
83. La dette totale contractée aux fins de la province, sur une base consolidée, comprend la dette à long terme de la Régie des transports en commun de la région de Toronto (Réseau GO) au montant de 447 millions de dollars et de la Société de logement de l'Ontario au montant de 2 252 millions de dollars.
84. Sont exclus des bons du Trésor les titres suivants : des bons de 234 millions de dollars que détient la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario, de 106 millions de dollars que détient la Fondation Trillium de l'Ontario et de 21 millions de dollars que détient la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, qui seront éliminés par la consolidation.
85. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en dollars américains en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 1,2598. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 5,19 %.
86. Du 1er août 2001 au 28 août 2001, ces obligations sont échangeables contre des obligations à 6,30 % arrivant à échéance le 4 septembre 2020.
87. Obligation rachetable le 1er avril 2003 au gré de la province. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires -0,08 %.
88. L'échéance de cette obligation est prorogeable tous les six mois à compter du 13 novembre 2001 jusqu'au 13 novembre 2009, sauf entre mai 2002 et mai 2003. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires -0,07 %.
89. Rachetables entre le 1er août 2001 et le 28 août 2001 pour remboursement au pair le 4 septembre 2008.
90. Selon les modalités de ces débentures, un paiement ponctuel spécial d'intérêts au montant de 31,1 millions de dollars sera effectué à l'échéance.
91. Les effets de commerce américains ne portent aucun intérêt et ont des termes de 92 jours ou moins.
92. Le taux d'intérêt a été fixé à 4,75 % pour la première année. L'intérêt payable est de 5,00 % la deuxième année, de 5,50 % la troisième année, de 5,75 % la quatrième année, et de 6,00 % la dernière année.
93. Le 22 septembre 1999, la province a acheté 37,5 millions de dollars d'obligations de série JY afin de les annuler.
94. Au cours de l'exercice 2000-2001, les obligations de série NE ont été rouvertes trois fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 263,7 millions de dollars.
95. Au cours de l'exercice 2000-2001, les obligations de série LK ont été rouvertes quatre fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 4,677 millions de dollars.
96. Au cours de l'exercice 2000-2001, les obligations de série LZ ont été rouvertes une fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 1 550 millions de dollars.
97. Au cours de l'exercice 2000-2001, les obligations de série HC-LZ ont été rouvertes deux fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 650 millions de dollars.
98. Selon les modalités de ces débentures, des versements inégaux, consistant en un paiement de capital et d'intérêts réunis, doivent être effectués chaque trimestre jusqu'à échéance.
99. Encaissables, en totalité ou en partie, le 15 mars 2005 au gré du porteur, à condition que l'avis d'encaissement irrévocable soit donné le 1er mars 2005. L'intérêt du coupon est versé à un taux de 5,50 % les quatre premières années et de 6,80 % les six dernières années.
100. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en dollars américains en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 1,55. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 5,51 %.

DOCUMENT E

SuperCroissance : Bâtir l'avenir de l'Ontario

A. L'infrastructure et l'économie du XXI[e] siècle

L'infrastructure est un élément clé de la croissance économique et de la qualité de vie

À l'aube du XXI[e] siècle, le niveau de vie de l'Ontario est parmi les plus élevés au monde. Pour conserver notre niveau de vie élevé, nous devons être prêts à relever les défis que pose la forte concurrence qui caractérise l'économie mondiale du XXI[e] siècle.

Notre prospérité repose sur une bonne gestion de l'économie. Dans le cadre d'une saine gestion, il faut veiller à ce que l'infrastructure appropriée se trouve au bon endroit au bon moment, et que son coût soit abordable.

Le présent document vise à fournir des renseignements sur les investissements dans l'infrastructure effectués dans le cadre de la stratégie SuperCroissance. La section A explique les raisons pour lesquelles nous devons planifier dès aujourd'hui les investissements futurs dans l'infrastructure. La section B décrit la façon dont la stratégie SuperCroissance contribuera à améliorer les activités de planification, de financement et de gestion des immobilisations dans l'ensemble du secteur public. La section C brosse un tableau des principales initiatives et priorités de politique liées à la stratégie SuperCroissance.

L'infrastructure est essentielle à notre qualité de vie. Elle ne constitue pas une fin en soi, mais plutôt un moyen de fournir à la population et aux entreprises les services dont ils ont besoin. Elle englobe les routes qui nous permettent de nous déplacer, les canalisations et les fils qui nous permettent d'avoir de l'eau, de l'électricité et du gaz, et d'avoir accès à des services téléphoniques et de câblodistribution, les écoles, les hôpitaux et d'autres immeubles où sont offerts des services gouvernementaux, d'enseignement et de santé, et tout le matériel lié à ces services. Qu'on pense aux hôpitaux, aux routes ou encore aux patinoires, l'infrastructure fait partie du quotidien de la population ontarienne.

Ces réseaux, ces immeubles et ce matériel constituent des immobilisations, c'est-à-dire qu'ils permettent de dispenser des services pendant des périodes relativement longues. Les divers paliers de gouvernement, des services publics et des organismes à but non lucratif (tels que les hôpitaux) fournissent l'infrastructure nécessaire à la prestation de leurs services. L'infrastructure de la province vaut quelque 210 milliards de dollars. Il s'agit là de la valeur comptable nette des immobilisations (tenant compte de la dépréciation), et non pas de ce qu'il en coûterait pour les remplacer.

Près de la moitié de l'infrastructure de la province appartient à des entreprises privées, principalement des services publics réglementés par les gouvernements fédéral ou provincial. Le secteur public possède 52 % de l'infrastructure ontarienne, et près de la moitié de cette infrastructure appartient aux municipalités.

Le gouvernement provincial possède directement environ 17 % de l'infrastructure publique (soit 8,9 % de toute l'infrastructure), mais il a versé des fonds considérables pour la constitution des immobilisations dans les secteurs municipaux, de la santé et de l'éducation.

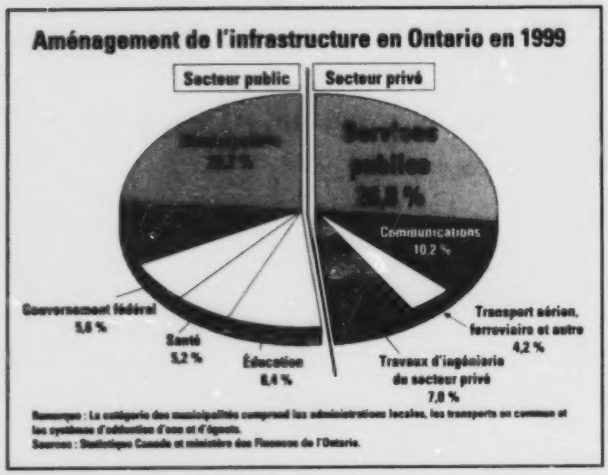

L'infrastructure contribue à notre niveau de vie car elle influe sur notre productivité et sur notre capacité de fournir des services qui améliorent notre qualité de vie. L'investissement dans l'infrastructure peut rehausser la productivité, en augmentant le rendement des capitaux privés et en permettant au secteur privé d'adopter de nouvelles méthodes d'organisation. De la même façon, l'investissement du secteur public dans l'infrastructure peut améliorer la qualité et l'efficience des services de santé et d'éducation et des autres services publics.

L'investissement total dans les immobilisations comprend tous les investissements dans les édifices, les réseaux (réseaux de routes ou de câbles de fibre optique, par exemple) et le matériel et l'outillage que font les sociétés, les gouvernements et les autres organisations. En Ontario, l'investissement dans l'infrastructure constitue une partie importante du total de l'investissement privé et public dans les immobilisations, soit une moyenne de 40 % au cours des années 1990. La part du secteur public à lui seul se situe à plus de 20 % en moyenne.

L'économie ontarienne de demain exigera des investissements considérables dans l'infrastructure si nous voulons :

- répondre aux besoins attribuables à la croissance économique et démographique;
- garder notre infrastructure actuelle en bon état;
- remédier aux lacunes de l'infrastructure qui ont pu découler de l'insuffisance des investissements dans le passé;
- améliorer l'efficience et la qualité des services publics, au gré de l'évolution de la technologie et des modes de prestation des services.

Le défi de l'investissement dans l'infrastructure

Comme c'est le cas dans un grand nombre de territoires en Amérique du Nord, l'Ontario fera face à un défi de taille sur le plan de l'investissement dans l'infrastructure au cours des 30 prochaines années. En Ontario, une bonne partie des besoins en matière d'investissement est attribuable à la croissance de la province. D'autres besoins découlent de l'avènement de nouvelles technologies et

du vieillissement de la population. Enfin, la nécessité de remplacer une partie de l'infrastructure à la fin de sa vie utile entraîne également d'autres besoins.

La croissance rapide de l'économie ontarienne

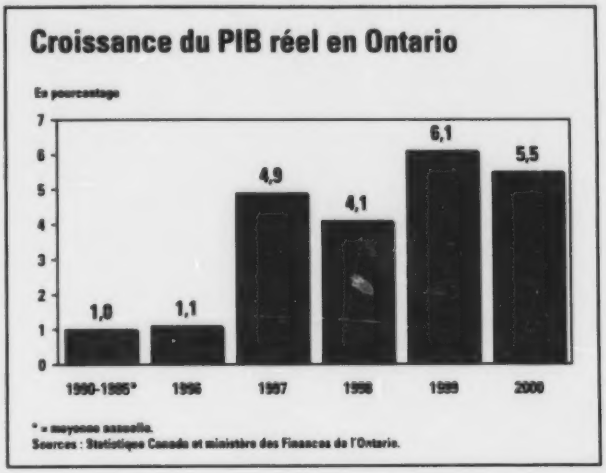

L'Ontario a connu une croissance économique extraordinaire au cours des quatre dernières années, une croissance de plus de 5 % par année en moyenne. Le PIB réel est aujourd'hui supérieur de 23,5 % à ce qu'il était en 1995. Cette croissance entraîne des besoins accrus en matière d'investissement dans l'infrastructure, surtout pour atténuer les embouteillages et l'engorgement de la circulation dans les centres urbains en plein essor. Il faut prolonger le réseau routier, construire des ponts et aménager d'autres éléments d'infrastructure au rythme où l'économie croît si l'on veut que ces ouvrages puissent répondre à la demande accrue. Il faut également investir dans la réfection pour garder l'infrastructure en bon état à mesure que l'utilisation s'intensifie.

Le rôle accru de la technologie

Les nouvelles technologies transforment l'infrastructure et les besoins en matière d'infrastructure, tout comme elles transforment le reste de l'économie. Cette transformation se présente au moins sous trois aspects.

Premièrement, les nouvelles technologies transforment la prestation des services gouvernementaux. Les guichets ServiceOntario, les caméras de contrôle routier et les ordinateurs dans les salles de classe en sont de bons exemples.

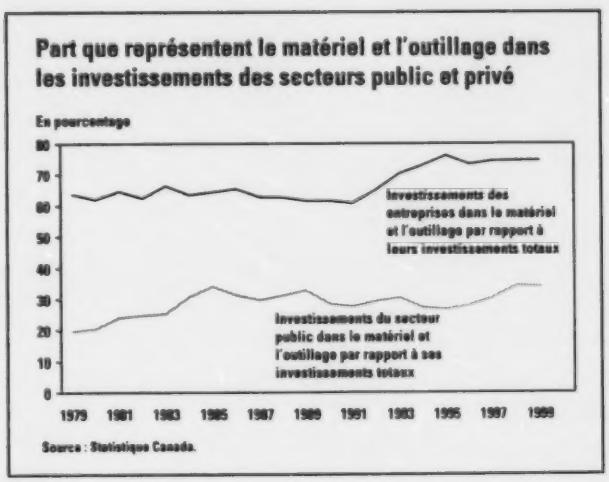

Deuxièmement, le secteur public investit davantage dans les nouvelles technologies que dans la brique et le mortier. Le secteur privé a adopté cette nouvelle orientation plus rapidement que le secteur public, car il profite des occasions que lui offrent les nouvelles technologies pour dispenser des services nouveaux et de meilleure qualité, et ce de façon plus efficace.

Troisièmement, la durée de vie des biens technologiques est généralement plus courte que celle des autres biens d'immobilisations. Ils doivent donc être remplacés plus souvent, l'âge moyen des biens d'immobilisations diminue et il faut investir davantage dans l'infrastructure pour la garder en bon état.

La croissance de la population de l'Ontario demeurera forte

Au cours des prochaines décennies, la croissance de la population de l'Ontario sera supérieure à celle des autres provinces, sauf la Colombie-Britannique. Le taux de croissance démographique de l'Ontario dépassera également celui des pays du G-7.

Population de l'Ontario de 1976 à 2028

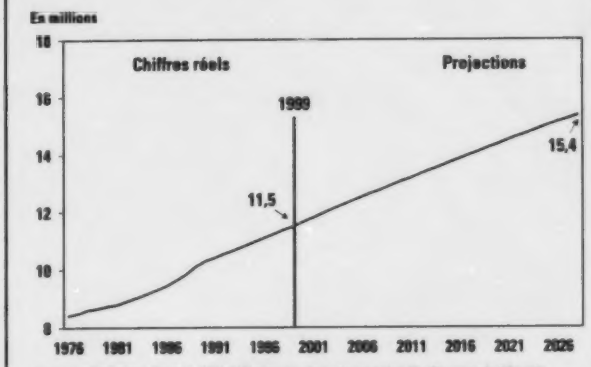

Sources : Statistique Canada, 1976-1999, et projections du ministère des Finances de l'Ontario.

Au cours des trois dernières décennies, la population de la province est passée de 7,8 millions en 1971 à 11,5 millions d'habitants en 1999. D'ici 2028, la population de la province aura encore augmenté de 3,8 millions de personnes, soit une augmentation de 33 %. Comme la croissance de la population au cours de cette période sera sensiblement la même que celle des trois dernières décennies, il faudra un niveau comparable d'investissement dans l'infrastructure.

Le vieillissement de la population intensifiera la pression exercée sur les services de santé

L'évolution démographique de l'Ontario sur le plan de la structure des générations est déjà en grande partie déterminée en raison du grand nombre de personnes faisant partie de la génération du baby-boom.

Le nombre de personnes ayant franchi le cap des 65 ans doublera d'ici 2028. En 2011, la génération du baby-boom commencera à atteindre l'âge de 65 ans. D'ici 2028, une personne sur cinq fera partie du groupe des personnes âgées en Ontario.

Croissance démographique par groupes d'âge en Ontario de 1999 à 2028

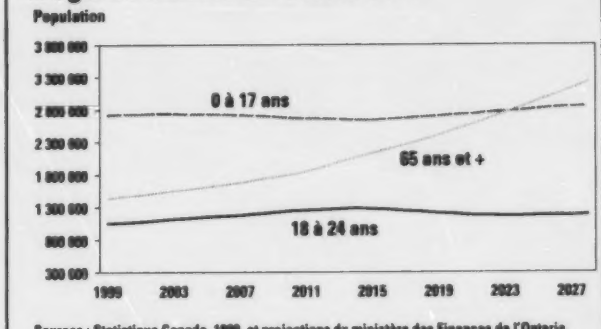

Sources : Statistique Canada, 1999, et projections du ministère des Finances de l'Ontario.

Bien que les personnes âgées représentent actuellement 12,6 % de la population, 43 % des dépenses provinciales dans les services de santé leur sont destinées. Le vieillissement de la génération du baby-boom intensifiera inévitablement la pression exercée sur l'infrastructure du secteur de la santé.

La RGT et la région du Golden Horseshoe : une agglomération urbaine en pleine croissance

De plus en plus, les agglomérations urbaines sont la clé de la concurrence dans l'économie mondiale, et leur compétitivité repose sur des systèmes d'infrastructure complexes et perfectionnés. La région du grand Toronto (RGT) est maintenant l'une des dix premières agglomérations urbaines d'Amérique du Nord.

Même si l'on prévoit que la population augmentera dans toutes les régions de l'Ontario, environ 85 % de l'augmentation de la population ontarienne devrait se produire dans la RGT et dans la région du Centre, incluant Simcoe, Waterloo et Hamilton. La RGT et le Centre de l'Ontario réunis comptent actuellement les deux tiers de la population de la province. D'ici 2028, la population augmentera de plus de 3 millions de personnes dans ces deux régions, qui compteront ensemble 71 % de la population de l'Ontario. Les régions d'Ottawa et de Windsor-Essex contribueront aussi de façon marquée à l'expansion démographique de la province.

Agglomérations urbaines du Canada et des États-Unis

Région	Population recensée en 2000	Rang	Variation de la population de 1990 à 2000	Rang
New York–Nord du New Jersey–Long Island	21 199 865	1	1 650 216	2
Los Angeles–Riverside–Orange County	16 373 645	2	1 842 116	1
Chicago–Gary–Kenosha	9 157 540	3	917 720	7
Washington–Baltimore	7 608 070	4	881 020	8
San Francisco–Oakland–San Jose	7 039 362	5	786 051	9
Philadelphie–Wilmington–Atlantic City	6 188 463	6	295 526	25
Boston–Worcester–Lawrence	5 819 100	7	363 697	19
Detroit–Ann Arbor–Flint	5 456 428	8	269 257	26
Dallas–Fort Worth	5 221 801	9	1 184 519	3
Région métropolitaine de recensement de TORONTO	**4 751 408**	**10**	**750 993**	**10**
Houston–Galveston–Brazoria	4 669 571	11	938 440	6
Atlanta	4 112 198	12	1 152 248	4
Miami–Fort Lauderdale	3 876 380	13	683 798	12
Seattle–Tacoma–Bremerton	3 554 760	14	584 432	14

Sources : Statistique Canada et US Census Bureau.

Nota : Les données de Toronto tiennent compte de la modification des limites municipales, des estimations intercensitaires finales et des estimations postcensitaires préliminaires.

Les chiffres de la population américaine de 1990 sont ceux qui ont été publiés dans les rapports de recensement de 1990 et ne tiennent pas compte des données publiées ultérieurement à la suite de la modification des limites municipales ou autres.

Par Toronto, on entend la région métropolitaine de recensement de Toronto. Les chiffres sur la population aux États-Unis renvoient aux secteurs statistiques métropolitains consolidés et aux secteurs statistiques métropolitains appropriés.

L'évolution du rôle du gouvernement suit celle de l'infrastructure

« Dans le monde entier, les gouvernements adoptent de nouveaux rôles; ils cessent d'être les fournisseurs et agents exclusifs de financement de l'infrastructure, pour devenir des facilitateurs et des agents de réglementation des services fournis par des entreprises privées. Des exemples de plus en plus nombreux démontrent que la participation du secteur privé à l'infrastructure peut améliorer la qualité des services infrastructurels et accroître le nombre de ces services, tout en atténuant les pressions exercées sur les finances publiques, qui sont limitées. »

Banque mondiale, *Participation du secteur privé à l'infrastructure*

Les vastes investissements dans l'infrastructure qu'ont effectués les gouvernements ont façonné l'histoire économique de l'Ontario, y compris les chemins de fer vers l'ouest, la centrale hydroélectrique Sir Adam Beck à Niagara Falls, la construction de l'autoroute 401 et l'expansion du réseau d'universités et de collèges dans les années 1960 et 1970.

L'Ontario doit continuer d'investir dans l'infrastructure pour soutenir sa croissance économique et fournir des services répondant aux besoins d'une population croissante et vieillissante. Toutefois, le rôle que joue le gouvernement dans l'aménagement de l'infrastructure est en pleine évolution.

Par le passé, les gouvernements et les organismes de services publics régis par le gouvernement étaient les premiers responsables de l'aménagement de l'infrastructure publique, et ce pour de bonnes raisons d'ordre économique :

- Les réseaux tels que les systèmes d'adduction d'eau et d'égouts sont considérés par les économistes comme des « monopoles naturels », ce qui signifie qu'il n'est pas efficace de les livrer à la concurrence de plusieurs entreprises dans un secteur donné (une conduite dessert toutes les maisons d'une rue).

- On peut réaliser des économies d'échelle, de sorte que les coûts unitaires diminuent à mesure que le système prend de l'expansion.

- En règle générale, on effectue de gros investissements de temps à autre, p. ex. dans la construction d'une station de traitement d'eau ou d'une autoroute.

- Comme il est parfois difficile de procéder à une facturation directe, les gouvernements paient le coût de l'infrastructure à partir des recettes fiscales générales.

Bien que certaines de ces conditions n'aient pas changé, les innovations apportées aux technologies, à la réglementation des industries et aux marchés financiers permettent d'inviter le secteur privé à participer à l'établissement de l'infrastructure tout en protégeant l'intérêt public. Dans les bonnes

circonstances, cela peut réduire les coûts que doivent assumer les contribuables et accroître l'efficacité de la prestation des services d'infrastructure, et ce pour les raisons suivantes :

- l'application du principe du bénéficiaire payeur, c.-à-d. que les personnes qui utilisent davantage l'infrastructure paient une plus grande partie de ses coûts de fonctionnement et d'immobilisations (p. ex., routes à péage, compteurs d'eau);

- le dégroupement de l'infrastructure, de façon à soumettre certains éléments à la concurrence et à garder le contrôle sur les éléments qui demeurent des monopoles naturels;

- le transfert de risques au secteur privé, de façon que les contribuables n'assument pas les risques financiers et de construction;

- la titrisation du flux des recettes futures, ce qui permet aux investisseurs privés d'acheter et d'exploiter d'importants éléments d'infrastructure;

- la séparation entre les responsabilités en matière de réglementation et les responsabilités en matière de prestation, ce qui permet au gouvernement de protéger l'intérêt public de façon plus efficace que s'il était responsable de ces deux aspects.

Pour relever le défi auquel l'Ontario fait face en matière d'infrastructure, il faut accroître les investissements. Le gouvernement provincial ne peut relever ce défi à lui seul. Le secteur privé et d'autres partenaires du secteur public doivent accroître leurs investissements pour s'assurer que l'Ontario dispose plus rapidement d'une infrastructure élargie et améliorée pour répondre à des besoins croissants et fluctuants. Par ailleurs, le gouvernement provincial est conscient de ses responsabilités et sait qu'il doit continuer à effectuer des investissements, trouver de meilleurs moyens d'aménager et de financer des éléments d'infrastructure et veiller à la protection de l'intérêt public.

B. Société ontarienne SuperCroissance

Buts de la Société ontarienne SuperCroissance

Le gouvernement a créé la Société ontarienne SuperCroissance en décembre 1999. La Société, qui relève du ministère des Finances, a pour mandat de jouer un rôle de catalyseur et de favoriser l'instauration des changements nécessaires pour faire en sorte que l'Ontario possède une infrastructure de premier plan au XXI[e] siècle.

L'Ontario est déjà en passe d'adopter certaines pratiques exemplaires en matière de gestion d'immobilisations. Par exemple, il a créé, par l'intermédiaire de la Société ontarienne SuperCroissance, un organisme central à l'égard des projets d'immobilisations proposés.
—Commission ontarienne de révision des pratiques financières, 2001

En sa qualité d'organisme central du gouvernement en charge des immobilisations, la société SuperCroissance est responsable de la gestion stratégique de la totalité de l'enveloppe de l'infrastructure du gouvernement, dont les transferts aux municipalités, aux hôpitaux et aux établissements d'enseignement à des fins d'immobilisations.

La Société ontarienne SuperCroissance vise cinq grands buts :

- accroître les investissements dans l'infrastructure afin de tenir compte de la croissance et d'assurer la réfection et l'entretien des immobilisations actuelles;
- élaborer des politiques stratégiques à l'égard des principaux secteurs d'infrastructure;
- faire en sorte que la planification à long terme des immobilisations, la gestion judicieuse des biens et la transparence de l'information financière deviennent une priorité à l'échelle du secteur public;
- instaurer de nouvelles façons plus efficaces de financer les infrastructures, y compris l'instauration de partenariats entre les secteurs public et privé et la mise en place de frais d'utilisation;
- fournir des conseils au gouvernement sur d'éventuelles privatisations.

Ces buts, qui semblent explicites, exigent que le gouvernement et ses partenaires s'engagent fermement à changer la façon dont nous planifions, finançons et établissons l'infrastructure.

Commission ontarienne de révision des pratiques financières

Le gouvernement a demandé à la Commission ontarienne de révision des pratiques financières de rédiger un rapport à l'intention du ministre des Finances sur les différentes options pour la présentation d'un état des investissements du gouvernement dans les immobilisations matérielles.

Par suite de son examen de la communication de l'information financière sur les immobilisations, la Commission a recommandé que le gouvernement commence immédiatement à recueillir les renseignements nécessaires pour la présentation du coût et de la dépréciation des immobilisations matérielles existantes et l'évaluation des besoins en matière de travaux d'entretien à long terme. Elle propose également que le gouvernement adopte le plus tôt possible les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public en matière de présentation de l'information financière sur les immobilisations matérielles.

De plus, dans son rapport de 2001, la Commission ontarienne de révision des pratiques financières recommandait que le gouvernement adopte des pratiques exemplaires dans le domaine de la budgétisation interne des dépenses en immobilisations et de l'entretien des biens d'immobilisations. Ces pratiques exemplaires comprennent ce qui suit :

- la coordination des plans par l'intermédiaire d'un organisme central, ce qui signifie que les plans à long terme sont élaborés au palier de l'organisme et présentés à un organe central qui définit des priorités qu'il soumet à l'examen des représentants élus;
- l'établissement des coûts du cycle de vie prévus au moment des demandes relatives au budget des immobilisations, pour tous les biens de longue durée à coût élevé;
- les prévisions des coûts de projets permanents;
- les mécanismes visant à recenser les travaux d'entretien en retard, comme les programmes de vérification relatifs aux installations, et à y donner suite;
- la concordance entre les budgets d'immobilisations et les buts en matière de politiques et la répartition optimale des ressources;
- la participation éventuelle du secteur privé, lorsque cela est approprié.

Le ministère des Finances et la Société ontarienne SuperCroissance entendent donner suite à ces recommandations.

Mieux connaître nos éléments d'actif

La plupart des gens s'attendent à ce que toute organisation responsable connaisse ses éléments d'actif, leur valeur et leur état. Malheureusement, cela n'est pas toujours le cas dans le secteur public.

Le tableau suivant donne un aperçu de quelques biens d'infrastructure du gouvernement de l'Ontario. Cependant, il n'illustre pas leur valeur comptable ni leur valeur de remplacement. Ces deux mesures sont nécessaires pour permettre la communication exacte de l'information financière et pour constituer des provisions devant servir à remplacer des biens importants à longue durée de vie.

La valeur comptable nette est fondée sur le coût historique de ce bien moins la dépréciation accumulée. La dépréciation correspond à la perte annuelle de valeur d'un bien suite à son usure et à son âge. Par exemple, si un bien a une durée de vie utile de 40 ans, il déprécie chaque année de 2,5 % de sa valeur originale (si on utilise la méthode de dépréciation calculée quant à la durée). Après 40 ans, ce bien est entièrement déprécié et sa valeur comptable nette est de zéro (en présumant qu'il n'a pas de valeur de récupération). La méthode du coût historique et de la valeur comptable nette est largement acceptée dans les milieux internationaux de la comptabilité aux fins de la communication de l'information financière.

Cependant, il est très difficile d'élaborer un ensemble précis de comptes de coûts historiques pour l'infrastructure étant donné que la plupart des gouvernements ne possèdent ni les documents historiques nécessaires pour déterminer le prix d'achat original de nombre de leurs biens, ni les relevés d'améliorations apportées à ces biens. Il est donc essentiel d'adopter des méthodes perfectionnées d'estimation de la valeur de ces biens pour mettre en oeuvre des techniques de comptabilisation des coûts historiques des immobilisations existantes.

Immobilisations de l'Ontario (aperçu sélectif)

Secteur	Biens	Description
Transport	Routes provinciales	38 622 km de voies
	Ponts et autres structures	3 440
Environnement	Traitement des eaux usées	452 installations
	Traitement de l'eau	630 installations
Éducation	Écoles élémentaires	4 046
	Écoles secondaires	892
	Écoles provinciales	9
	Universités	18
	Collèges	25
Santé	Hôpitaux*	213
	Établissements de soins de longue durée	503
	Centres communautaires de santé	56
Administration générale**	Immeubles à bureaux des ministères et organismes	7,5 millions de pi^2
	Immeubles des établissements	13,4 millions de pi^2
	Immeubles à des fins particulières	9,1 millions de pi^2
	Autres immeubles	13,1 millions de pi^2
	Banque de terrains	55 000 à 60 000 acres

* 159 sociétés sur 213 lieux

** Comprend les immeubles appartenant au gouvernement qui sont gérés par la Société immobilière de l'Ontario; comprend les établissements destinés à l'administration de la justice. Ne comprend pas les biens appartenant au ministère des Richesses naturelles, au ministère des Transports ou au ministère de l'Environnement.

Source : Société ontarienne SuperCroissance.

Les données sur les coûts actuels de remplacement sont très utiles parce qu'elles indiquent les investissements qui seraient nécessaires pour acquérir un bien semblable neuf et elles permettent donc une analyse plus précise des coûts actuels des services fournis grâce à ce bien.

La société SuperCroissance entreprend une collecte de renseignements sur les biens d'immobilisations du secteur public. Ce processus exigera un travail important et soutenu de la part des ministères du gouvernement et du reste du secteur public. Le gouvernement entend établir des systèmes pour suivre les coûts historiques, la valeur de remplacement, l'état des biens et les besoins d'entretien à long terme.

Par exemple, à la demande de cette société, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a demandé aux collèges et aux universités de soumettre chaque année un rapport sur les plans et les investissements en matière d'immobilisations. Le rapport devrait comporter, à tout le moins :

- un état de tous les investissements dans les immobilisations effectués dans l'établissement pour l'exercice, sans égard aux sources de financement;
- des précisions sur la façon dont l'établissement assure l'entretien et le renouvellement de l'infrastructure en place (par exemple, par la constitution d'annuités ou par d'autres engagements financiers);
- des précisions sur les projets prévus ou en cours visant à accueillir un plus grand nombre d'étudiants et d'étudiantes grâce à un investissement dans les immobilisations et à une efficience accrue;
- un rapport sur les progrès réalisés et les résultats du plan relatif aux immobilisations au cours de l'exercice précédent.

Le premier rapport doit être présenté au cours de l'été qui vient.

Transparence de la déclaration financière et reddition de comptes

L'Institut Canadien des Comptables Agréés définit les immobilisations matérielles comme des biens matériels non financiers que l'entreprise acquiert, construit ou élabore et 1) qui doivent servir à la production ou à la fourniture de biens et de services; 2) qui ont une vie utile dépassant une période comptable et sont censés être utilisés de façon continue; 3) qui ne sont pas destinés à la vente dans le cours ordinaire des activités de l'entreprise.

Les pratiques comptables actuelles du gouvernement consistent à passer en charges le coût intégral des immobilisations matérielles dans l'année où elles ont été achetées ou construites.

En raison de cette pratique, le coût d'un bien n'est pas passé en charges pendant sa durée de vie, ce qui peut entraîner une insuffisance des investissements. Une fois achetés, les biens ne figurent plus dans les livres du gouvernement, leur état n'est pas déclaré et les besoins d'entretien à long terme ne sont pas déterminés. Par conséquent, le gouvernement peut difficilement savoir s'il dispose des biens qui conviennent et si sa stratégie d'investissement donnera les résultats escomptés sur le plan des politiques.

L'Ontario comptabilisera ses immobilisations matérielles et en rendra compte dans ses états financiers. En effet, le gouvernement entend présenter un rapport sur ses immobilisations matérielles dans l'état de la situation financière. L'état des opérations financières comprendra l'amortissement des immobilisations matérielles plutôt que les dépenses engagées à leur égard.

La province a également l'intention d'exiger que tous les organismes du secteur public, y compris les municipalités, les hôpitaux, les universités, les collèges et les écoles, rendent compte de leurs immobilisations matérielles d'une manière compatible avec celle de la province. Le ministère des Finances élabore actuellement un plan de mise en oeuvre dans le but d'appliquer ces changements.

La notion de capital économique

Dans les comptes publics, on indique de façon distincte les investissements dans les immobilisations effectués par chaque organisme ou ministère, ce qui ne donne pas un tableau précis du total des investissements faits par tous les intervenants d'un secteur particulier. Par exemple, la société SuperCroissance a investi près de 40 millions de dollars dans l'Université Queen's afin de financer la construction d'un nouvel édifice pour le département de chimie et l'agrandissement des locaux d'enseignement pour l'école des études commerciales. En plus de la contribution de cette société, l'Université Queen's a versé 15,6 millions de dollars, alors que des entreprises et d'autres partenaires ont versé 39 millions de dollars pour la réalisation de ce projet, ce qui fait un investissement total de 94,6 millions de dollars. Seule la contribution provinciale de 40 millions de dollars figure aux états financiers de l'Ontario, et non le total véritable de 94,6 millions de dollars.

Fort de notre engagement en faveur d'une responsabilité accrue et d'une plus grande transparence dans la déclaration des immobilisations, la société SuperCroissance fournit également un état initial des investissements dans le capital économique pour l'exercice 1999-2000. Le capital économique désigne les fonds investis dans les immobilisations matérielles qui constituent l'infrastructure publique, sans égard au traitement comptable ni à la source des fonds.

L'avantage de la notion de capital économique, c'est qu'elle donne un aperçu plus fidèle de toutes les activités d'investissement dans les immobilisations, permettant ainsi de planifier à long terme, de tenir compte des coûts liés au cycle de vie et de toutes les sources de financement, et de décider des compromis à faire sur le plan financier.

La notion de capital économique permet de surmonter le problème des différentes classifications comptables s'appliquant aux divers types d'investissement dans les immobilisations. Par exemple, les fonds provinciaux destinés aux écoles comme aux établissements de soins de longue durée sont présentement classés comme dépenses de fonctionnement, même s'ils sont fournis à des partenaires bénéficiant de paiements de transfert à des fins d'immobilisations.

Le tableau qui suit offre un aperçu préliminaire des investissements dans le capital économique. Selon Statistique Canada, le total des investissements dans l'infrastructure publique a été de 7,7 milliards de dollars en 1999-2000 (à l'exclusion des investissements du fédéral). Les données sont indiquées par secteur d'activités dans la mesure du possible. La société SuperCroissance espère être en mesure de fournir à l'avenir les renseignements selon la provenance des fonds.

Les investissements inscrits à la rubrique des transports constituent plus du tiers du total des investissements. Plus de 1 milliard de dollars ont été investis dans l'infrastructure des services de santé et plus de 1,7 milliard de dollars dans l'infrastructure de l'éducation.

Investissements dans l'infrastructure publique de l'Ontario en 1999-2000
(en millions de dollars)

Transports	
Routes [1]	1 032
Voies municipales [2]	993
Transports en commun [2]	776
Autres services de transport [1]	71
Santé [3]	
Hôpitaux	960
Soins de longue durée et autres services de santé	127
Éducation	
Conseils scolaires [4]	1 343
Enseignement postsecondaire [4]	382
Ressources naturelles [5]	127
Justice [6]	186
Eau [7]	457
Loisirs et culture [2]	392
Services sociaux et à la famille [2]	82
Autres	752
Investissement total [8]	**7 680**

Sources :
[1] Ministère du Développement du Nord et des Mines; ministère des Transports; 407 International Inc. D'autres investissements en matière de transport comprennent les paiements de transfert aux municipalités, le financement des traversiers, la Commission de transport Ontario Northland, les routes d'hiver et les routes d'accès, et les systèmes de transport intelligents.
[2] Données tirées du Rapport d'information financière du ministère des Affaires municipales et du Logement.
[3] Statistique Canada, données de 1999.
[4] Données des États financiers des conseils scolaires (année scolaire 1999-2000), de Statistique Canada et des états financiers des universités de l'Ontario pour l'exercice 1999-2000 se terminant le 30 avril 2000.
[5] Comptes publics de l'Ontario de 1999-2000.
[6] Ministère du Procureur général et ministère des Services correctionnels.
[7] Statistique Canada, données de 1999. Ne comprend pas les systèmes d'égouts.
[8] Statistique Canada, données de 1999. Ne comprend pas l'infrastructure du gouvernement fédéral.
Source : Société ontarienne SuperCroissance.

Nouvelles formules de financement de l'infrastructure

Les gouvernements du monde entier tentent de trouver de nouveaux moyens plus efficaces de financer et de mettre en place l'infrastructure publique. Avec la création de la société SuperCroissance, l'Ontario manifeste son intention de s'appuyer davantage sur les partenariats entre les secteurs public et privé pour financer et réaliser ses projets d'infrastructure.

Les partenariats entre les secteurs public et privé peuvent avoir plusieurs avantages, lorsqu'ils sont utilisés à bon escient :

- augmentation du total des investissements dans l'infrastructure, puisque les investissements privés s'ajoutent aux investissements gouvernementaux;
- réduction des coûts, en raison de méthodes plus efficientes de construction et de gestion, et transfert au secteur privé des risques qui y sont reliés;
- capacité d'investir des sommes considérables dans l'infrastructure plus tôt qu'il n'aurait été possible autrement;
- implantation de nouvelles technologies et innovations en matière de prestation des services;
- utilisation plus efficiente des biens d'immobilisations et répartition plus juste des coûts, en raison de l'application du principe du paiement par les bénéficiaires.

Private Finance Initiative de la Grande-Bretagne

La Grande-Bretagne a instauré un programme appelé Private Finance Initiative (PFI) pour accroître le rôle du secteur privé dans l'établissement et le financement de l'infrastructure et d'autres services publics.

Un principe clé de la PFI est la modification du rôle des ministères du gouvernement et des organismes du secteur public, qui ne sont plus les propriétaires et exploitants des biens publics, mais qui achètent des services au secteur privé. Les partenaires du secteur privé se chargent des investissements requis. Ainsi, plutôt que de construire des routes, le gouvernement achète des kilomètres de routes entretenues.

Des contrats d'une valeur de plus de 31 milliards de dollars ont été conclus depuis mai 1997 dans divers domaines : écoles, collèges, hôpitaux, administrations locales, informatique et gestion des biens.

L'expérience démontre que les partenariats entre les secteurs public et privé sont les plus efficaces lorsque le coût des services est bien connu et que certaines sources de revenus sont réservées aux partenaires du secteur privé pour leur permettre de faire des profits suffisants.

Du point de vue du gouvernement, il faut un véritable transfert des risques au secteur privé et il doit être possible de protéger l'intérêt public par des règlements et les conditions rattachées aux contrats. Dans la mesure du possible, le gouvernement entend définir des normes et des résultats à atteindre, plutôt que d'imposer des façons particulières de procéder. Il sollicitera des idées du secteur privé et d'autres organismes pour atteindre cet objectif. Le gouvernement entend également respecter son

engagement à l'égard d'un processus juste, transparent et compétitif pour l'aménagement de l'infrastructure.

La société SuperCroissance cherche des occasions de créer des partenariats entre les secteurs public et privé qui sont justifiés du point de vue financier comme du point de vue des politiques publiques. Par exemple, cette société et le ministère du Procureur général ont retenu les services d'experts-conseils pour évaluer les besoins relatifs au réaménagement des tribunaux dans diverses collectivités, examiner les activités de planification et les modèles de partenariats quant aux palais de justice, et réviser les normes architecturales. Le palais de justice intégré de Durham sera le premier à bénéficier de la formule des partenariats. Aux Archives publiques de l'Ontario, on veut établir un partenariat public-privé pour la gestion et l'exploitation d'un entrepôt à l'extérieur. L'entrepreneur retenu fournira également les services de déménagement et de manutention des dossiers.

En mai 1999, l'Ontario a entrepris le plus grand projet de privatisation au monde en vendant l'autoroute 407, la seule autoroute express à accès libre et péage électronique. L'autoroute a été vendue pour la somme de 3,1 milliards de dollars à un consortium du secteur privé. Voilà un exemple des possibilités de privatisation que la société SuperCroissance a l'intention d'envisager pour d'autres projets d'autoroute.

Le ministère des Transports et la Société ontarienne SuperCroissance dirigeront un groupe de travail interministériel pour passer en revue les possibilités de financement liées à l'expansion des routes provinciales de la série 400.

Investissements dans le cadre de l'initiative SuperCroissance

Dans le cadre de l'initiative SuperCroissance, on s'est engagé à investir au moins 20 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, 10 milliards de dollars provenant du gouvernement provincial et au moins 10 milliards de dollars provenant de partenaires des secteurs public et privé.

Au cours des deux dernières années, la société SuperCroissance a investi près de 7 milliards de dollars, calculé selon les pratiques du CCSP, ce qui indique qu'elle est en bonne voie de réaliser l'engagement du gouvernement d'investir 10 milliards de dollars en cinq ans.

Cette année, les investissements de la société SuperCroissance dans l'infrastructure de la province se chiffreront à près de 2 milliards de dollars.

Investissements de la société SuperCroissance dans les immobilisations de 1999-2000 à 2001-2002
(en millions de dollars)

	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Routes et autres services de transport			
Routes	937	1 049	906
Autres services de transport	102	62	78
Services de santé et soins de longue durée*	1 342	351	200
Enseignement postsecondaire	1 028	202	48
Justice **	186	139	162
Environnement et ressources naturelles	259	91	127
Initiatives de partenariats de SuperCroissance			
Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme		1	50
Développement des collectivités rurales et des petites localités			50
Partenariats du millénaire		4	100
Fonds ontarien pour l'innovation	500	-	-
Autres	478	176	323
Économies à la fin de l'exercice	-	-	(100)
Investissement total	**4 832**	**2 075**	**1 944**

* Les chiffres relatifs aux services de santé et aux soins de longue durée ne comprennent pas les investissements du programme EldCap, lesquels proviennent du ministère du Développement du Nord et des Mines.
** Les chiffres relatifs à la justice ne comprennent pas les investissements relatifs aux services aux jeunes contrevenants offerts par le ministère des Services sociaux et communautaires.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

C. Politiques et initiatives prioritaires de la Société ontarienne SuperCroissance

1. Appui à la croissance intelligente

Les investissements dans l'infrastructure influencent grandement la façon dont la croissance urbaine a lieu ainsi que les coûts futurs que devront assumer les contribuables pour appuyer cette croissance. La société SuperCroissance, principal organisme chargé de l'investissement stratégique dans l'infrastructure au sein du gouvernement de l'Ontario, joue un rôle essentiel dans la mise en oeuvre de la stratégie gouvernementale de croissance intelligente.

Au cours des prochains mois, le ministre des Affaires municipales et du Logement dirigera des séances de consultation dans toute la province afin de recueillir des idées sur la stratégie ontarienne de croissance intelligente élaborée par le gouvernement. Les résultats de cette consultation contribueront à déterminer les priorités régionales d'investissement de la Société, ainsi que les critères de croissance intelligente qui serviront à évaluer les grands projets d'investissement dans l'infrastructure.

Quel genre d'existence voulons-nous avoir et léguer à nos enfants, d'ici 5, 10 ou 15 ans? Vivrons-nous en ville ou en banlieue? Utiliserons-nous les transports en commun ou conduirons-nous une automobile? Aurons-nous des autoroutes à péage et où nous stationnerons-nous? Qu'en sera-t-il de la qualité de l'air? Et de notre qualité de vie? J'estime que nous devons nous pencher dès maintenant sur ces questions difficiles, avant qu'il ne soit trop tard...

Une croissance non efficiente peut également entraîner une augmentation des frais d'infrastructure. Un alourdissement des impôts. Davantage de pollution... Voilà ce qui arrive quand on ne planifie pas pour l'avenir... La vérité toute simple est qu'en l'absence d'une vision appropriée et propice à la croissance, l'essor démographique et le vieillissement de la population ontarienne exerceront de sérieuses pressions sur nos villes et notre infrastructure...

Notre essor bien pensé à l'ontarienne favorisera la croissance et ne la freinera aucunement. Notre plan repose sur trois grands principes. Une économie forte. Des collectivités bien établies. Et un environnement sain. Avant et par-dessus tout, notre vision signifie une meilleure qualité de vie, pour chaque homme, femme et enfant de l'Ontario.

— Mike Harris, premier ministre (2001)

En outre, le gouvernement annonce des projets immédiats qui seront réalisés dans le cadre de l'initiative SuperCroissance afin d'appuyer la croissance intelligente et de gérer les défis auxquels font face les régions urbaines à forte croissance. Ces initiatives permettront d'investir dans l'infrastructure stratégique des grands centres urbains de l'Ontario, de procéder à l'expansion du transport en commun afin de réduire l'engorgement routier et de protéger les couloirs pour la prochaine génération des autoroutes de la série 400 et les services de transport en commun.

2. Investissements dans l'infrastructure stratégique des municipalités

Partenariats entre les secteurs public et privé pour l'infrastructure stratégique

Le gouvernement investira 250 millions de dollars de l'initiative des Partenariats du millénaire dans des projets d'infrastructure stratégique dans huit grands centres urbains : Ottawa, la région de Waterloo, London, Windsor, la région de Niagara, Hamilton, Sudbury et Thunder Bay.

Les Partenariats du millénaire investiront dans quatre catégories de projets :

- désengorgement des routes, notamment par des projets d'expansion des transports en commun;
- protection de l'environnement, par des projets d'assainissement de l'environnement et de modernisation des systèmes d'égout et d'approvisionnement en eau, entre autres;
- accès à des couloirs routiers et à des postes frontaliers stratégiques;
- projets de revitalisation urbaine, y compris des composantes « du domaine public » du renouvellement des centres-villes et des secteurs riverains.

L'un des principaux objectifs de l'initiative des Partenariats du millénaire est d'élaborer de nouvelles façons de financer et d'aménager l'infrastructure municipale. Pour encourager l'innovation municipale, on accordera la priorité aux partenariats publics-privés en matière de financement. Tous les projets devront s'appuyer sur une solide analyse de rentabilisation et des motifs convaincants en matière de politique publique. Les projets qui appuient la croissance intelligente auront droit à un traitement préférentiel.

Des crédits de 250 millions de dollars, une somme pouvant aller jusqu'à 70 millions de dollars servira à partager les frais des projets axés sur les priorités de la ville d'Ottawa en matière d'infrastructure. Ces fonds pourraient par exemple être affectés à la construction ou à l'expansion d'échangeurs sur l'autoroute 417 pour desservir la « Silicon Valley » du Nord, à Kanata. En réponse à la nécessité d'alléger la congestion de la circulation, le gouvernement étudiera les diverses solutions possibles pour élargir la section du couloir de l'autoroute 417 près d'Ottawa, depuis la route 7 à l'ouest, jusqu'à Anderson Road à l'est.

Le gouvernement utilisera également cet investissement pour participer à d'autres projets à frais partagés qui seront déterminés en consultation avec la ville d'Ottawa. Ces projets pourraient comprendre l'expansion d'un métro léger ou de voies réservées aux autobus pour appuyer la croissance intelligente.

Le gouvernement annoncera bientôt la façon dont il répartira le reste des crédits des Partenariats du millénaire parmi les autres grands centres urbains. Les projets seront sélectionnés à l'issue de

négociations entre la Société ontarienne SuperCroissance, les municipalités et leurs partenaires financiers. Il incombera aux municipalités de déterminer leurs priorités en matière d'investissement dans l'infrastructure. Le gouvernement décidera des crédits à accorder en s'appuyant sur les recommandations de la Société ontarienne SuperCroissance.

L'Ontario invite le gouvernement fédéral à collaborer aussi avec les municipalités ontariennes pour appuyer ces projets des Partenariats du millénaire.

Revitalisation du secteur riverain de Toronto

Le gouvernement de l'Ontario investit 500 millions de dollars dans l'initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto, qui sera dotée de 1,5 milliard de dollars. Cet investissement représente un appui provincial considérable à l'assainissement de l'environnement, à la création de parcs et d'espaces verts, aux transports et à d'autres éléments essentiels de l'infrastructure dans la capitale de l'Ontario. Tous ces éléments sont liés à la croissance intelligente. L'Ontario investit par l'intermédiaire de l'initiative SuperCroissance, volet Partenariats du millénaire. Le projet relatif au secteur riverain appuie directement la candidature de Toronto comme hôte des Jeux olympiques et paralympiques de 2008, tout en fournissant des avantages durables, indépendamment des jeux.

Le gouvernement provincial et ses partenaires des paliers fédéral et municipal ont accepté d'affecter, à parts égales, une somme pouvant aller jusqu'à 290,7 millions de dollars à quatre priorités initiales en matière d'immobilisations dans le secteur riverain :

- 170,0 millions de dollars pour prolonger la rue Front Ouest à partir de la rue Bathurst jusqu'à un nouvel échangeur relié à la route express Gardiner, près du terrain de l'Exposition nationale canadienne;

- 60,7 millions de dollars pour assainir le sol et préparer les terrains dans les secteurs Portlands et West Donlands, afin de favoriser l'aménagement de ces secteurs riverains;

- 58,0 millions de dollars pour ajouter un deuxième quai de métro à la station Union et pour améliorer les voies piétonnières entre la station de métro et le hall de la gare du Réseau GO;

- 2,0 millions de dollars pour entreprendre l'établissement de la portée d'une étude et une évaluation environnementale dans le but de retourner l'embouchure de la rivière Don à l'état naturel et de mettre en oeuvre des solutions de contrôle des inondations.

Les trois paliers de gouvernement ont également accepté d'établir la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto qui sera chargée de mener à bien les projets d'aménagement riverain, de réduire les formalités administratives dans le processus d'approbation du plan d'aménagement, de stimuler l'investissement et la participation du secteur privé, de continuer à élaborer le plan

directeur d'ensemble et d'appuyer les analyses de rentabilisation sur lesquelles se fonde l'avenir du secteur riverain.

Initiative Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario

Une infrastructure de qualité est un élément essentiel de la croissance intelligente. L'initiative Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario, un des volets de SuperCroissance, fournira 600 millions de dollars en cinq ans pour le développement de l'économie et de l'infrastructure. Dans le cadre de cette initiative, on investira dans l'infrastructure stratégique essentielle à la croissance économique future et à la qualité de vie dans les petites localités et les régions rurales.

La priorité pour le premier cycle de cette initiative est la santé et la sécurité publiques, notamment les projets visant à assurer la conformité au nouveau règlement sur la protection de l'eau potable. Le gouvernement a affecté au moins 240 millions de dollars au premier cycle.

Le gouvernement étudie à l'heure actuelle quelque 380 propositions. Environ 55 % des projets envisagés permettraient aux municipalités de se conformer au nouveau règlement sur la protection de l'eau potable. Les autres projets portent surtout sur les systèmes d'adduction d'eau et d'égouts ou les travaux municipaux de ponts et chaussées. À part les projets visant à assurer la conformité au nouveau règlement sur l'eau potable, les propositions de projet seront évaluées au moyen d'un processus concurrentiel fondé sur des critères mettant l'accent sur la nécessité du projet, sur le rapport entre les résultats escomptés et les coûts prévus, et sur la capacité de recueillir des investissements des partenaires.

Le gouvernement provincial peut présenter au gouvernement fédéral des projets approuvés dans le cadre de l'initiative Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario, en vue d'obtenir des fonds dans le cadre du programme Travaux d'infrastructure Canada/Ontario.

Initiative SuperCroissance - volet Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme

Partout en Ontario, les installations destinées aux sports, à la culture et au tourisme sont au coeur de la vie communautaire. Dans le cadre du volet Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme de l'initiative SuperCroissance, le gouvernement investira 300 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour reconstruire et améliorer les installations sportives, culturelles, récréatives et touristiques dans toute la province.

La toute première priorité pour le premier cycle de cette initiative est la santé et la sécurité publiques. Les municipalités ont dû fournir l'assurance qu'elles respectent le nouveau règlement sur la protection de l'eau potable.

Plus de 450 propositions de projets représentant des demandes de subvention de plus de 1 milliard de dollars ont été soumises pour le premier cycle de cette initiative. En raison du grand intérêt que l'initiative a suscité, le processus d'approbation sera fondé sur une concurrence très serrée. Les organismes intéressés avaient jusqu'au 12 avril 2001 pour présenter leurs propositions, qui sont maintenant à l'étude.

Le gouvernement provincial peut présenter au gouvernement fédéral des projets approuvés dans le cadre de l'initiative SuperCroissance - volet Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme, en vue d'obtenir des fonds dans le cadre du programme Travaux d'infrastructure Canada/Ontario.

3. Réduction de l'engorgement routier

Appui aux transports en commun

Le gouvernement reconnaît que l'investissement stratégique dans les transports en commun constitue le facteur clé pour réduire l'engorgement routier dans la région du grand Toronto (RGT) et du Golden Horseshoe.

Un grand nombre d'indicateurs de l'engorgement confirment la réalité quotidienne des navetteurs. À l'heure actuelle, environ 80 % du réseau autoroutier de la RGT s'engorge aux heures de pointe et cette congestion dure de plus en plus longtemps. De plus, le service ferroviaire du Réseau GO fonctionne à pleine capacité en période de pointe. La gare Union, plaque tournante du transport dans la RGT, a déjà atteint sa capacité maximale en période de pointe, ce qui limite l'expansion future du service ferroviaire du Réseau GO. Il est à prévoir que les déplacements entre les divers secteurs de la région 905 augmenteront de 67 % au cours des 20 prochaines années.

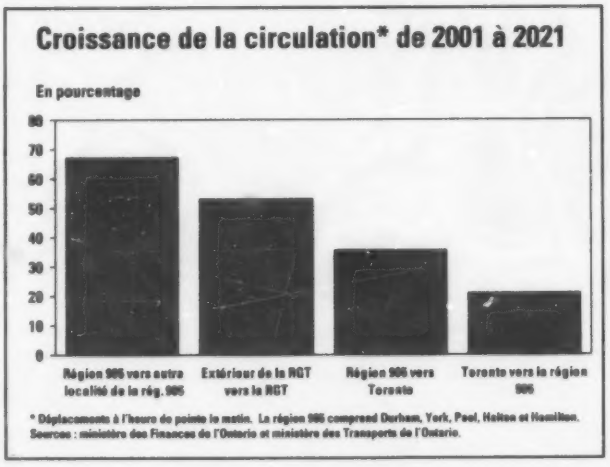

Afin de contribuer à désengorger les routes, le gouvernement provincial créera le Fonds de partenariat pour l'investissement dans les transports en commun de la région du Golden Horseshoe (FPITC) en lui affectant 250 millions de dollars dans le cadre de l'initiative SuperCroissance - volet Partenariats du millénaire, une initiative de cinq ans dotée d'un budget de 1,0 milliard de dollars.

Le FPITC appuiera les projets d'expansion de l'infrastructure de transport interrégional telle que les services ferroviaires de banlieue, le réseau ferré léger et les voies réservées à certaines catégories de véhicules. Le matériel roulant neuf, les dispositifs de signalisation, l'infrastructure des stations, les systèmes évolués de

perception des billets et d'information des passagers pourront donner lieu à une aide financière, à condition d'offrir des avantages en ce qui a trait aux services des réseaux régionaux.

Les investissements du FPITC seront effectués par voie de soumissions et à la suite d'une analyse de rentabilisation. On évaluera les projets faisant partie des catégories suivantes :

- intensification des services dans les couloirs interrégionaux des trains de banlieue existants;
- prolongement des couloirs interrégionaux des trains de banlieue;
- aménagement de nouveaux couloirs interrégionaux de trains de banlieue;
- aménagement de nouveaux couloirs interrégionaux de transport rapide et de l'infrastructure nécessaire pour un métro léger ou des voies réservées aux autobus;
- construction ou amélioration des stations centrales et secondaires pour les services régionaux de transport;
- implantation de technologies de transport évoluées.

Des projets répondant à ces critères pourront être proposés au FPITC par les administrations municipales dans la RGT et la région environnante du Golden Horseshoe, les fournisseurs de services de transport et le secteur privé. On privilégiera les partenariats entre les secteurs public et privé.

Le gouvernement fédéral a déclaré qu'il envisage d'investir dans les transports en commun, mais il n'a pas encore pris d'engagement financier à ce sujet. Le gouvernement des États-Unis investit plus de 200 milliards de dollars américains dans les transports, y compris les transports en commun en milieu urbain, dans le cadre de son initiative *Transportation Equity Act for the 21st Century*. Un engagement semblable de la part du gouvernement fédéral représenterait plus de 20 milliards de dollars. L'Ontario invite le gouvernement fédéral à faire un premier pas en devenant un partenaire dans le financement des routes et des transports en commun. Si le gouvernement fédéral et les municipalités suivaient l'exemple de l'Ontario et si le secteur privé jouait un rôle plus important, on pourrait ajouter une somme considérable aux investissements du FPITC dans la création et l'expansion des services de transport dans la région du Golden Horseshoe.

Il faut utiliser une démarche coordonnée en matière de planification des transports en commun, de prestation des services, de tarification et de financement pour établir un système intégré de transports en commun à la fois dans la RGT et les régions avoisinantes, pour faire en sorte que les transports en commun deviennent de plus en plus attrayants et efficients. Bien que des efforts considérables aient été déployés au cours des deux dernières années afin d'améliorer la collaboration entre les municipalités de la RGT, il est évident que le gouvernement provincial doit jouer un rôle de leader.

Le gouvernement a reçu un certain nombre d'observations qui confirment la nécessité d'adopter une nouvelle approche pour planifier et coordonner les services de transport en commun, notamment les propositions formulées par le Urban Development Institute et la Chambre de commerce de l'Ontario. La Commission des services du grand Toronto est également censée présenter un rapport sous peu. En tenant compte de ces propositions et d'autres conseils reçus, le gouvernement devra envisager les options possibles pour répondre aux besoins futurs en matière de transport interrégional dans la RGT et les régions avoisinantes du Golden Horseshoe, y compris les méthodes de gestion et de financement les plus appropriées.

Investissement stratégique dans les routes

Le réseau routier de la province est un bien stratégique qui aide l'Ontario à soutenir la concurrence à l'échelle internationale. Sa valeur de remplacement étant évaluée à 27 milliards de dollars, il importe de procéder à une planification et à des investissements judicieux pour préserver ce bien et pour assurer le transport sûr et efficace des passagers et des marchandises.

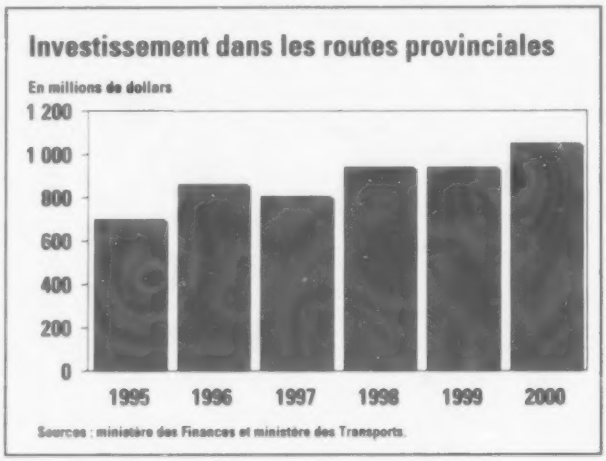

Pour s'assurer que l'Ontario préserve sa situation concurrentielle, le gouvernement provincial a investi plus de 5 milliards de dollars dans le réseau routier depuis 1995. Environ 90 % du réseau du Sud de l'Ontario est en bon état, comparativement à 62 % en 1995. L'état des routes s'est également amélioré dans le Nord.

Dans le cadre de la stratégie de croissance intelligente, le gouvernement réalise une série d'évaluations des grands couloirs routiers en vue de préparer le réseau de transport de l'Ontario pour l'avenir. Ces évaluations porteront sur :

- le prolongement de l'autoroute 427;
- le prolongement de l'autoroute 407 en direction est;

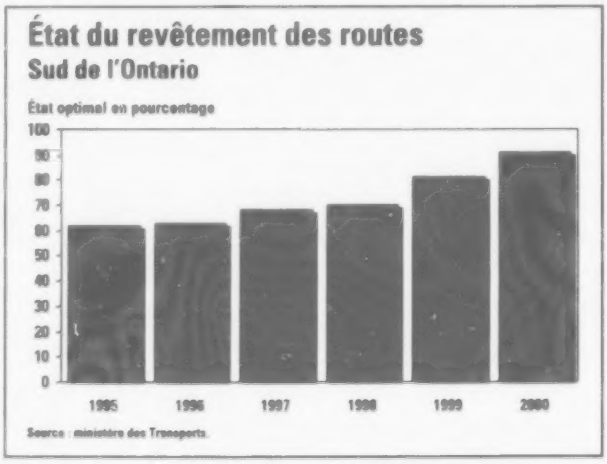

- le prolongement de l'autoroute 404 et l'aménagement d'une route contournant Bradford;
- l'augmentation de la capacité du poste frontalier Windsor-Detroit;
- l'aménagement d'un nouveau couloir est-ouest dans la RGT;
- l'aménagement d'un couloir traversant le milieu de la péninsule du Niagara;
- l'aménagement proposé d'une route périphérique à Ottawa.

Ces nouveaux couloirs routiers jouent un rôle essentiel pour assurer la poursuite de la croissance économique de la RGT et de la région avoisinante du Golden Horseshoe ainsi que la protection des principales ressources écologiques et agricoles. Dans le cadre de sa planification, le gouvernement envisagera la formation de partenariats entre les secteurs public et privé dans le but de financer, de construire et d'exploiter l'infrastructure routière, ainsi que diverses options de péage.

Par exemple, si l'évaluation des besoins à laquelle on procède actuellement confirme la nécessité d'aménager une nouvelle route dans la région de Niagara, le gouvernement effectuera une évaluation environnementale portant sur l'aménagement d'un couloir autoroutier traversant le milieu de la péninsule du Niagara, entre Hamilton et la zone de la porte d'entrée internationale de Niagara. Le nouveau couloir serait parallèle à l'autoroute QEW en direction est-ouest, au sud de l'escarpement du Niagara. Ce couloir serait conçu de façon à faire des terres situées au-dessus de l'escarpement un lieu privilégié pour l'urbanisation future et l'expansion de la ville de Hamilton et de la région de Niagara.

4. Renforcer les capacités des municipalités

Stratégie de réaménagement des friches industrielles

Dans le cadre de sa stratégie de croissance intelligente, le gouvernement de l'Ontario prendra des mesures pour favoriser le réaménagement des friches industrielles dans toute la province. Les friches industrielles sont d'anciens biens-fonds industriels ou commerciaux qui sont aujourd'hui abandonnés ou sous-utilisés. Ils peuvent être ou non contaminés. Dans bien des cas, il s'agit d'emplacements prisés, qui sont déjà dotés de l'infrastructure et d'autres services urbains.

Le réaménagement des friches industrielles peut revitaliser les vieux quartiers des villes. De nombreuses municipalités riveraines de l'Ontario cherchent des façons de reproduire le réaménagement du port de Cobourg, dans le cadre duquel quatre terrains adjacents de friches très contaminées ont été réaménagés. Un investissement de 2 millions de dollars pour l'assainissement et de 3 millions de dollars pour les améliorations municipales ont permis la réalisation de projets de construction d'une valeur de 162 millions de dollars, ainsi que l'aménagement d'une nouvelle marina et d'un nouveau parc public riverain qui attire des milliers de touristes chaque année.

Malheureusement, les municipalités perdent des millions de dollars chaque année en impôts fonciers en raison de biens-fonds abandonnés ou sous-utilisés. Par exemple, le trésorier de la ville de Toronto estime que la ville perd au moins 50 millions de dollars de recettes annuelles en impôts fonciers en raison des terrains vacants ou sous-utilisés.

Le ministre des Affaires municipales et du Logement déposera de nouvelles mesures législatives visant à éliminer les plus grandes entraves au réaménagement des friches industrielles. Ces mesures législatives porteraient sur les questions de responsabilité environnementale et sur les exigences environnementales relatives à l'assainissement.

Les projets de réaménagement des friches industrielles dans les grands centres urbains seront également admissibles à la composante de l'infrastructure stratégique de l'initiative SuperCroissance - volet Partenariats du millénaire.

Outils de développement économique urbain

L'économie mondiale est de plus en plus axée sur les grandes zones municipales ou agglomérations urbaines, qui sont des centres dynamiques d'innovation, de production et de consommation. Les centres urbains de l'Ontario font concurrence aux agglomérations américaines quant aux investissements, aux innovations, aux ressources humaines et aux emplois.

Le gouvernement a commandé une étude visant à évaluer les outils de développement économique qui pourraient être mis à la disposition des municipalités pour les aider à faire concurrence, de façon plus efficace, aux municipalités américaines. L'étude évaluait les pratiques exemplaires en matière de développement économique dans certaines municipalités américaines et européennes et la possibilité de les appliquer en Ontario. Elle a défini certains outils qui pourraient stimuler l'investissement dans les projets complexes d'infrastructure urbaine, y compris les sociétés de réaménagement urbain, des pouvoirs plus larges qui permettraient aux municipalités d'être des partenaires à part entière au sein de partenariats entre les secteurs public et privé, et des incitatifs fiscaux favorisant les investissements privés dans l'infrastructure.

L'étude sera rendue publique dans le cadre des consultations du ministre des Affaires municipales et du Logement sur la stratégie ontarienne de croissance intelligente. Nombre des outils de développement économique urbain mentionnés dans l'étude exigeraient des modifications aux lois ou aux règlements, et il faut en évaluer avec soin les conséquences pour l'Ontario.

5. Stratégie d'investissement et de financement à long terme relativement aux services d'adduction d'eau et d'égouts

Le 10 août 2000, dans le cadre de l'Opération eau propre, le gouvernement provincial a annoncé que le conseil consultatif de la Société ontarienne SuperCroissance orienterait l'élaboration d'une stratégie d'investissement et de financement à long terme relativement à l'infrastructure des services

d'adduction d'eau et d'égouts. Dans le cadre de cette stratégie, le conseil évaluera les possibilités d'adopter une méthode de recouvrement intégral des coûts des services d'adduction d'eau et d'égouts et les répercussions qu'une décision de ce genre pourrait avoir.

Investissements nécessaires

Des montants considérables devront être investis dans l'infrastructure des services d'adduction d'eau et d'égouts de la province. Différentes estimations des besoins, qui sont plus ou moins crédibles, ont été faites. Il faut effectuer des recherches et des analyses plus poussées pour mieux saisir l'état actuel de l'infrastructure ontarienne des services d'adduction d'eau et d'égouts. Cependant, on peut dire sans risque de se tromper que des investissements de plusieurs milliards de dollars devront être faits dans l'infrastructure souterraine et en surface pour répondre aux besoins futurs. Compte tenu des prix actuels de l'eau, il est évident que le système n'est pas viable sur le plan financier et qu'il ne pourra pas répondre aux besoins futurs en matière d'investissement.

Prix de l'eau en Ontario par rapport à ceux d'autres territoires

L'eau de consommation coûte relativement moins cher aux Ontariennes et Ontariens qu'aux habitants d'autres pays de l'OCDE. Le nombre insuffisant de compteurs y est pour quelque chose. Les compteurs d'eau permettent aux fournisseurs de services de demander un prix approprié aux consommateurs pour les services d'adduction d'eau et d'égouts qu'ils utilisent.

Prix que paient les ménages pour l'eau dans certains pays de l'OCDE

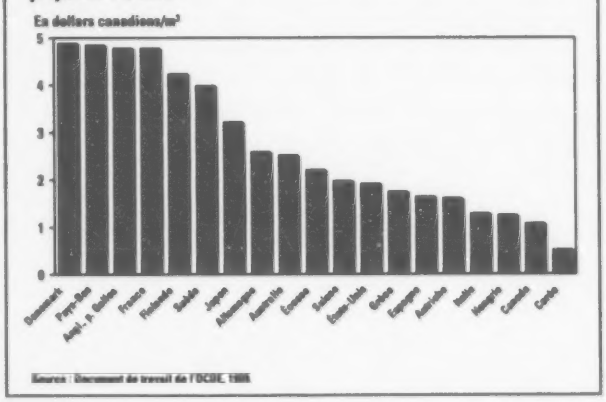

Source : Document de travail de l'OCDE, 1999.

Elles sont rares, voire inexistantes, les municipalités qui recouvrent tous les coûts d'immobilisations et de fonctionnement des services d'adduction d'eau et d'égouts par l'entremise des frais d'utilisation. Le coût des conduites souterraines est souvent négligé. Certaines localités ont déjà pris des mesures pour s'attaquer à ce problème. Ainsi, la ville de Hamilton a élaboré un plan d'investissement à long terme et est en voie de fixer des prix pour l'eau qui permettront de financer de manière durable l'infrastructure des services d'adduction d'eau et de traitement des eaux usées. Il s'agit là d'un pas dans la bonne direction, et d'autres municipalités pourraient envisager de faire de même.

Rôle du conseil consultatif de la Société ontarienne SuperCroissance et études de consultation

Le gouvernement provincial a demandé au conseil consultatif de la société SuperCroissance de :

- recommander les meilleures solutions possibles pour l'investissement et le financement relativement à l'infrastructure des services d'adduction d'eau et d'égouts en tenant compte des circonstances propres à l'Ontario;

- déterminer les meilleures façons de mettre en oeuvre de nouveaux mécanismes pour assurer l'investissement et le financement relatifs à l'infrastructure des services d'adduction d'eau et d'égouts;

- donner des conseils sur le bien-fondé et la faisabilité de la restructuration du secteur ontarien des services d'adduction d'eau et d'égouts, de manière à améliorer la prestation et la fiabilité des services, et déterminer les solutions que la province pourrait envisager pour amorcer le processus de restructuration.

En janvier 2001, la Société ontarienne SuperCroissance a établi le cadre de référence de huit études portant sur le secteur des services d'adduction d'eau et d'égouts. Ces études toucheront un large éventail de sujets, notamment un inventaire des biens en Ontario, les pratiques de financement, d'établissement des coûts et de gestion de l'actif dans la province, ainsi que les pratiques optimales appliquées ailleurs. Les renseignements tirés des études seront fort utiles pour l'élaboration d'une stratégie à long terme d'investissement et de financement relatifs à l'infrastructure des services d'adduction d'eau et d'égouts en Ontario. Les conclusions de ces études seront communiquées aux responsables de l'enquête sur les événements de Walkerton et rendues publiques.

Le gouvernement vise ainsi à trouver le meilleur moyen d'offrir les services d'adduction d'eau et d'égouts à l'avenir. Les Ontariennes et Ontariens ne méritent rien de moins.

Études d'experts-conseils

Étude	Objectif
Inventaire des biens	Recueillir des données sur l'infrastructure des services d'adduction d'eau et d'égouts en Ontario et créer une base de données détaillées. Cela facilitera l'évaluation des besoins actuels et futurs de l'Ontario en matière d'infrastructure des services d'adduction d'eau et d'égouts.
Principes économiques	Fournir une description, une analyse et une synthèse des principes économiques applicables à l'infrastructure des services d'adduction d'eau et d'égouts.
Financement	Décrire et évaluer les pratiques actuelles de financement, de gestion des biens et de comptabilité utilisées pour l'infrastructure des services d'adduction d'eau et d'égouts en Ontario.
Prix	Créer une base de données détaillées sur les prix demandés pour les services d'adduction d'eau et d'égouts en Ontario et analyser les pratiques actuelles d'établissement des prix dans la province.
Organisation	Décrire et analyser l'organisation des services d'adduction d'eau et d'égouts dans la province et déterminer les nouveaux modèles organisationnels.
Pratiques optimales	Dresser la liste des pratiques optimales utilisées dans d'autres territoires pour l'infrastructure des services d'adduction d'eau et d'égouts et déterminer si elles peuvent être appliquées en Ontario.
Analyse du modèle de gestion	Décrire l'organisation de services publics réglementés et déterminer si ce mode d'organisation peut être appliqué à l'infrastructure des services d'adduction d'eau et d'égouts de la province.
Industrie	Déterminer et décrire les entreprises privées nationales et internationales investissant dans les services d'adduction d'eau et d'égouts et fournissant de tels services, et analyser leurs stratégies commerciales.

6. Renouvellement des services de santé

Investissements provinciaux dans l'infrastructure du système de santé

En 1996, le gouvernement a mis sur pied la Commission de restructuration des services de santé (CRSS). De 1996 à 2000, la CRSS a donné des directives concernant les changements à apporter aux hôpitaux de 22 collectivités de la province et a donné des conseils au gouvernement provincial sur d'autres changements nécessaires pour améliorer l'accessibilité, la qualité et l'efficience du système de santé. La

Financement des immobilisations dans le secteur de la santé et pour la restructuration du système hospitalier

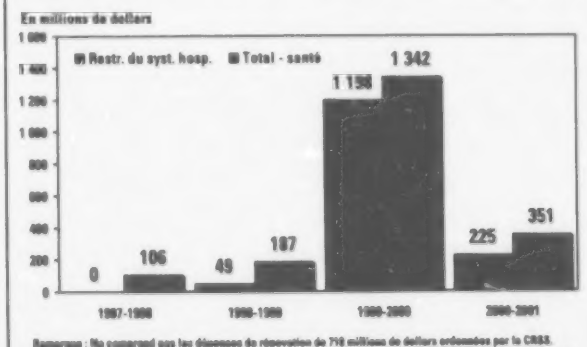

restructuration des hôpitaux a pour objet de s'assurer que la taille et l'emplacement des hôpitaux assurent l'efficience du système de santé et de soutenir la transition vers un système de soins communautaires résultant des pratiques cliniques actuelles et nouvelles.

Jusqu'à présent, le gouvernement de l'Ontario a investi 2,2 milliards de dollars dans la modernisation et l'amélioration d'hôpitaux dans 22 collectivités de la province, y compris 1,1 milliard de dollars dans le cadre de l'initiative SuperCroissance pour aider à accélérer la restructuration. Grâce à la collaboration des partenaires de la province, cet investissement permettra d'affecter plus de 3 milliards de dollars à la construction et à la rénovation d'hôpitaux. Au cours des prochaines années, on continuera d'investir des fonds afin d'agrandir les salles d'urgence des hôpitaux, de construire des centres de cancérologie et de cardiologie, et d'offrir une gamme mieux équilibrée de lits de soins actifs, de santé mentale et de réadaptation aux collectivités desservies par ces hôpitaux.

Le gouvernement met également en oeuvre d'autres réformes visant à moderniser le système de santé. On ajoute actuellement 20 000 lits de soins de longue durée au système de santé, en plus d'améliorer l'infrastructure pour 16 000 lits de soins de longue durée existants. En outre, on élargit les soins communautaires et on implante le service Télésanté Ontario d'un bout à l'autre de la province.

Élaboration d'une stratégie d'investissement à long terme dans l'infrastructure du système de santé

Malgré ces investissements considérables, il reste maints défis à relever. Divers facteurs ont une incidence sur les besoins en matière d'investissement dans l'infrastructure du système de santé, notamment l'évolution des caractéristiques démographiques, de la technologie et des pratiques cliniques (voir le tableau).

Facteurs ayant une incidence sur le système de santé

Facteurs	Incidence	Défis/Solutions possibles
Croissance et vieillissement de la population	Demande accrue de services de santé et réorientation des services en raison du vieillissement de la population	Répondre à la demande croissante de services de santé Former des partenariats pour financer l'infrastructure et les services de santé
Nouvelles technologies médicales	Adaptation des pratiques cliniques afin de tirer partie des nouvelles technologies	Financer l'adoption de nouvelles technologies de façon appropriée, modifier les pratiques cliniques et l'infrastructure Avoir recours au financement du secteur privé et fournir les technologies et les services connexes
Nouveaux médicaments	Traitement plus efficace des maladies et intervention moins fréquente	Financer les coûts des nouveaux médicaments de façon appropriée, modifier les pratiques cliniques et l'infrastructure
Nouvelles technologies de l'information	Permettre aux médecins de coordonner des soins améliorés pour leurs patients en utilisant les traitements et les services les plus récents.	Il est difficile et coûteux d'adopter ces nouvelles technologies. Il faut s'assurer de respecter la confidentialité des renseignements sur les patients et d'autres données. Avoir recours au financement du secteur privé et fournir les technologies et les services connexes
Évolution des pratiques cliniques	Utilisation plus fréquente d'une gamme plus vaste de professionnels de la santé et de traitements	Il faut améliorer la coordination entre les partenaires du secteur de la santé et mieux définir les rôles de chacun.
Consommateur bien informé (p. ex., à l'aide d'Internet, etc.)	Les patients sont plus au courant des traitements possibles.	Les patients exigent les tout derniers traitements les plus efficaces.

Au cours de la prochaine année, les représentants de l'initiative SuperCroissance travailleront de concert avec les fonctionnaires du ministère de la Santé et des Soins de longue durée et d'autres partenaires du secteur de la santé afin d'élaborer une stratégie à long terme applicable à l'infrastructure du secteur de la santé. Dans le cadre de cet exercice, on :

- évaluera les besoins à long terme touchant l'infrastructure du système de santé;
- analysera les liens entre l'investissement de capitaux et la qualité des services de santé;

- évaluera les possibilités de partenariat entre les secteurs privé et public lorsque cela est approprié, sous réserve du respect de la *Loi canadienne sur la santé*;
- examinera d'autres méthodes de financement de l'infrastructure et de la technologie du système de santé;
- trouvera de meilleurs moyens d'investir dans les nouvelles technologies.

7. Augmentation des effectifs dans les collèges et les universités

Environ 380 000 étudiantes et étudiants sont inscrits dans les établissements d'enseignement postsecondaire. L'effectif étudiant des collèges et des universités devrait s'accroître en raison de l'augmentation du nombre de personnes âgées de 18 à 24 ans, de la hausse des taux de participation et de la réforme des écoles secondaires. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités estime que 78 000 étudiantes et étudiants de plus seront inscrits dans les collèges et les universités d'ici 2005-2006, une augmentation de 21 % comparativement aux chiffres actuels. Bien que les effets des réformes des écoles secondaires s'atténueront, les effectifs devraient continuer d'augmenter en raison des facteurs démographiques.

En 1997, la province a annoncé un nouveau programme d'études secondaires d'une durée de quatre ans. En 2003, les premiers diplômés du nouveau programme de quatre ans termineront leurs études secondaires en même temps que les derniers diplômés du programme de cinq ans. Cette double cohorte de diplômés du niveau secondaire provoquera une hausse marquée du nombre d'étudiantes et d'étudiants à plein temps entre 2003 et 2005.

Effectif à temps plein prévu au palier postsecondaire

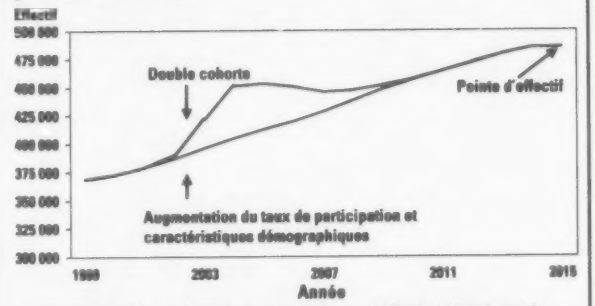

Sources : projections démographiques du ministère des Finances de l'Ontario et dénombrement de l'effectif à temps plein effectué par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités. On suppose une augmentation annuelle de 0,2 point de pourcentage du taux de participation.

Investissement ponctuel de SuperCroissance dans l'enseignement postsecondaire

Pour répondre aux nouveaux besoins occasionnés par l'augmentation prévue des effectifs, la province a investi plus de 1 milliard de dollars par l'entremise de l'initiative SuperCroissance dans les immobilisations d'enseignement postsecondaire en 1999-2000. Combiné aux contributions des partenaires, cet investissement s'établira au total à 1,8 milliard de dollars et contribuera à créer plus de 73 000 places dans les collèges et les universités. Il s'agit de l'investissement le plus important dans le système d'enseignement postsecondaire depuis plus de 30 ans.

Les collèges et les universités ont convenu de créer des places par une utilisation plus rationnelle des installations existantes. Pour les aider à atteindre cet objectif, la province a également investi plus de 140 millions de dollars en 2000-2001 pour la réfection et le renouvellement des établissements d'enseignement postsecondaire. Ce financement contribuera à soutenir les investissements que les établissements font pour améliorer les immeubles existants afin d'accueillir plus d'étudiantes et d'étudiants.

À la lumière des conclusions du Conseil de l'emploi et de l'investissement de l'Ontario qui recommandait de renforcer les liens entre l'enseignement théorique et appliqué au niveau postsecondaire, le gouvernement a apporté un appui à neuf projets reposant sur des partenariats collège-université en 1999-2000.

En plus de cet investissement, la province versera 60 millions de dollars dans le cadre de la première étape d'une proposition visant à établir l'Institut de technologie de l'Ontario, un nouveau centre qui offrirait des programmes d'études universitaires et collégiales et qui s'assurerait que l'enseignement et la formation professionnelle de niveau postsecondaire correspondent aux besoins du marché. S'appuyant sur l'excellent dossier du Collège Durham, ce nouvel établissement répondra aux besoins en matière de compétences professionnelles dans le secteur est de la RGT.

DOCUMENT F

Reddition de comptes : Progrès et rendement

Vue d'ensemble

L'obligation redditionnelle est une relation fondée sur la nécessité pour une organisation de démontrer sa responsabilité à l'égard du rendement à la lumière d'attentes convenues.

La reddition de comptes est au coeur même de la fonction publique. En effet, la valeur de nos services publics dépend des mécanismes en place pour obliger les organismes et les membres de leur personnel à rendre des comptes aux personnes qui paient et qui utilisent ces services. Une seule faille dans le système met en péril la confiance que nous avons à l'égard de celui-ci.

Le présent budget, à l'instar de tous les budgets précédents, a pour but d'indiquer aux contribuables et à la population de l'Ontario de quoi leur gouvernement sera tenu responsable.

Chaque année, le budget fait état des ressources, c'est-à-dire les dollars que les contribuables gagnent durement, qui sont confiées au gouvernement, ainsi que des services que ces ressources permettront d'offrir.

Les contribuables, la population et les usagers des services gouvernementaux souhaitent, exigent en fait, que le gouvernement fournisse des services de qualité de la manière la plus efficiente et efficace possible. Ils souhaitent obtenir des services de haute qualité au meilleur coût possible; bref, ils veulent en avoir pour leur argent. Si le rapport qualité-prix des services offerts n'est pas satisfaisant, cela a pour effet direct de gaspiller de l'argent qui aurait pu servir à améliorer la qualité et la quantité des services offerts au public.

L'élaboration d'un plan est l'une des étapes du processus de reddition de comptes. À la fin de l'exercice, le gouvernement doit expliquer ce qu'il a réalisé avec les ressources qui lui ont été confiées. Il doit indiquer s'il a atteint les objectifs qu'il s'était fixés. La publication du rapport annuel de la province et des états financiers vérifiés satisfait à cette exigence.

Depuis son élection, le présent gouvernement a pris de nombreuses mesures importantes visant à améliorer les services qu'il offre directement au public et à s'acquitter de son obligation de rendre des comptes (voir la section *Améliorations aux pratiques de reddition de comptes*). Le processus d'amélioration de la reddition de comptes a débuté en 1995 avec le travail de la Commission ontarienne de révision des pratiques financières et il se poursuit encore aujourd'hui. Toutefois, il reste beaucoup à faire pour améliorer la reddition de comptes envers les contribuables.

Comité d'étude sur le rôle du gouvernement au 21e siècle

Selon le troisième des objectifs énoncés dans le *Discours du Trône*, « le gouvernement mettra sur pied un comité ayant pour mandat de formuler des recommandations sur le rôle qu'il devrait jouer au XXIe siècle : les fonctions qu'il devrait ou non assumer ainsi que les sphères où son action devrait ou non s'exercer ». Il s'agit d'une étape essentielle pour accroître la reddition de comptes. À l'aube du XXIe siècle, nous devons déterminer les fonctions pour lesquelles le gouvernement doit rendre des comptes.

Examen de l'optimisation des ressources

Le gouvernement doit continuer à rechercher divers moyens d'offrir les services sur lesquels la population de l'Ontario compte et à trouver des façons de fournir ces services avec efficience et efficacité.

Le ministère des Finances entreprendra un examen de l'optimisation des ressources afin de vérifier si le déroulement des activités du gouvernement et ses modes de prestation des services offrent le meilleur rapport qualité-prix possible. Cet examen appuiera l'engagement du gouvernement à l'égard du principe du budget base zéro. L'examen misera sur les compétences du secteur privé, afin de veiller à ce que les pratiques exemplaires des autres territoires soient repérées et adaptées aux besoins de l'Ontario.

Lors de l'évaluation des activités du gouvernement, l'examen permettra de poursuivre plusieurs objectifs :

- La politique gouvernementale qui avait donné lieu à l'origine à l'activité a-t-elle encore cours?
- L'activité permet-elle de réaliser l'objectif de la politique?
- Le déroulement de l'activité offre-t-il un maximum d'efficience et le meilleur rapport qualité-prix possible?
- L'activité est-elle une priorité du gouvernement?
- L'activité comporte-t-elle d'amples avantages économiques et sociaux pour l'Ontario?

Grâce à cet examen, on pourra :

- améliorer les services dispensés aux contribuables;
- permettre aux contribuables de réaliser des économies;

- éliminer les activités qui ne sont pas nécessaires;
- éliminer le gaspillage;
- stimuler l'économie.

Reddition de comptes élargie

Comme le gouvernement a pris des mesures, et continue de le faire, pour être mieux en mesure de fournir au public des services offrant un bon rapport qualité-prix, il compte sur ses partenaires recevant des paiements de transfert pour qu'ils fassent de même relativement aux services financés par les contribuables avec l'argent qu'ils ont durement gagné.

Plus de 80 % des dépenses de programmes et en immobilisations prennent la forme de paiements de transfert, dont la plupart sont versés aux organismes partenaires du secteur parapublic qui gèrent les écoles, les hôpitaux, les collèges et les universités de la province, et qui dispensent d'autres services essentiels au bien-être des Ontariennes et Ontariens. À l'instar du gouvernement de l'Ontario, ces organismes sont responsables aux contribuables de l'Ontario et à d'autres bailleurs de fonds de la prestation de services de la meilleure qualité possible au prix le plus bas possible et ils doivent faire rapport de leur rendement en fonction des attentes convenues.

C'est pour ces raisons que le gouvernement de l'Ontario annonce aujourd'hui un plan en quatre parties visant à aider les organismes du secteur public à rendre compte à la population de l'Ontario de l'utilisation qu'ils font de l'argent durement gagné des contribuables.

- Il est proposé que tous les organismes du secteur public soient tenus de remplir des **exigences minimales** qui feront en sorte qu'ils seront comptables au public, à leurs employés, aux bailleurs de fonds et aux utilisateurs ultimes de leurs services.
- Il est proposé que tous les organismes importants du secteur public soient tenus de gérer leurs activités avec prudence et de préparer et de respecter un **budget annuel équilibré**.
- Le ministère des Finances établira un **bureau de la responsabilisation** afin de favoriser l'amélioration continue des pratiques de reddition de comptes dans le secteur parapublic et de prendre les mesures nécessaires lorsque des améliorations supplémentaires s'imposent.
- Seront enchâssées dans une **loi sur la responsabilisation du secteur public** les exigences selon lesquelles tous les organismes importants du secteur public devront rendre compte publiquement de leur plan visant à utiliser les ressources qui leur sont confiées et de la mesure dans laquelle ils respectent ce plan.

Aux fins du nouveau cadre de responsabilisation pour l'Ontario, il faut d'abord reconnaître que tous les organismes financés par les deniers publics doivent rendre des comptes aux contribuables et aux autres Ontariennes et Ontariens qui financent les services offerts, aux clients qui comptent sur ces services pour leur sécurité, leur santé et leur bien-être personnels, et à la population de l'Ontario en général à qui appartiennent, en réalité, tous les organismes publics. En d'autres termes, ces organismes doivent fournir les meilleurs services possibles à un coût que les contribuables sont disposés à payer, constamment chercher à s'améliorer et respecter le public.

Améliorations aux pratiques de reddition de comptes

Depuis son accession au pouvoir en 1995, le gouvernement a mis en oeuvre diverses améliorations à ses pratiques de reddition de comptes, dont les suivantes :

- En 1995, création de la Commission ontarienne de révision des pratiques financières, qui a pour mandat d'examiner les pratiques de la province en matière de comptabilité, de présentation de l'information financière et de gestion financière;
- Obligation pour les ministères de publier un plan d'activités qui décrit leurs activités de base, établit leurs objectifs de rendement annuels et rend compte des résultats obtenus;
- Adoption des recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public pour la préparation du budget, du document *Finances de l'Ontario*, publié tous les trimestres, et des états financiers de la province de l'Ontario;
- En 1997, établissement des directives du Conseil de gestion sur l'obligation de rendre compte et, en 1998, de la Directive sur l'obligation de rendre compte en matière de paiements de transfert;
- En 1998, établissement, par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités d'indicateurs de rendement clés pour rendre compte de la mesure dans laquelle les collèges et les universités atteignent des objectifs clés, en ce qui a trait par exemple aux taux d'obtention de diplômes et aux taux d'emploi des diplômés de tous les établissements postsecondaires, et adoption de l'exigence, relativement au Régime de prêts aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), de rendre compte des taux de paiements en souffrance chez les étudiantes et étudiants des établissements admissibles; en 2000, mise en oeuvre de l'étape suivante qui consiste à récompenser les collèges et universités qui atteignent les objectifs fixés par le ministère;
- Promulgation de la *Loi de 1999 sur la protection des contribuables* et de la *Loi de 1999 sur l'équilibre budgétaire*;
- En 2000, annonce par le ministère des Affaires municipales et du Logement du rapport sur les mesures d'évaluation du rendement des municipalités dans neuf secteurs de services de base;
- En 2000, reconstitution de la Commission ontarienne de révision des pratiques financières avec le mandat de revoir les options touchant l'amélioration des pratiques de gestion financière, de prise de décisions et de déclaration des principaux organismes partenaires recevant des paiements de transfert du gouvernement; la déclaration des investissements du gouvernement dans les immobilisations matérielles; et la réaction du gouvernement aux recommandations de la commission précédente;
- En 2001, création du Groupe d'étude sur les écoles efficaces chargé de faire des recommandations sur la meilleure façon d'organiser les écoles afin d'améliorer le rendement et l'apprentissage des élèves. Le Groupe se penchera également sur la façon de tenir les conseils scolaires responsables de la planification de l'amélioration des écoles;
- Diverses initiatives touchant les soins de santé, dont les suivantes :
  - Des fiches de rendement sur les hôpitaux, produites de façon indépendante, seront mises à la disposition de la population de l'Ontario, donnant une évaluation du rendement de chaque hôpital;
  - Une charte des droits des patients soulignera les droits et les responsabilités des Ontariennes et Ontariens dans le système de santé;
  - Les hôpitaux efficients seront reconnus et récompensés par le versement d'une subvention au rendement.
- Annonce dans le *Discours du Trône* de 2001 de l'intention du gouvernement de modifier la *Loi sur la vérification des comptes publics* afin de donner au vérificateur provincial le pouvoir de s'assurer que les établissements financés par les contribuables de l'Ontario utilisent les deniers publics avec prudence, efficacement et aux fins prévues.

1. Normes minimales

Tous les grands organismes du secteur public doivent répondre à des normes minimales de reddition de comptes. Dans son rapport intitulé *Élever la barre : Responsabilité accrue envers la population de l'Ontario*, rendu public le 30 avril de cette année, la nouvelle Commission ontarienne de révision des pratiques financières, composée de chefs de file du milieu financier et du monde des affaires, énonce ce qu'elle considère comme les assises de la reddition de comptes, à savoir :

- un statut juridique approprié, une gestion solide, une mission et une vision bien établies, et une administration efficace;
- des relations bien définies avec tous les intervenants, notamment les bailleurs de fonds, les utilisateurs des services, le personnel et le ministère concerné;
- un engagement envers une planification appropriée des activités, une évaluation du rendement et une amélioration continue;
- l'échange systématique de renseignements financiers et d'information sur le rendement avec toutes les communautés qui ont un intérêt dans l'organisme.

Dans le contexte de la culture de responsabilisation que l'Ontario veut créer, les organismes rendront compte de l'utilisation qu'ils font des ressources qui leur ont été confiées et de ce qu'ils entendent faire pour améliorer leur rendement. Ils répondront volontiers aux questions sur leur fonctionnement, leur gestion et leurs objectifs. Ils seront disposés à faire évaluer leur rendement et comprendront que l'excellence sera reconnue mais qu'ils devront remédier à un rendement médiocre. Ils s'emploieront à obtenir des résultats plutôt qu'à trouver des arguments pour obtenir plus de fonds sans expliquer comment ils utilisent les ressources qui leur ont été accordées. Une plus grande reddition de comptes dans le secteur public exige d'abord que ce dernier satisfasse aux normes minimales de responsabilisation énoncées dans le rapport de 2001 de la nouvelle Commission ontarienne de révision des pratiques financières.

2. Prudence financière

Avec la promulgation de la *Loi de 1999 sur la protection des contribuables* et de la *Loi de 1999 sur l'équilibre budgétaire*, le gouvernement de l'Ontario garantit maintenant sa responsabilité envers les contribuables en exigeant que le gouvernement équilibre son budget ou réduise les salaires des ministres de 25 % pour chaque année où les dépenses donneront lieu à un déficit et de 50 % pour chaque déficit consécutif. Ce faisant, le gouvernement a officialisé l'obligation qu'il a envers les contribuables et la population de l'Ontario de mener ses activités d'une manière qui soit prudente sur le plan financier.

Le gouvernement estime que l'obligation de mener ses activités d'une manière prudente sur le plan financier devrait également s'appliquer aux organismes financés à même les deniers publics. À cette fin, tous les organismes importants du secteur public seraient tenus de dresser et de présenter un budget annuel équilibré, aux termes de la loi proposée sur la responsabilisation du secteur public.

Organismes partenaires et reddition de comptes

Il est plus compliqué pour le gouvernement élu de veiller à l'utilisation optimale des ressources par les organismes partenaires recevant des paiements de transfert, c'est-à-dire les organismes du secteur public sur lesquels il n'exerce pas de contrôle direct.

Les organismes partenaires jouent un rôle central dans la prestation des services publics. Le gouvernement provincial établit les politiques, élabore les mesures législatives et fournit les fonds pour les services tels que les soins de santé, l'éducation et les programmes sociaux. Dans la plupart des cas, cependant, c'est une tierce partie, un organisme partenaire, qui assure la prestation des services. Parmi les organismes partenaires, mentionnons les hôpitaux, les autres établissements de santé, les foyers pour personnes âgées, les conseils scolaires, les collèges, les universités, les municipalités et les organismes sociaux.

Les organismes partenaires sont, dans de nombreux cas, bien implantés dans leur collectivité. Leur conseil d'administration est habituellement constitué de résidents de la collectivité et, souvent, d'utilisateurs des services. Ces organismes sont souvent bien placés pour profiter des connaissances et de l'expertise qui existent à l'échelle locale, pour favoriser l'innovation et les solutions adaptées aux besoins, et pour accéder à des sources supplémentaires de financement sans se limiter aux paiements de transfert provinciaux. Toutefois, le gouvernement provincial et d'autres bailleurs de fonds se soucient de l'efficience des organismes partenaires sur le plan financier et organisationnel, et de la façon dont ils assurent la prestation des services comparativement aux autres organismes.

Tout comme pour les services qu'il fournit directement, le gouvernement a fait des progrès considérables en matière de responsabilisation des organismes partenaires. En voici des exemples :

- On a mis en place un curriculum unique pour les écoles élémentaires et secondaires afin que tous les élèves d'une même année d'études aient les mêmes objectifs.

- On a créé l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation, qui est chargé d'améliorer la qualité de l'éducation en Ontario en évaluant le rendement des élèves et en préparant des rapports à ce sujet.

Bien que le gouvernement et les organismes partenaires continuent de déployer des efforts pour améliorer la reddition de comptes, il reste beaucoup à faire.

Autres améliorations à apporter

Le gouvernement continuera de collaborer avec les organismes partenaires en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- Améliorer les activités de planification et d'établissement d'objectifs, notamment d'objectifs communs, lorsque cela est approprié.

- Fournir au public davantage de renseignements sur le rendement et faire en sorte que ceux-ci soient de meilleure qualité.

- Resserrer les liens entre les objectifs et les résultats, et prendre des mesures lorsque des organismes n'atteignent pas leurs objectifs.

- Déployer des efforts pour réduire les coûts des services sans que la qualité en souffre, au moyen de mesures telles que la comparaison des fournisseurs de services à l'aide de points de référence; des processus communs d'approvisionnement et de soumissions publiques; une meilleure coordination des activités des fournisseurs de services; la création de bureaux offrant des services de façon conjointe.

3. Bureau de la responsabilisation

Pour répondre à la nécessité d'évaluer le rendement de secteurs intégraux ainsi que des organismes qui en font partie, le gouvernement créera un bureau de la responsabilisation au ministère des Finances.

Ce bureau misera sur l'expertise d'employés au sein des ministères et fera appel à divers spécialistes ayant des connaissances approfondies du secteur à l'étude et une objectivité démontrée.

Le bureau de la responsabilisation exercera les activités suivantes :

- Évaluer le rendement à l'échelle d'un secteur au moyen de mesures conçues de façon appropriée et présenter des rapports clairs sur les conclusions de ces évaluations à la population et au ministre concerné;
- Appuyer les organismes les plus compétents et assurer la diffusion des pratiques exemplaires;
- Favoriser l'élaboration d'objectifs et de mesures du rendement communs;
- Promouvoir les communications au sein de chaque secteur et entre les secteurs;
- Surveiller le respect de la loi proposée sur la responsabilisation du secteur public;
- Instaurer des correctifs à l'intention des organismes qui n'atteignent pas le rendement souhaité.

Le principal objectif du bureau de la responsabilisation consistera à favoriser l'amélioration continue de la reddition de comptes dans le secteur parapublic.

Dans les situations où un organisme ne réussit jamais à atteindre les objectifs de rendement énoncés dans son plan d'activités ou qu'il manque de façon importante à cette obligation dans une année donnée, le ministre des Finances, de concert avec d'autres ministres, pourrait demander une étude indépendante des pratiques de gestion financière, de planification des activités et de fonctionnement de l'organisme.

4. Loi proposée sur la responsabilisation du secteur public

Dans le budget de l'Ontario de 1997, le gouvernement provincial évoquait le dépôt éventuel d'une loi sur la responsabilisation du secteur public afin d'exiger que les organismes subventionnés par l'État gèrent leurs activités conformément à des pratiques exemplaires. Depuis, le gouvernement a sollicité l'avis de chefs de file sur les méthodes de reddition de comptes. La nouvelle Commission ontarienne de révision des pratiques financières a recommandé que le gouvernement enchâsse le concept de la responsabilisation dans un texte de loi. Le gouvernement appuie cette recommandation et présentera une loi sur la responsabilisation du secteur public au cours de la présente session.

La loi proposée s'appliquerait à tous les organismes publics qui reçoivent une aide financière gouvernementale ou publique considérable. Plus particulièrement, elle s'appliquerait aux municipalités, aux conseils scolaires, aux hôpitaux, aux collèges et universités et aux organismes de la Couronne d'importance, ainsi qu'aux organismes de très grande envergure du secteur social.

La loi proposée aurait pour objets :

1. d'instituer des pratiques exemplaires au sein des organismes publics en mesurant leur rendement en fonction de leurs objectifs établis et en rendant compte publiquement des progrès réalisés;

2. d'améliorer l'efficacité des programmes et la reddition de comptes publics en mettant davantage l'accent sur les résultats et la qualité des services fournis par les organismes publics;

3. d'améliorer la prestation des services en exigeant que les organismes publics dressent un plan pour atteindre les objectifs définis et fournir des renseignements sur les résultats obtenus et la qualité des services offerts;

4. d'améliorer le processus décisionnel des organismes publics en veillant à ce que les renseignements pertinents sur les objectifs fixés et les résultats atteints soient mis à la disposition du public;

5. d'améliorer la responsabilité financière en exigeant que les organismes publics préparent annuellement un budget équilibré.

La loi proposée prévoirait un cadre général qui permettrait aux organismes publics de travailler à l'amélioration de leur reddition de comptes et de leur rendement. Elle obligerait les organismes à :

- dresser et rendre public un plan d'activités, et à évaluer leur rendement en fonction de ce plan d'activités;
- préciser les personnes à qui ils doivent rendre des comptes, les personnes qui doivent rendre des comptes et les éléments visés par l'obligation de rendre compte.

Le **plan d'activités** de chaque organisme public devrait présenter, pour l'exercice en cours :

- la structure d'administration et de gestion de l'organisme;
- un énoncé de sa mission générale;
- une description de ses principales activités;
- les buts et objectifs à atteindre à l'égard de chacune de ses principales activités;
- les mesures à prendre pour atteindre ces buts et objectifs;
- une estimation des coûts de ces services et activités sur le plan des ressources humaines, financières et techniques et sur le plan des autres ressources nécessaires pour atteindre ces buts;
- les objectifs et indicateurs de rendement qui serviraient à mesurer ou à évaluer les intrants et les extrants pertinents de même que les résultats des principales activités de l'organisme; ces données devraient, dans la mesure du possible, être exprimées d'une façon objective et mesurable;
- les facteurs externes qui échappent au contrôle de l'organisme et qui sont susceptibles d'influer sur la réalisation de ces buts et objectifs;
- une description des mesures prises pour confirmer et vérifier le plan, de même que des mesures prises pour évaluer son succès en matière de réalisation des buts et objectifs.

Il serait obligatoire pour les organismes publics de tenir compte des points de vue de personnes et entités étrangères à leurs opérations qui peuvent s'intéresser à leurs activités et de faire approuver leur plan d'activités par leur organe directeur.

Il y aurait lieu de se pencher sur des solutions de remplacement pour la prestation des services par le secteur privé, afin d'en améliorer la qualité et d'en réduire les coûts. Les résultats de telles études devraient être présentés dans le rapport annuel de l'organisme.

Chaque organisme serait tenu de publier un rapport annuel comprenant les éléments suivants :

- son plan d'activités pour l'exercice précédent et l'exercice actuel;
- une description du niveau de réalisation des buts et objectifs fixés pour l'exercice précédent, tels qu'ils étaient définis dans le plan d'activités pour cet exercice;
- les raisons justifiant la non-réalisation d'un but ou d'un objectif de même que les mesures que l'organisme envisage de prendre afin de le réaliser;
- un énoncé portant que ses livres et dossiers sont complets et exacts;
- un énoncé précisant si l'on peut raisonnablement se fier à ses systèmes et à ses méthodes pour s'assurer qu'il a protégé ses éléments d'actif, dépensé ses fonds uniquement de la manière autorisée et géré ses ressources de façon efficiente et économique;
- ses états financiers vérifiés, préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus ou aux règlements pertinents.

La loi proposée sur la responsabilisation ne peut, à elle seule, améliorer la reddition de comptes et l'efficacité. Elle peut, cependant, servir à créer le cadre qui permettra aux organismes de travailler à l'amélioration de leur reddition de comptes et de leur efficacité. Ce sont les efforts concertés de toutes les parties concernées qui mèneront à la réalisation de ces buts. Le succès définitif de la loi proposée sur la responsabilisation sera fonction de l'empressement de toutes les parties à chercher à améliorer la reddition de comptes et l'efficacité, et à informer le public des résultats atteints.

Société ontarienne d'évaluation foncière et reddition de comptes

La Société ontarienne d'évaluation foncière n'est pas un partenaire bénéficiant de paiements de transfert, mais en raison de sa relation législative avec le gouvernement, elle devrait aussi rendre des comptes au public et aux organismes auxquels elle offre des services. Il est essentiel que la Société, à l'instar de tous les autres fournisseurs de services du secteur public, s'efforce d'offrir des programmes efficients et efficaces ainsi que des services de qualité supérieure qui répondent aux besoins de ses clients.

La Société ontarienne d'évaluation foncière a été créée afin de fournir des services d'évaluation de biens immobiliers. La responsabilité opérationnelle en matière de prestation de services d'évaluation a été transférée au secteur municipal le 31 décembre 1998.

Comme il l'a annoncé le 12 décembre 2000, le gouvernement a récemment mené une étude sur la structure et les activités de la Société, afin de vérifier si elle satisfait aux besoins des propriétaires fonciers et des municipalités de l'Ontario. Une analyse de cette étude révèle qu'il est nécessaire d'améliorer la reddition de comptes au sein de la Société et sa capacité de servir la clientèle.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a l'intention de déposer un projet de loi visant à améliorer la responsabilisation de la Société ontarienne d'évaluation foncière par l'entremise de différentes initiatives dont les suivantes :

- **Commissaire à la qualité des services**

  Afin d'assurer que la Société applique uniformément des normes élevées de qualité des services, le gouvernement entend déposer des modifications à la *Loi de 1997 sur la Société ontarienne d'évaluation foncière*, qui rendraient obligatoire la nomination d'un commissaire à la qualité des services.

  Le commissaire. qui veillerait à la qualité des services et aux relations avec la clientèle, serait tenu de mettre en oeuvre des critères de qualité de services semblables à ceux institués par le gouvernement provincial.

- **Conseil d'administration**

  La Société est dirigée par un conseil d'administration de 14 membres, dont 12 représentants municipaux et deux personnes nommées par le gouvernement provincial.

  Afin d'assurer que les intérêts des contribuables fonciers sont représentés à la Société, le gouvernement entend déposer des modifications à la *Loi de 1997 sur la Société ontarienne*

d'évaluation foncière, afin de modifier la composition du conseil d'administration. Le nouveau conseil d'administration proposé comprendrait huit représentants municipaux, cinq représentants des contribuables et deux personnes nommées par la province.

La nouvelle structure proposée du conseil équilibrerait les intérêts de l'ensemble de la clientèle de la Société.

- **Nouveau nom**

  Le gouvernement propose de changer le nom de la Société ontarienne d'évaluation foncière pour Société d'évaluation foncière municipale.

Au cours des prochains mois, le gouvernement continuera à mener des consultations relativement à la partie de l'examen portant sur le Règlement 282/98 de l'Ontario, lequel détermine de quelle façon les biens immobiliers sont classés aux fins de l'impôt foncier.